



RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE (SFCR)



RAPPORT EXERCICE 2020

DOCUMENT VALIDÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION UMG DU 19 MAI 2021

Sommaire



08 ACTIVITÉ & RÉSULTATS

- 10 ACTIVITÉ
 - 15 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION
 - 23 RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS
 - 25 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS
 - 25 RÉSULTAT GLOBAL
 - 25 AUTRES INFORMATIONS
-



58 VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

- 60 ACTIFS
 - 62 PROVISIONS TECHNIQUES
 - 64 AUTRES PASSIFS
 - 64 MÉTHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES
 - 65 AUTRES INFORMATIONS
-



26 SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- 28 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE
 - 36 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ
 - 37 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT EIRS)
 - 41 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE
 - 43 FONCTION CLÉ AUDIT INTERNE
 - 44 FONCTION CLÉ ACTUARIELLE
 - 45 POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE
 - 46 AUTRES INFORMATIONS
-



82 GESTION DU CAPITAL

- 84 FONDS PROPRES
 - 85 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL
 - 87 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS
 - 87 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ
 - 87 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS
 - 88 AUTRES INFORMATIONS
-



48 PROFIL DE RISQUE

- 51 RISQUE DE SOUSCRIPTION
 - 52 RISQUE DE MARCHÉ
 - 55 RISQUE DE CRÉDIT
 - 55 RISQUE DE LIQUIDITÉ
 - 56 RISQUE OPÉRATIONNEL
 - 57 AUTRES RISQUES IMPORTANTS
 - 57 AUTRES INFORMATIONS
-

100 ANNEXES

Préambule

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF ou SFCR¹), à destination du public, concerne la période de référence du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Ce rapport est un rapport unique qui concerne l'ensemble du périmètre de combinaison du Groupe Mutualia.

Le rapport présente les informations à communiquer visées aux articles 359 à 370 pour les Groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les entités solos du règlement délégué 2015/35 (RD). Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 de ce même règlement.

Ce rapport a été soumis à l'approbation des Conseils d'administration des entités du Groupe lors des séances qui se sont déroulées en mars 2021 pour les entités affiliées et le 19 mai 2020 pour le Groupe.

Le présent rapport est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et intégré sur le site www.mutualia.fr à destination du public.

1. Traduction anglaise : Solvency and Financial Conditions Report

Synthèse

• Activité et résultats

Le Groupe Mutualia est composé d'une Union Mutualiste de Groupe, de trois mutuelles et d'une structure de réassurance, exerçant en France une activité d'assurance et de réassurance non vie et vie. L'assurance et la réassurance santé sont ses activités principales.

Au cours de ces dernières années, le Groupe Mutualia a su relever les nombreux défis que sont les évolutions réglementaires et un contexte concurrentiel exacerbé. Dans le même temps, le Groupe s'est construit et renforcé.

Le paysage mutualiste s'est transformé et les besoins des adhérents du Groupe ont évolué. Désormais, le produit d'assurance n'est plus l'unique critère de choix. Il s'intègre dans une attente plus large avec les prestations en nature, l'accompagnement de proximité ou les services associés.

Ainsi, les acteurs du marché cherchent un positionnement spécifique et différenciant, le Groupe Mutualia s'inscrit naturellement dans cette démarche.

Dans ce cadre, le Groupe Mutualia a validé en 2017 sa stratégie triennale. Celle-ci s'est poursuivie jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Groupe Mutualia, comme tous les acteurs assurantiels, ont fait face à la crise sanitaire en 2020. Cette crise a eu de multiples conséquences tant sur les modalités de travail pour les salariés que sur la consommation de soins pour nos adhérents.

En 2020, le Groupe Mutualia enregistre un chiffre d'affaires de près de 336,1 M€, positionnant le Groupe comme le 23^{ème} acteur de la complémentaire santé.

Le résultat technique net de réassurance du Groupe s'élève à près de 14 M€

Le résultat financier du Groupe s'élève à 3,4 M€

Au global, il est à noter un résultat excédentaire de près de 9,3 M€ pour le Groupe Mutualia.

• Système de gouvernance

Le Groupe Mutualia a mis en place un système de gouvernance adapté à ses risques et activités.

Les composantes du dispositif de gouvernance (comités, Conseils d'administration, fonctions clés, dirigeants effectifs, politiques écrites, processus) permettent une

répartition claire des responsabilités et une remontée d'informations efficace vers les organes décisionnels. Des exigences et des processus spécifiques sont prévus concernant l'honorabilité et la compétence des dirigeants effectifs et des titulaires des fonctions clés.

Un dispositif de contrôle global est mis en place au sein du Groupe Mutualia :

- Le dispositif de gestion des risques du Groupe Mutualia a pour missions de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et rapporter en permanence, avec anticipation, l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Il est également le garant du respect du cadre d'appétence fixé dans les orientations stratégiques.
- La Fonction clé Vérification de la conformité met en œuvre le dispositif destiné à assurer le respect des réglementations applicables aux activités du Groupe.
- Le dispositif d'audit interne du Groupe Mutualia évalue périodiquement l'adéquation des dispositifs de contrôle interne et de gouvernance, émet des recommandations pour remédier aux éventuelles insuffisances détectées et effectue le suivi de leur mise en œuvre. Il contribue à l'amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l'organisation.
- La Fonction clé Actuarielle garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacents au calcul des provisions techniques et apprécie la qualité des données utilisées à cette fin. Elle donne également un avis sur les politiques de souscription et de réassurance. Ses appréciations et recommandations sont formalisées dans un rapport dédié, transmis annuellement aux organes de gouvernance du Groupe.
- Le dispositif de maîtrise de la sous-traitance, interne et externe, du Groupe est encadré par une politique dédiée. Il vise à garantir la conformité des activités sous-traitées aux réglementations applicables et la maîtrise des activités sous-traitées.

• Profil de risque

En tant qu'entreprise d'assurance, le métier du Groupe Mutualia consiste, par nature, à créer de la valeur en gérant des risques, dans le respect du cadre d'appétence fixé par les orientations stratégiques.

Le portefeuille d'engagements d'assurance et le portefeuille d'actifs financiers, l'organisation et l'environnement économique, réglementaire et financier du Groupe sont autant de sources de risques, analysées et suivies de manière permanente par les dispositifs de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre au sein du Groupe.

Le capital de solvabilité requis évalué en normes Solvabilité II, sur la base de la formule standard, permet de quantifier une part des risques supportés.

Le profil de risque du Groupe se compose ainsi en premier lieu des risques de souscription en santé. Les risques de marché représentent la seconde exposition majeure de l'entreprise, complétée par une exposition au risque de défaut de contrepartie.

Différentes techniques sont mises en œuvre pour atténuer ces risques. Des tests de sensibilité sont par ailleurs réalisés par les entités affiliées au Groupe et le Groupe dans le cadre du processus de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (processus EIRS). Ils permettent de démontrer la résilience du ratio de couverture du capital de solvabilité requis des entités affiliées au Groupe dans des circonstances très défavorables.

- **Valorisation à des fins de solvabilité**

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité II du Groupe ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité II. La valorisation correspond à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Une telle construction du bilan économique Solvabilité II diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes sociales françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux et les provisions techniques, d'autre part, qui figurent au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente, rétrospective, des engagements.

- **Gestion du capital**

A fin 2020, les fonds propres valorisés dans une vision économique du Groupe Mutualia s'élèvent à 243,7 M€

Il est à noter que 58,9 M€ de fonds propres sont des prêts subordonnés n'ayant pas la même qualité de rating que les autres fonds propres.

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir :

- Le capital de solvabilité requis (SCR) s'élève à 234,6 M€ ;
- Le capital minimum requis (SCR Minimum) s'élève à 227,4 M€.

Le SCR total pour le Groupe Mutualia atteint 86,9 M€

Le SCR Minimum total pour le Groupe Mutualia atteint 21,7 M€

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles, qui en résulte, s'élève à 273 % ce qui certifie de la forte solidité du Groupe Mutualia. Ce ratio est en hausse de 16 points par rapport à l'exercice précédent.

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles du Groupe se porte à 1047 %.

La projection d'activité et du résultat permet de s'assurer que le Groupe est solvable à horizon 5 ans.

- **Impact de la crise du COVID 19 sur le Groupe Mutualia**

L'année 2020 a été marquée par l'émergence et l'expansion au niveau mondial de la crise sanitaire liée au COVID-19. Les mesures exceptionnelles mises en place dès le milieu du mois de mars par le gouvernement dans l'objectif de lutter contre la propagation de ce virus sur le territoire français ont fortement bouleversé le quotidien de l'ensemble des français et l'économie toute entière.

Elles ont également impacté les organisations administratives, de gouvernance, mais également les activités « cœur de métiers » des organismes mutualistes qui composent le Groupe Mutualia.

Face à cette situation le Groupe Mutualia a poursuivi l'activation de son plan de continuité d'activité, engagée dès le début de l'année 2020, permettant ainsi de maintenir, sur tout l'exercice, la qualité de la relation et du service aux adhérents, l'efficacité de la gouvernance de l'ensemble des composantes du Groupe, tout en préservant la santé du personnel salarié.

Cette période a permis de démontrer la pertinence des choix opérés par le Groupe en matière :

- D'organisation du travail : numérisation des processus et des outils, équipements technologiques des collaborateurs ayant permis un recours accru et efficace au télétravail et même sa généralisation pendant les périodes de confinement ;
- De pilotage des risques et de l'activité au travers d'indicateurs alimentés à une fréquence hebdomadaire permettant d'évaluer « en temps réel » les conséquences de la crise sur le profil de risques du Groupe ; évaluation ayant mis en évidence la robustesse et la résilience des équilibres économiques du Groupe.

Au-delà de ces éléments et compte tenu de contexte particulier, il convient de souligner le caractère exceptionnel que présente l'exercice 2020 pour le Groupe Mutualia, notamment caractérisé par des rythmes et des volumes atypiques de liquidation de prestations ainsi que par la mise en place de dispositions fiscales exceptionnelles (passage « ponctuel » de la contribution Forfait Médecin Traitant de 0,8 % des cotisations santé à 3,4 % en 2020 et 2,1 % en 2021 au titre de la participation des complémentaires santé à l'effort budgétaire lié à la pandémie).

De ce fait les comptes de l'exercice 2020 doivent nécessairement être appréhendés et analysés au regard de ce contexte général.



ACTIVITY & RESULTAT

és



A
ACTIVITÉ & RÉSULTATS

- 10 ACTIVITÉ
 - 15 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION
 - 23 RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS
 - 25 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS
 - 25 RÉSULTAT GLOBAL
 - 25 AUTRES INFORMATIONS
-



1. Activité

1.1. Présentation du Groupe Mutualia

L'Union Mutualiste de Groupe Mutualia est immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 823 416 359. Son siège social est situé au 19, rue de Paris, 93000 BOBIGNY. Elle est soumise aux dispositions du Code de la mutualité et au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolutions (ACPR) située 4 Place de Budapest, 75009 PARIS.

Par convention, au sein du présent rapport il a été retenu les dénominations suivantes :

- **UMG Groupe Mutualia**, pour l'entité sociale,
- **Groupe Mutualia** pour désigner l'ensemble constitué par l'UMG Groupe Mutualia et ses entités affiliées.

Le périmètre prudentiel du Groupe Mutualia est composé des 5 entités françaises suivantes :

- **L'UMG Groupe Mutualia ;**

• Trois mutuelles régies par le Livre II du Code de la mutualité opérant en santé et en prévoyance :

- Mutualia Alliance Santé immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 403 596 265, dont le siège social est situé au 1, rue André Gatoux - 62000 ARRAS;
- Mutualia Grand Ouest immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 401 285 309, dont le siège social est situé au 6, rue Anita Conti, Parc Tertiaire de Laroiseau - 56000 VANNES;
- Mutualia Territoires Solidaires immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 449 571 256, dont le siège social est situé au 75, avenue Gabriel Peri - 38400 SAINT MARTIN D'HERES.

• L'Union de Réassurance Mutualia, Union de Réassurance régie par le Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 434 887 386, dont le siège social est situé au 19, rue de Paris - 93000 BOBIGNY.

La certification des comptes annuels est confiée à :

Entités	Noms des commissaires aux comptes	Siège social
Union Mutualiste de Groupe Mutualia	KPMG	Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92400 PARIS LA DEFENSE
	Prim'Audit international	6 place Boulnois - 75017 PARIS
Union de Réassurance Mutualia	KPMG	Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92400 PARIS LA DEFENSE
Mutualia Grand Ouest	Mazars	61 rue Henri Regnault 92400 PARIS LA DEFENSE
Mutualia Alliance Sante	SAS Cabinet Bassant, Langlet et Associés	72 Bis rue Saint Pallais, - 17100 SAINTES
	SOFRACO	Triade 3 215 Rue Samuel Morse - 34000 MONTPELLIER
Mutualia Territoires Solidaires	SOGECICA/AFFEXIO	23, cours Jean Jaurès - 84600 VALREAS
	FIDUCIAL AUDIT	41 Rue du Capitaine Guynemer - 92400 PARIS LA DEFENSE

Le périmètre de combinaison du Groupe Mutualia retenu dans le cadre de la combinaison des comptes se présente de la façon suivante :

Entités	Activité	N° d'identification	Siège social	Méthode de combinaison
UMG Mutualia	Union Mutualiste de Groupe	823 416 359	19, rue de Paris 93000 BOBIGNY	IG
Union de réassurance Mutualia	Union de réassurance de vie et non vie	434 887 386	19, rue de Paris, 93000 BOBIGNY	IG
Mutualia Grand Ouest	Mutuelle de santé et de prévoyance	401 285 309	6, rue Anita Conti 56000 VANNES	IG
Mutualia Alliance Sante	Mutuelle de santé et de prévoyance	390 967 511	1, rue André Gatoux 62024 ARRAS	IG
Mutualia Territoires Solidaires	Mutuelle de santé et de prévoyance	449 571 256	75, avenue Gabriel Péri 38400 SAINT MARTIN D'HERES	IG
REPAM	Gestion et courtage d'assurances	402 653 901	217 Cours Lafayette 69006 LYON	IG
Agence Nationale de prévoyance Collective	Courtage d'assurances	400 669 883	217 Cours Lafayette 69006 LYON	IG
Association des assurés de REPAM	Association d'assurés	397 587 619	217 Cours Lafayette 69006 LYON	IG
Fonds de dotation Mecenat MUTUALIA	Mécénat	-	75, avenue Gabriel Péri 38400 SAINT MARTIN D'HERES	IG
SCI MMP	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	442 112 990	1 rue Tapie 47000 AGEN	MEE
Groupe MSA UES	Actions sociales sans hébergement	401 831 631	Fief Montlouis 17100 SAINTES	MEE
DAMI	Prise de participation au capital de PME	842 019 689	1, rue André Gatoux 62000 ARRAS	IG
SCI MONTLOUIS	Gestion Immobilière	501 778 740	Fief Montlouis 17100 SAINTES	MEE
SCI LAFAYETTE 2017	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	828 237 222	75, avenue Gabriel Péri 38400 SAINT MARTIN D'HERES	IG
RVB INVEST	Prise de participation au capital d'entreprises	848 391 777	128, Rue de Belfort 25000 BESANCON	IP
SCI VERCORS 45	Gestion d'actifs immobiliers	879 695 591	12 Place de la Résistance 38000 GRENOBLE	IP
Assurance FROISSARD	Courtage d'assurance	413 766 866	64 Rue Herriot 69002 Lyon	IG
SLDA	Courtage d'assurance	957 508 708	32 Rue Thomassin 69002 Lyon	IG
MTS Développement immobilier	Gestion d'actifs immobiliers	892 296 260	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
SCI MUTIMEX	Gestion d'actifs immobiliers	892 417 304	75 Avenue Gabriel Péri 38400 SMH	IG
LMPRO	Courtage d'assurances	481 806 966	41 Rue du Maréchal Lyautey 59370 MONS-EN-BAROEUL	IG

IG : intégration globale ; MEE : mise en équivalence ; IP : intégration proportionnelle

Pour que les comptes combinés donnent une image fidèle de l'activité et de la situation de l'ensemble formé par les entités comprises dans le périmètre de combinaison, les opérations intra-groupe entre entités incluses dans ledit périmètre sont annulées.

Il s'agit essentiellement :

- Des opérations de réassurance,
- De la cotisation statutaire finançant les activités « fédératives » de l'UMG Mutualia,
- De la participation au financement du système d'information,
- De la participation au financement du plan de communication national,
- De la participation au financement de l'activité liée à la relation adhérents,

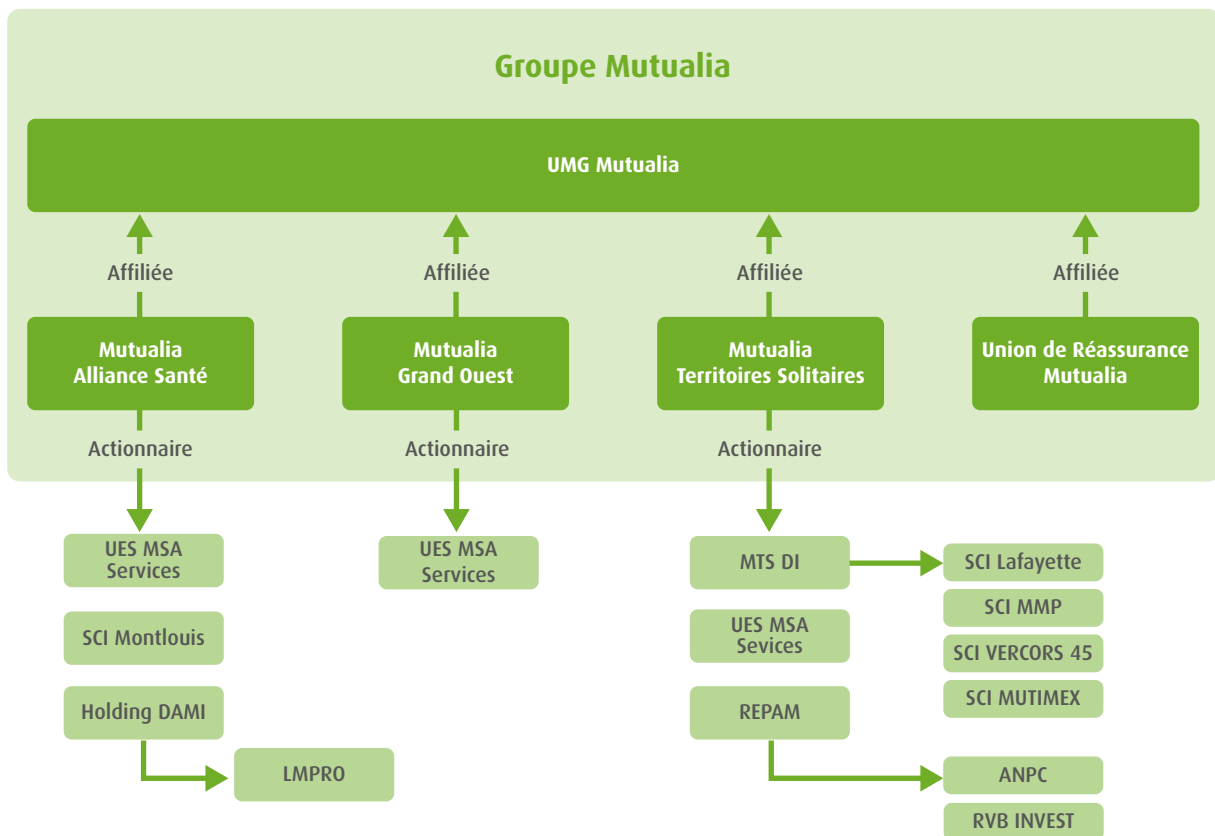
- De refacturations de services.

1.2. Organisation du Groupe Mutualia

Le Groupe Mutualia est constitué autour des entités suivantes, toutes situées en France :

- Union Mutualiste de Groupe Mutualia, union mutualiste de groupe régie par le Code de la mutualité ;
- Mutualia Alliance Santé, Mutualia Grand Ouest et Mutualia Territoires Solidaires : mutuelles du Livre II du Code de la mutualité ;
- Union de Réassurance Mutualia : Union régie par le Livre II du Code de la mutualité.

Le Groupe Mutualia est organisé comme suit :



Créé pour permettre aux populations agricoles d'accéder à une protection sociale complémentaire, le Groupe Mutualia a su conserver son ancrage agricole tout en s'ouvrant à d'autres populations pour accompagner les familles, les jeunes, les seniors, les travailleurs indépendants, les chefs d'entreprises ou encore les associations.

Les détections des entités qui composent le Groupe Mutualia sont les suivantes :

- **Mutualia Alliance Santé** détient :
 - 100 % du capital de la SASU Holding DAMI qui porte la prise de participation au capital des PME;
 - 100 % de LM PRO, courtier via la SASU Holding DAMI;
 - 40 % de l'UES MSA Services;
 - 39 % du capital de la SCI Montlouis;
 - 14 % du capital de la société Socheper qui est une société d'édition.
- **Mutualia Grand Ouest** détient :
 - 100 % de l'EURL AMFOR;
 - 20 % de l'UES MSA Services;
 - 10,7 % de OTHERWISE.
- **Mutualia Territoires Solidaires** détient :
 - 100 % de REPAM, courtier grossiste qui développe et gère des contrats d'assurance en santé et prévoyance;
 - 100 % de la SAS MTS Développement Immobilier (MTS DI) (portée à 30 % par REPAM), société foncière qui a pour vocation de gérer l'ensemble du patrimoine immobilier de MTS;
 - 100 % de la SCI Lafayette via MTS DI qui porte l'immeuble où est situé le siège de REPAM;
 - 26 % de l'UES MSA Services;
 - 20 % de la SCI MMP via MTS DI;
 - 100 % de la SCI MUTIMEX via MTS DI gérant les immeubles d'exploitation de MTS;
 - 96 % d'ANPC via REPAM;
 - 70 % de RVB INVEST via ANPC;
 - 100 % du cabinet de courtage FROISSARD via ANPC;
 - 100 % du cabinet de courtage SLDA via ANPC;
 - 30 % de la SCI VERCORS 45 via MTS DI.

1.3. Activité du Groupe Mutualia

Les entités du Groupe Mutualia détiennent des agréments pour exercer des activités exclusives d'assurance et réassurance en vie et en non vie.

Entité du Groupe	Agrément (s) détenu (s)
Mutualia Alliance Santé	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) • Branche 2 - Maladie • Branche 20 - Vie-Décès
Mutualia Grand Ouest	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) • Branche 2 - Maladie • Branche 20 - Vie-Décès • Branche 21 - Nuptialité-Natalité
Mutualia Territoires Solidaires	Détient l'agrément pour l'exercice d'activités relevant du Livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Branche 1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) • Branche 2 - Maladie • Branche 20 - Vie-Décès
Union de Réassurance Mutualia	Détient l'agrément pour l'exercice des activités exclusives de réassurance en vie et en non vie.

• Marché de l'assurance non vie

Sur le marché de l'assurance non vie, le Groupe Mutualia, assure, commercialise et réassure des garanties santé et prévoyance (incapacité de travail et invalidité).

Ces garanties sont présentées dans le tableau ci-après.

Garanties	Type de garanties
Frais de santé	Individuelle standard
	Collective standard facultative
	Collective obligatoire
Incapacité de travail	Individuelle standard
	Collective obligatoire
Invalidité	Individuelle standard
	Collective obligatoire

• Marché de l'assurance vie

Sur le marché de l'assurance vie, le Groupe Mutualia, assure et commercialise des garanties obsèques et décès. Ces garanties sont présentées dans le tableau ci-après.

Garanties	Type de garanties
Capital Décès	Individuelle standard
	Collective standard ou sur-mesure
Obsèques	Individuelle standard

Les contrats obsèques sont commercialisés uniquement par Mutualia Territoires Solidaires et Mutualia Grand Ouest.

Ces offres sont commercialisées par les conseillers commerciaux du Groupe Mutualia, à travers ses 155 points de vente, répartis sur l'ensemble du territoire national.

Les mutuelles du Groupe Mutualia, distribuent également des garanties dont le risque est porté par des organismes habilités à pratiquer des opérations d'assurance. Cette activité fait l'objet d'un rapport spécifique annuel élaboré par le Conseil d'administration de chaque mutuelle et présenté à l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article L. 116-4 du Code de la mutualité.

1.4. Faits marquants de l'exercice 2020

La pandémie de la Covid-19 a conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures exceptionnelles avec le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures ont eu de multiples conséquences sur

l'économie du pays, la vie de nos concitoyens et des entreprises, mais aussi sur les trajectoires de l'activité santé de notre Groupe.

Aussi, nous observons en 2020 une baisse significative du volume des prestations au cours du premier semestre, suivie d'une augmentation sensible du nombre d'actes, pour l'ensemble des soins, sur la fin de l'exercice.

Ce contexte exceptionnel a conduit les pouvoirs publics à solliciter les organismes d'assurance complémentaire santé afin de participer financièrement à l'effort de solidarité nationale. C'est ainsi que la loi de financement de la sécurité sociale dispose que les organismes d'assurance doivent s'acquitter d'une contribution exceptionnelle assise sur leur chiffre d'affaires.

En parallèle, pour maintenir l'activité des services et ainsi être en capacité de réponse à l'ensemble des besoins des adhérents, les entités affiliées ont décidé le déploiement généralisé du télétravail en appui de la mise en œuvre des dispositions du Plan de continuité d'activités.

Au-delà des éléments liés à la situation sanitaire, les principaux faits marquants de chacune des entités affiliées sont les suivants :

Mutualia Alliance Santé a :

- Pris l'ensemble des mesures nécessaires en matière de gouvernance et de pilotage d'activité afin de pallier l'absence du Dirigeant opérationnel sur une période de 6 mois ;
- Poursuivi la réorganisation de ses équipes dans le cadre de son plan de développement.

Mutualia Grand Ouest a :

- Enregistré le départ de son Président M. GAUDIN et l'élection d'un nouveau Président M. LUCEREAU ;
- Conclu des conventions de délégation de gestion avec deux nouveaux opérateurs afin de permettre la mise en gestion de nouveaux contrats collectifs obligatoires apportés en 2020, par le courtage.

Mutualia Territoires Solidaires a :

- Poursuivi la montée en charge de la réassurance en quote-part du portefeuille apporté par le courtier REPAM, celle-ci passant de 15 % en 2019 à 50 % en 2020. En conséquence le montant des cotisations cédées en réassurance par la Mutuelle a fortement augmenté à hauteur de 20 M€ ;
- Créé la SAS MTS Développement Immobilier (MTS DI) détenue conjointement avec REPAM (70 % / 30 %). L'ensemble du patrimoine immobilier de MTS (hors parts dans des SCPI) a été transféré directement ou indirectement (via des SCI) vers la SAS MTS DI à partir

de la fin 2020.

L'Union de Réassurance Mutualia a :

- Développé son activité dans le cadre de son positionnement en tant que captive de réassurance du Groupe Mutualia, acté en 2019;
- Établi son plan d'affaires pour les trois

prochains exercices;

- A enregistré une forte progression de son chiffre d'affaires brut de réassurance à 55,8 M€ contre 39,8 M€ en 2019. Cette progression s'explique notamment par l'augmentation de la quote-part de réassurance sur les affaires apportées par le courtier REPAM à Mutualia Territoires Solidaires.

2. Résultats de souscription

2.1. Résultats de souscription non vie

Résultat technique non vie en K euros	Opérations 2020	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
Cotisations acquises	333 845	41 231	292 614	322 230
-Cotisations	333 845	41 231	292 614	322 230
-Variation des cotisations non acquises, risques en cours	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	1 225	-	1 225	1 006
Autres produits techniques	282	-	282	705
Charges des sinistres	268 065	39 329	236 726	267 964
-Prestations et frais payés	254 981	34 181	228 791	267 793
-Charges des provisions pour sinistres	13 084	5 148	7 935	171
Charges des autres provisions techniques	394	207	187	- 235
Participation aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	40 322	3 871	36 451	39 092
-Frais d'acquisition	24 337	-	24 337	22 186
-Frais d'administration	15 985	-	15 985	17 834
-Commissions reçues des réassureurs	-	3 871	- 3 871	- 927
Autres charges techniques	14 579	-	14 579	15 133
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
Résultat technique de l'assurance non-vie	11 992	- 2 176	14 168	1 986
Elimination des opérations inter-sectorielles	-	-	-	-12
Résultat technique de l'assurance non-vie net des opérations inter-sectorielles	11 992	- 2 176	14 168	1 998

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires non vie brut de réassurance du Groupe Mutualia s'établit à 333 845 K€. Le chiffre d'affaires non vie net de réassurance est en baisse de 9% par rapport à l'exercice précédent soit une réduction, en montant, de 29 616 K€. Cette baisse s'explique par l'augmentation de la part réassurée des affaires apportées par le courtier REPAM.

Le résultat technique de l'activité d'assurance non-vie net de réassurance du Groupe Mutualia s'élève à 14 168 K€ en forte hausse par rapport à 2019. Cette évolution s'explique principalement par les effets de la crise sanitaire (baisse des prestations payées) et par les efforts de maîtrise des frais de fonctionnement.

L'activité de souscription non vie, du Groupe Mutualia, est principalement constituée de la branche santé. **2.2. Résultats de souscription vie**

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2020	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
Cotisations acquises	2 289	447	1 842	2 009
-Cotisations	2 289	447	1 842	2 009
-Variation des cotisations non acquises, risques en cours	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	12	-	12	511
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)	-	-	-	-
Autres produits techniques	0	-	0	3
Charges des sinistres	1 418	250	1 168	642
-Prestations et frais payés	1 321	204	1 117	888
-Charges des provisions pour sinistres	97	46	51	- 247
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	133	73	61	198
Participation aux résultats	327	-	327	785
Frais d'acquisition et d'administration	140	9	131	104
-Frais d'acquisition Vie	55	-	55	54
-Frais d'administration Vie	85	-	85	65
-Commissions reçues des réassureurs Vie	-	9	- 9	- 15
Charges de Placements	-	-	-	-
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)	-	-	-	-
Autres charges techniques Vie	153	-	153	136
Résultat technique de l'assurance vie	129	115	14	659
Elimination des opérations inter-sectorielles	-	-	176	-119
Résultat technique de l'assurance vie net des opérations inter-sectorielles	129	115	- 161	778

Au 31 décembre 2020, le Groupe Mutualia enregistre un chiffre d'affaires vie brut de réassurance de 2 289 K€.

Compte tenu de la dégradation de la sinistralité des risques Vie (1,4 M€ en 2020 contre 0,7 M€ en 2019), le résultat technique Vie est pour l'exercice 2020 quasi à l'équilibre contre un résultat positif de 0,8 M€ en 2019.

Le résultat technique du Groupe Mutualia (vie/ non vie), s'élève à 14 007 K€ au 31 décembre 2020.

2.3. Résultats de souscription par entité

Mutualia Alliance Santé

Résultat technique non vie en K euros	Opérations 2020	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
Cotisations acquises	83 485	- 4 364	79 121	80 902
-Cotisations	83 485	- 4 364	79 121	80 902
-Variation des cotisations non acquises			-	
Part du compte technique dans les produits nets de placements	162		162	163
Autres produits techniques	253		253	425
Charges des sinistres	- 69 098	3 270	- 65 828	- 68 541
-Prestations et frais payés	- 65 995	3 198	- 62 797	- 68 778
-Charges des provisions pour sinistres	- 3 103	72	- 3 030	236
Charges des autres provisions techniques	- 20	76	56	164
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	- 9 320	1 040	- 8 280	- 8 820
-Frais d'acquisition	- 4 674		- 4 674	- 5 161
-Frais d'administration	- 4 645		- 4 645	- 4 607
-Commissions reçues des réassureurs		1 040	1 040	948
Autres charges techniques	- 3 828		- 3 828	- 4 198
Variation de la provision pour égalisation				221
Résultat technique de l'assurance non-vie	1 634	22	1 656	316

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2020	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
Cotisations acquises	270	- 131	139	118
-Cotisations	270	- 131	139	118
-Variation des cotisations non acquises			-	
Part du compte technique dans les produits nets de placements	8		8	11
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)				
Autres produits techniques				
Charges des sinistres	- 259	129	- 130	67
-Prestations et frais payés	- 244	121	- 123	- 38
-Charges des provisions pour sinistres	- 15	8	- 8	105
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-		-	90
Participation aux résultats	-		-	- 272
Frais d'acquisition et d'administration	- 18	14	- 4	61
-Frais d'acquisition Vie	- 10		- 10	- 13
-Frais d'administration Vie	- 8		- 8	- 9
-Commissions reçues des réassureurs Vie		14	14	83
Charges de Placements	- 2		- 2	- 3
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)				
Autres charges techniques Vie	- 7		- 7	- 9
Résultat technique de l'assurance vie	- 9	12	3	62

Au 31 décembre 2020, Mutualia Alliance Santé enregistre un chiffre d'affaires non vie brut de réassurance de 83 485 K€. Le chiffre d'affaire net de réassurance s'élève à 79 121 K€ et présente une baisse de 2% par rapport à 2019, conséquence de l'arrêt progressif de la réassurance avec la MACIF liée à la transformation du dispositif d'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) en Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

Le résultat technique de l'activité non vie net de réassurance s'élève à 1656 K€.

Au 31 décembre 2020, Mutualia Alliance Santé enregistre

un chiffre d'affaires vie brut de 270 K€. Le chiffre d'affaires net de réassurance s'élève à 139 K€ en hausse de 21 K€ par rapport à 2019.

Le résultat technique de l'activité vie net de réassurance s'élève à 3 K€.

Le résultat technique net non vie et vie s'élève à 1 659 k€ en 2020 en forte progression par rapport à l'exercice précédent, cette variation résultant principalement des impacts de la crise sanitaire (baisse des prestations payées) et des efforts de maîtrise des frais de fonctionnement.

Mutualia Grand Ouest

Résultat technique non vie en K euros	Opérations 2020	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
Cotisations acquises	67 938	- 4 055	63 883	63 616
-Cotisations	67 938	- 4 055	63 883	63 616
-Variation des cotisations non acquises	-			
Part du compte technique dans les produits nets de placements	51	-	51	107
Autres produits techniques	57	-	57	215
Charges des sinistres	- 55 063	2 984	- 52 079	- 53 037
-Prestations et frais payés	- 52 885	2 961	- 49 924	- 52 900
-Charges des provisions pour sinistres	- 2 178	23	- 2 155	- 137
Charges des autres provisions techniques	- 293	299	6	476
Participation aux résultats	-			-
Frais d'acquisition et d'administration	- 7 457	722	- 6 735	- 6 896
-Frais d'acquisition	- 5 162		- 5 162	- 5 042
-Frais d'administration	- 2 295		- 2 295	- 2 508
-Commissions reçues des réassureurs		722	722	654
Autres charges techniques	- 2 613		- 2 613	- 2 730
Variation de la provision pour égalisation	-			-
Résultat technique de l'assurance non-vie	2 619	- 50	2 569	1 751

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2020	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
Cotisations acquises	583	- 152	431	578
-Cotisations	538	- 152	431	578
-Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	15		15	34
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)				-
Autres produits techniques				-
Charges des sinistres	- 281	74	- 207	- 137
-Prestations et frais payés	- 213	36	- 177	- 129
-Charges des provisions pour sinistres	- 68	39	- 29	- 7
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	- 172	73	- 100	- 122
Participation aux résultats	- 41	-	- 41	- 127
Frais d'acquisition et d'administration	- 72	9	- 62	- 61
-Frais d'acquisition Vie	- 44		- 44	- 45
-Frais d'administration Vie	- 28		- 28	- 31
-Commissions reçues des réassureurs Vie		9	9	15
Charges de Placements	- 5		- 5	- 7
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)				-
Autres charges techniques Vie	- 22		- 22	- 24
Résultat technique de l'assurance vie	5	4	9	134

Au 31 décembre 2020, Mutualia Grand Ouest enregistre un chiffre d'affaires non vie brut de réassurance de 67 938 k€. Le chiffre d'affaires net de réassurance s'élève à 63 883 k€, il est stable par rapport à 2019.

Le résultat technique de l'activité non vie net de réassurance s'élève à 2 569 k€, en hausse de 818 k€ par rapport à 2019. Cette hausse s'explique principalement par la baisse des prestations liée à la pandémie de la Covid-19, compensée en partie par la contribution exceptionnelle Covid-19.

En vie, le chiffre d'affaires net de réassurance s'élève à 431 k€ en baisse de 147 k€ par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires enregistré au titre de l'exercice 2019 était exceptionnellement haut, du fait

d'une régularisation des cotisations opérées en 2019.

En 2020, le volume de charges de prestations vie net de réassurance se chiffre à 207 k€. Une hausse du nombre de décès a été observée en 2020.

Le résultat technique de l'activité vie, net de réassurance, de Mutualia Grand Ouest est de 9 K€ en diminution par rapport à l'exercice 2019 du fait de l'augmentation des prestations et de la baisse des cotisations.

Le résultat technique net non vie et vie s'élève à 2 578 k€ en 2020 en forte progression par rapport à l'exercice précédent, cette variation résultant principalement des impacts de la crise sanitaire (baisse des prestations payées) et des efforts de maîtrise des frais de fonctionnement.

Mutualia Territoires Solidaires

Résultat technique non vie en K euros	Opérations 2020	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
Cotisations acquises	182 423	- 52 767	129 656	145 784
-Cotisations	182 423	- 52 767	129 656	145 784
-Variation des cotisations non acquises	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	580		580	658
Autres produits techniques	41		41	395
Charges des sinistres	- 144 709	38 425	- 106 283	- 122 691
-Prestations et frais payés	- 136 906	33 938	- 102 968	- 122 521
-Charges des provisions pour sinistres	-7 803	4 488	- 3 315	- 170
Charges des autres provisions techniques				
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	- 26 954	16 433	- 10 521	- 17 116
-Frais d'acquisition	-15 996		- 15 996	- 12 904
-Frais d'administration	-10 958		10 958	- 11 393
-Commissions reçues des réassureurs		16 433	16 433	7 181
Autres charges techniques	-7 145		- 7 145	- 77 490
Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance non-vie	4 236	2 092	6 328	- 459

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2020	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
Cotisations acquises	1 354	- 82	1 272	1 314
-Cotisations	1 354	- 82	1 272	1 314
-Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	842		842	885
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)				
Autres produits techniques	-		-	3
Charges des sinistres	- 953		- 953	- 821
-Prestations et frais payés	- 939		- 939	- 866
-Charges des provisions pour sinistres	- 14		- 14	45
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	39		39	- 59
Participation aux résultats	- 286		- 286	- 386
Frais d'acquisition et d'administration	- 194	33	- 161	- 123
-Frais d'acquisition Vie	- 132		- 132	- 88
-Frais d'administration Vie	- 62		- 62	- 39
-Commissions reçues des réassureurs Vie		33	33	4
Charges de Placements	- 366		- 366	- 252
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)				
Autres charges techniques Vie	- 95		- 95	- 98
Résultat technique de l'assurance vie	340	- 49	291	464

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires brut de réassurance non vie Mutualia Territoires Solidaires s'établit à 182 423 K€ et le chiffre d'affaires brut de réassurance vie à 1 354 K€.

Le résultat technique de l'activité non vie net de réassurance de MTS s'élève à 6 328 K€ (-489 K€ en 2019). Cette amélioration est principalement due à une diminution de la charge de prestations sur l'exercice liée à la crise sanitaire.

Le résultat technique de l'activité vie net de réassurance s'élève à 291 K€ (464 K€ en 2019). Cette détérioration est principalement due à la baisse du résultat financier en 2020 (plus-value exceptionnelle réalisée 2019 et non reproduite en 2020 à laquelle s'ajoute un effet COVID sur certains placements).

Le résultat technique net non vie et vie s'élève à 6 620 k€ en 2020 en forte progression par rapport à l'exercice précédent, cette variation résultant principalement des impacts de la crise sanitaire (baisse des prestations payées) et des efforts de maîtrise des frais de fonctionnement.

Union de Réassurance Mutualia

Résultat technique non vie en K euros	Opérations 2020	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
Cotisations acquises	55 777	- 35 822	19 955	32 738
-Cotisations	55 777	- 35 822	19 955	32 738
-Variation des cotisations non acquises	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	94	-	94	53
Autres produits techniques	-	-	-	6
Charges des sinistres	- 55 901	36 111	- 19 790	- 32 903
-Prestations et frais payés	- 52 464	32 205	- 20 259	- 32 909
-Charges des provisions pour sinistres	- 3 436	3 906	469	6
Charges des autres provisions techniques	34	- 92	- 58	93
Participation aux résultats	-	-	-	259
Frais d'acquisition et d'administration	-	-	-	-
-Frais d'acquisition	-	-	-	-
-Frais d'administration	-	-	-	-
-Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
Autres charges techniques	- 1 145	-	- 1 145	- 1 190
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
Résultat technique de l'assurance non-vie	- 1 141	196	- 945	- 944

Résultat technique vie en K euros	Opérations 2020	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
Cotisations acquises	213	- 213	-	-
-Cotisations	-	-	-	-
-Variation des cotisations non acquises	-	-	-	-
Part du compte technique dans les produits nets de placements	-	-	-	-
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)	-	-	-	-
Autres produits techniques	-	-	-	3
Charges des sinistres	- 176	176	-	-
-Prestations et frais payés	- 168	168	-	-
-Charges des provisions pour sinistres	- 8	8	-	-
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-	-	-	2
Participation aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	-	-	-	-
-Frais d'acquisition Vie	-	-	-	-
-Frais d'administration Vie	-	-	-	-
-Commissions reçues des réassureurs Vie	-	-	-	-
Charges de Placements	-	-	-	-
Ajustement A.C.A.V. (moins-value)	-	-	-	-
Autres charges techniques Vie	- 4	-	- 4	- 4
Résultat technique de l'assurance vie	33	- 37	- 5	- 2

Au 31 décembre 2020, l'Union de Réassurance Mutualia enregistre un chiffre d'affaires non vie brut de réassurance de 55 777 k€ en forte hausse sur l'exercice du fait de l'augmentation globale des cessions de la part mutuelles affiliées.

Le résultat technique de l'activité non vie net de réassurance de l'URM s'établit à -945 k€ stable par rapport au précédent exercice. Ce résultat déficitaire s'explique principalement par les effets de la contribution

COVID et l'intégration dans les comptes de l'exercice 2019 des données définitivement arrêtées telles que communiquées par les cédantes.

Sur l'activité vie, le résultat est quasi nul, du fait de la rétrocession de la totalité du portefeuille accepté à des réassureurs externes.

Globalement le résultat technique (vie / non vie) ressort pour l'exercice 2020 à - 950 k€.

3. Résultat des investissements

3.1. Catégories de placements

Les activités exercées par le Groupe Mutualia l'exposent, par leur nature, à des risques sur des courtes, moyennes et longues périodes. En conséquence, le Groupe investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de moyen ou long terme, principalement obligataires. Son portefeuille est également composé, dans des proportions moindres, d'actions qui en dynamisent la rentabilité.

Le portefeuille d'investissement du Groupe Mutualia est composé, au 31 décembre 2020, des catégories d'actifs présentées dans le tableau ci-après :

Catégories d'actifs (en K €)	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur Comptable	Valeur de marché	+/- valeurs latentes	Valeur Comptable	Valeur de marché	+/- valeurs latentes
Participation	25 905	27 051	1 146	-	-	-
Immobilier	8 470	8 320	-150	33 822	32 392	-1 430
Action	6 261	6 362	102	2 146	2 520	373
Obligations	119 406	124 046	4 640	108 546	115 153	6 607
dont obligations d'Etat	6 753	7 040	287	8 413	8 907	494
dont obligations d'entreprise	112 653	117 006	4 352	100 133	106 245	6 112
Organisme de placement collectif	59 193	63 312	4 119	60 433	63 598	3 165
Dépôts	20 275	21 684	1 409	29 198	29 231	33
Autres placements	21 604	20 881	- 722	18 827	20 696	1 869
Autres actifs	5 977	-	- 5 977	7 096	-	- 7 096
Total de l'investissement	267 089	271 657	4 567	260 069	263 590	3 521

Le volume total des placements est à la hausse passant de 263,6M€ au 31/12/2019 à 271,7M€ au 31/12/2020 en valeur de marché.

Un reclassement des lignes d'actifs SCI et SCPI en participations a été réalisé, par rapport à l'année passée où elles étaient classées en Immobilier.

Le volume de plus-values a diminué sur l'assiette des actifs présentés de l'ordre de 1M€ hors trésorerie et Goodwill.

3.2. Résultat financier

Le tableau suivant présente le résultat financier du Groupe Mutualia :

En K€	2020	2019
Charges financières	3 952	2 761
Produits financiers	7 305	8 481
Résultat financier	3 353	5 720

En 2020, le résultat financier total du Groupe Mutualia diminue de 2 367 K€ par rapport à 2019. Cette évolution résulte de l'évolution des résultats financiers respectifs des différentes entités affiliées :

- Le résultat financier de Mutualia Alliance Santé diminue de 385 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des plus-values réalisées sur la vente d'OPC et la baisse de rendement des fonds euros des contrats de capitalisation.
- Le résultat financier de Mutualia Grand Ouest diminue de 771 K€ par rapport à 2019. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par la dotation

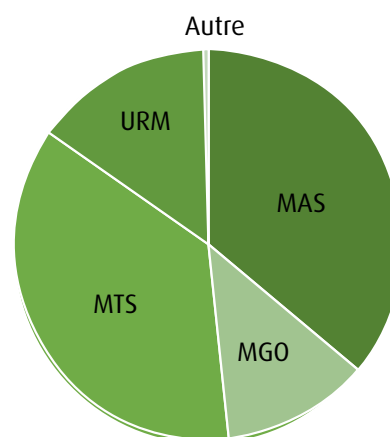
d'une provision pour dépréciation durable sur une participation (700 K€).

- Le résultat financier de Mutualia Territoires Solidaires diminue de 900 K€ par rapport à 2019. Cette évolution s'explique par une augmentation des charges financières (liées à des pertes sur des produits structurés pendant la crise), le niveau des produits financiers s'établissant au même niveau que lors de l'exercice 2019.

- Le résultat financier de l'Union de Réassurance Mutualia augmente de 252 K€ par rapport à 2019. Cette évolution s'explique par des plus-values réalisées sur le portefeuille obligataire.

La répartition du résultat financier entre les différentes entités du Groupe est la suivante :

Résultat financier



4. Résultat des autres activités

Les mutuelles du Groupe Mutualia réalisent des opérations d'intermédiation pour notamment CNP ASSURANCES, Alptis, MACIF Mutualité, UMANENS et REPAM.

En 2020, le Groupe Mutualia a perçu 215 K€ au titre de l'activité d'intermédiation réalisée par Mutualia Alliance Santé, Mutualia Grand Ouest et Mutualia Territoires Solidaires contre 466 K€ en 2019. Le résultat des autres activités enregistre ainsi une baisse significative par rapport à l'exercice précédent du fait notamment de l'arrêt du dispositif d'Aide à la Complémentaire Santé qui donnait lieu à un partenariat spécifique avec MACIF Mutualité, dispositif non reconduit dans le cadre du dispositif de la Complémentaire Santé Solidaire qui lui a succédé.

En K€	2020	2019	Evolution en %
Mutualia Grand Ouest	51	115	-56 %
Mutualia Alliance Santé	125	219	-43 %
Mutualia Territoires Solidaires	39	132	-70 %
Total	215	466	-54 %

5. Résultat global

Le résultat global du Groupe Mutualia s'élève à 9 295 K€ pour l'exercice 2020 en augmentation de près de 3,45 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait notamment de la hausse du résultat technique non vie atténuée par la baisse du résultat financier.

En K€	2020	2019
Résultat technique non-vie net	14 168	1 998
Résultat technique vie net	- 161	778
Résultat financier	3 353	5 720
Autres éléments non-techniques	- 1 965	- 1 319
Résultat exceptionnel	- 57	22
Résultats des autres activités	- 138	287
Retraitements de consolidation	10	2
Impôts sur les sociétés	- 5 915	- 3 441
Résultat global net	9 295	5 841

6. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à relever concernant l'activité et les résultats du Groupe Mutualia.



SYSTÈME D GOUVERNA

DE ANCE



B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- 28 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE
 - 36 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ
 - 37 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT EIRS)
 - 41 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE
 - 43 FONCTION CLÉ AUDIT INTERNE
 - 44 FONCTION CLÉ ACTUARIELLE
 - 45 POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE
 - 46 AUTRES INFORMATIONS
-

1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia est organisé ainsi :

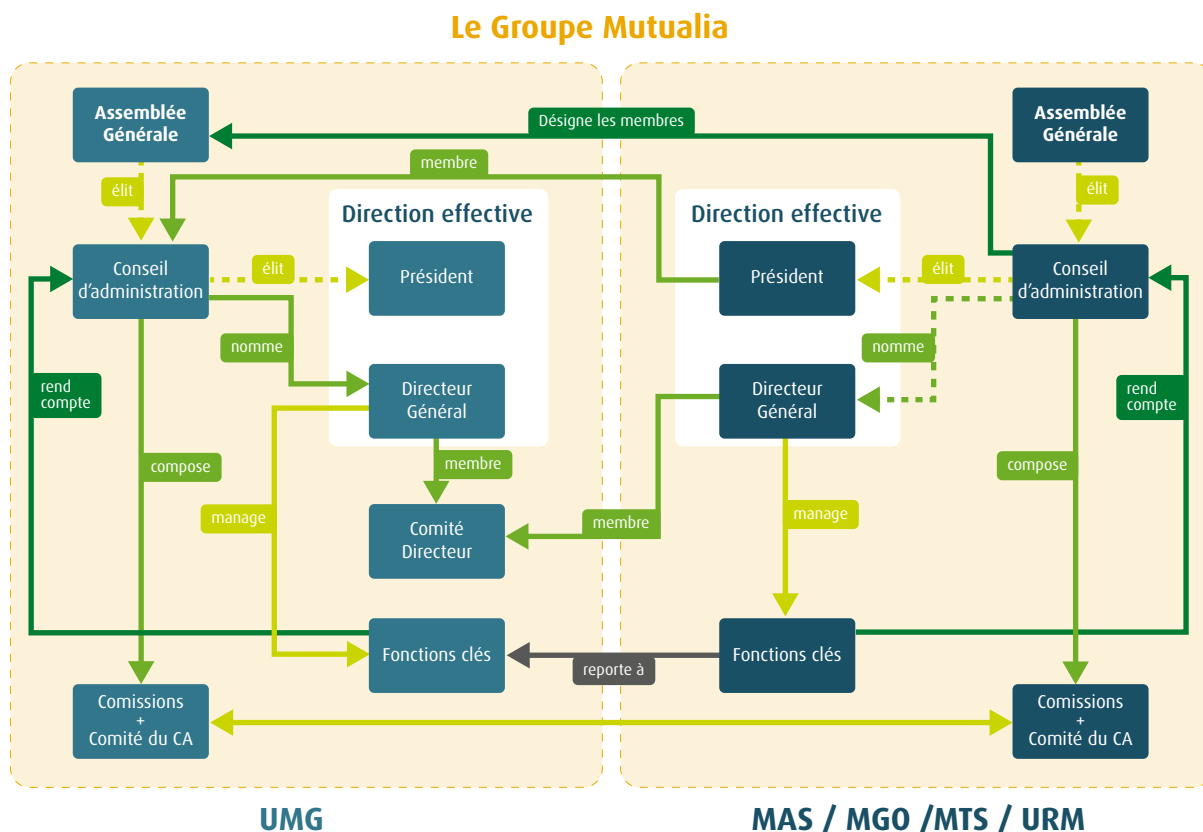


Figure : Système de gouvernance du Groupe Mutualia

Le Groupe Mutualia est construit sur des valeurs qu'il s'attache à faire vivre au quotidien.

Ces valeurs sont orientées vers l'intérêt des adhérents et vers un accompagnement tout au long de leur vie : solidarité, proximité, disponibilité et gouvernance démocratique.

Le Groupe Mutualia se distingue des autres organismes assureurs par son mode de gouvernance mutualiste. Ainsi, les entités du Groupe Mutualia, sont administrées par leurs adhérents.

Les adhérents de chaque mutuelle du Groupe élisent les délégués qui les représentent à l'Assemblée Générale et procèdent à l'élection, parmi les membres participants et les membres honoraires des administrateurs

qui composent le Conseil d'administration. Au niveau de l'Union de Réassurance Mutualia, ce sont les conseils d'administration des mutuelles adhérentes qui désignent leurs délégués à l'assemblée générale de l'Union, laquelle élit, par et parmi ses membres, les administrateurs qui composent son Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ainsi constitué de chaque entité désigne des représentants en son sein à l'Assemblée générale de l'UMG qui procède enfin à l'élection, en son sein, du Conseil d'administration de l'Union Mutualiste de Groupe.

Ce mode de gouvernance structure le pilotage du Groupe et l'articulation entre ses différents membres et garantit une sécurité mutuelle et une solidarité financière pour le Groupe.

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia, regroupe un ensemble d'organisations, de processus formalisés, de communications transverses et de schémas de validation.

Ce système, adapté à la bonne gestion des risques des entités du Groupe est cohérent avec leurs valeurs mutualistes.

Les décisions opérationnelles de pilotage du Groupe Mutualia et de ses entités sont partagées, débattues et validées selon plusieurs échelons de responsabilités.

Afin de coordonner l'ensemble des prises de décision au sein du Groupe Mutualia, une gouvernance cohérente est organisée autour :

- Du Conseil d'administration et de la Direction opérationnelle qui porte la responsabilité de la définition des orientations stratégiques du Groupe et des moyens de leur mise en œuvre ;
- De dirigeants effectifs qui mettent en œuvre la stratégie et peuvent engager la mutuelle auprès des tiers ;
- Des fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs domaines spécifiques ;
- D'une comitologie favorisant l'échange, la coordination et la complémentarité tant au niveau de chaque entité affiliée qu'au niveau du Groupe dans son ensemble.

Ce système centré sur l'intérêt des adhérents, garantit l'indépendance et la solidité du Groupe, la transparence et la collégialité de ces décisions, la rigueur et la pérennité de sa gestion.

Ce système repose sur les deux principes suivants :

- le principe des quatre yeux : toute décision significative est au moins vue par deux personnes ;
- le principe de la personne prudente : le Groupe veille à ce que les risques pris le soient dans le respect des intérêts des adhérents.

1.1. Conseil d'administration

a) Composition du Conseil d'administration

L'Union Mutualiste de Groupe Mutualia ainsi que les entités affiliées sont chacune administrées par un Conseil d'administration dont les membres sont élus par les délégués composant son Assemblée Générale. Ils sont élus pour des mandats :

- D'une durée de deux ans pour l'URM ;
- D'une durée de six ans pour MAS, MGO, MTS et l'UMG.

Le renouvellement des Conseils d'administration intervient :

- En intégralité, à l'échéance des mandats, pour l'URM et MTS ;
- Par tiers, tous les deux ans, pour MAS, MGO et l'UMG.

Les mandats et fonctions détenus par les administrateurs dans d'autres organismes font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul des mandats et du dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en vigueur au sein du Groupe Mutualia.

b) Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce ses pouvoirs conformément aux statuts et à la législation en vigueur.

Il détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe Mutualia et prend toutes les décisions et mesures de contrôle qu'il juge utiles à l'administration et au développement du Groupe. Il exerce pleinement ses obligations de contrôle et de vérification, par l'intermédiaire de ses différents comités et commissions.

A ce titre, le Conseil d'administration définit les principes directeurs en matière de stratégie, de prise de risque, de placements et de réassurance du Groupe Mutualia.

Les compétences du Conseil d'administration du Groupe Mutualia sont formalisées dans la politique de Gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération.

c) Les comités et commissions du Conseil d'administration

Pour exercer au mieux ses missions le Conseil d'administration s'appuie sur des comités ou des commissions qu'il constitue en son sein.

Les comités et commissions sont des instances d'aide à la décision du Conseil d'administration. Ils préparent et approfondissent les travaux sur leur périmètre d'activité en vue d'émettre des avis, propositions ou recommandations aux administrateurs. Le fonctionnement de chaque comité et commission est précisé dans la politique écrite de Gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération.

Comité d'audit	<p>Le Comité d'audit réalise l'ensemble des missions qui lui sont confiées aux termes de l'article L. 823-19 du code de commerce. A ce titre, il est notamment en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivre les questions relatives au contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes combinés par les Commissaires aux Comptes ; • suivre le processus d'élaboration de l'information financière ; • s'assurer du respect par les Commissaires aux Comptes des conditions d'indépendance définies au code de commerce ; • émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale ; • approuver la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce ; • participer à la définition des objectifs en matière de contrôle interne et s'assurer de leur atteinte ; • valider le plan d'audit interne et auditionner la Fonction clé Audit interne ; • s'assurer de la mise en place des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ; • examiner les politiques écrites d'audit interne, de conformité, de contrôle interne, de qualité des données. • procéder à l'examen des rapports narratifs ; • auditionner le Responsable de la Fonction clé Audit interne.
Comité des risques	<p>Le Comité des risques a notamment pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de la conformité ; • examiner régulièrement la cartographie des risques ; • examiner les indicateurs sur le suivi des risques et le suivi des reporting de risques ; • examiner les politiques écrites de gestion des risques, de gouvernance des produits, de reporting, de souscription, provisionnement, réassurance, de sous-traitance, de continuité d'activité, de gestion de fonds propres ; • suivre l'EIRS avec l'examen du rapport EIRS ; • auditionner les Responsables des Fonctions clés Gestion des risques, Actuarielle et Vérification de la conformité ; • surveiller la situation économique et financière de l'entité ou pour l'UMG, des affiliées.
Commission Finances, Réassurance et Placements	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner la politique écrite de placements du Groupe ; • définir et suivre les grandes lignes encadrant les investissements ; • définir les lignes directrices encadrant la réassurance ; • consolider et suivre les budgets ; • suivre le résultat.
Commission Vie et communication Institutionnelle	<p>Elle est notamment en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivre le respect des statuts ; • suivre le respect de la convention d'affiliation de l'UMG Mutualia ; • suivre le respect du règlement intérieur et proposer des modifications ; • suivre la gouvernance et réexaminer annuellement le système de gouvernance ; • définir et suivre le programme de formation des élus ; • définir et suivre la politique de communication institutionnelle ; • proposer les éléments relatifs à la politique « Compétence et Honorabilité », intégrée dans la politique écrite de gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération ; • examiner la politique de prévention et gestion des conflits d'intérêt ; • suivre la charte des administrateurs.

Commission stratégie et développement	<p>Elle est en charge, au niveau de l'UMG, des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir et coordonner les orientations stratégiques du Groupe ; • définir et coordonner le cadre de développement technique et commercial du Groupe ; • suivre la déclinaison opérationnelle de la stratégie du Groupe à moyen terme ; • suivre l'adéquation de la stratégie et du développement entre les niveaux solos et Groupe ; • assurer une revue de l'évolution de l'environnement, de la concurrence et étudier les perspectives de développement à moyen et long terme.
Commission tarifaire	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir la méthodologie de tarification ; • positionner des taux directeur en vue des simulations budgétaires ; • étudier les impacts des évolutions tarifaires ; • définir les taux directeurs pour présentation au Conseil d'administration.
Commission sociale et prévention	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir l'action sociale dans le respect de la solidarité, le mutualisme et l'entraide ; • se prononcer sur les dossiers de demande d'aide qui lui sont soumis en tenant compte de critères définis dans le règlement de la commission ; • participer à l'organisation et au financement d'actions de prévention.
Commission Partenariat	<p>Elle est en charge des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les orientations stratégiques liées au partenariat ; • Assurer une revue de l'évolution de l'environnement et étudier les perspectives de développement à moyen et long terme.

d) Les Conseils d'administration des entités du Groupe Mutualia

Entités	Composition du Conseil d'administration	Evènements marquants sur l'exercice
Mutualia Alliance Santé	36 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du 2^{ème} tiers du Conseil d'administration ; • Élection des membres du Bureau ; • Révision de la composition des commissions et élections des membres ; • Renouvellement annuel des désignations des représentants aux Assemblées générales de l'UMG et de l'URM.
Mutualia Grand Ouest	28 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Elections du tiers-sortant entraînant l'arrivée de 4 nouveaux administrateurs ; • Election du Président du Conseil d'administration ; • Désignation du Président du Comité des risques et composition révisée des Comités et Commissions ; • 1 démission d'office suite à la perte du statut de membre participant ; • Renouvellement annuel des désignations des représentants aux Assemblées générales de l'UMG et de l'URM.
Mutualia Territoires Solidaires	41 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> • 1 démission pour raison de santé non remplacée à ce jour ; • 3 démissions d'office en application de la règle statutaire relative à la proportion maximale d'administrateurs ayant atteint la limite d'âge (2 cooptations réalisées au cours de l'exercice) ; • Renouvellement annuel des désignations des représentants aux Assemblées générales de l'UMG et de l'URM.

Entités	Composition du Conseil d'administration	Evènements marquants sur l'exercice
Union Mutualiste de Groupe Mutualia	25 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil d'administration a procédé au cours de l'exercice 2020 à la cooptation de 7 administrateurs en remplacement : <ul style="list-style-type: none"> De 4 administrateurs démissionnaires d'office en application de la règle statutaire relative à la proportion maximale d'administrateurs ayant atteint la limite d'âge ; D'un administrateur démissionnaire ; De 2 administrateurs dont le mandat de représentant à l'assemblée générale de l'UMG a cessé en cours d'exercice. Le Conseil d'administration a procédé à l'élection d'un nouveau Vice-président et d'un nouveau membre du Bureau ; Le Conseil d'administration a désigné un nouveau Président du Comité des risques et a intégré les nouveaux administrateurs dans ses comités et ses commissions ; Renouvellement annuel des désignations des représentants au sein de l'Assemblée générale de l'UGM Umanens et remplacement d'un membre du Conseil d'administration représentant l'UMG Mutualia.
Union de réassurance Mutualia	12 administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil d'administration a procédé au cours de l'exercice 2020 à la cooptation de 2 administrateurs en remplacement : <ul style="list-style-type: none"> D'un administrateur démissionnaire ; D'un administrateur dont le mandat de délégué à l'Assemblée générale de l'URM a cessé en cours d'exercice. Renouvellement annuel des désignations des représentants à l'Assemblée générale de l'UMG.

1.2. Direction effective

La Direction effective de l'Union Mutualiste de Groupe Mutualia est assurée par :

- le Président du Conseil d'administration : M. Gilles CHOCHÉYRAS ;
- le Dirigeant Opérationnel : M. Alain PLOUZENNEC.

Les dirigeants effectifs des entités du Groupe sont les suivants :

Entités	Président du Conseil d'administration	Directeurs généraux
Mutualia Alliance Santé	M. Francis OUVRARD	M. Jérôme REBOUL ¹
Mutualia Grand Ouest	M. Stéphane LUCEREAU	Mme Isabelle GIRAUD
Mutualia Territoires Solidaires	M. Gilles CHOCHÉYRAS	M. David SALAT M. Thierry MULLER
Union de réassurance Mutualia	M. Gilles CHOCHÉYRAS	M. Alain PLOUZENNEC

¹ Au cours de l'exercice 2020, suite à l'empêchement temporaire du Dirigeant Opérationnel de Mutualia Alliance Santé, le Conseil d'administration a procédé à la désignation temporaire du Directeur Général Adjoint de la Mutuelle en qualité de Dirigeant Effectif. Cette désignation a pris fin lors de la réunion du Conseil d'administration ayant suivi la cessation de l'empêchement temporaire du Dirigeant opérationnel.

Les dirigeants effectifs sont associés à tous les processus de prises de décisions importantes et stratégiques.

Le Conseil d'administration définit les cas dans lesquels les dirigeants effectifs sont absents ou empêchés de manière à garantir la continuité de la Direction effective de l'UMG ou des entités affiliées.

Le Directeur Général est le Dirigeant Opérationnel. Il est nommé par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le Conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles il lui délègue les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle. Le Directeur Général exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration, dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci et dans la limite de la délégation qui lui est consentie. Il représente l'entité dans ses rapports avec les tiers.

Il participe à la définition de la stratégie, assure la mise en œuvre de la stratégie approuvée par le Conseil d'administration et rend compte de sa gestion devant le Conseil.

Le Groupe opère selon le principe des quatre yeux. Aucune décision significative ne peut être prise par une personne seule. Les décisions sont prises par le Président et la Direction Générale, l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise d'assurance (AMSB) assumant la responsabilité finale du respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives.

1.3. Organisation des fonctions clés

Conformément aux exigences de la réglementation Solvabilité II, quatre Responsables de Fonctions clés ont été nommés au sein de l'UMG Mutualia :

- **Fonction Audit interne** : selon l'article 271 du règlement délégué, elle a notamment pour mission d'évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle interne et des autres composantes du système de gouvernance. Pour cela, elle :
 - établit et met en œuvre un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir qu'elle communique au Conseil d'administration ;
 - émet des recommandations et s'assure du respect des décisions prises sur la base de ces recommandations.

• **Fonction Gestion des risques** : conformément à l'article 269 du règlement délégué, elle a notamment pour mission de :

- procéder à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité portant notamment sur :
 - le besoin global de solvabilité ;
 - le respect permanent des exigences de capital ;
 - l'écart entre le profil de risque et les hypothèses définies ;
- identifier, évaluer et suivre l'ensemble des risques auxquels le Groupe et ses affiliées sont exposés ;
- assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller les Dirigeants Effectifs et le Conseil d'administration sur les questions de gestion des risques.

• **Fonction Vérification de la conformité** : conformément à l'article 270 du règlement délégué, elle a notamment pour mission de :

- conseiller la Direction Effective et le Conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations réalisées par le Groupe ou ses affiliées, identifier et évaluer le risque de non-conformité associé ;
- vérifier la conformité des opérations par la mise en œuvre d'un plan de conformité.

• **Fonction Actuarielle** : conformément à l'article 272 du règlement délégué, elle a notamment pour mission de :

- garantir la justesse des méthodologies et modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données ;
- superviser les calculs notamment de provisions techniques et comparer les meilleures estimations ;
- donner un avis sur les politiques de souscription et de réassurance.

Les entités du Groupe Mutualia ont la possibilité de nommer leurs propres responsables fonctions clés ou de faire appel à ceux désignés au niveau de l'Union Mutualiste de Groupe.

Le tableau ci-dessous détaille les Responsables de fonctions clés désignés au sein des différentes entités :

Entités	Audit Interne	Gestion des Risques	Fonction Actuarielle	Vérification de la Conformité
Mutualia Alliance Santé	Mme Claire BELLUCCI	Mme Lucie LECARDONNEL	Mme Laurence SOUCHARD	Mme Samira CHOUPIN
Mutualia Grand Ouest	M. Edgar HENRIQUES	Mme Johanne CABON	M. Yoann FRAVALO	Mme Sonia GABARRET
Mutualia Territoires Solidaires	M. Edgar HENRIQUES	Mme Eva AMAR	M. Franck BORGNIET	Mme Valérie MELUT
Union Mutualiste de Groupe Mutualia	M. Edgar HENRIQUES	Mme Eva AMAR	M. Benjamin ABBOU	Mme Céline LE GRAND
Union de réassurance Mutualia	M. Edgar HENRIQUES	Mme Eva AMAR	M. Benjamin ABBOU	Mme Céline LE GRAND

Les Responsables des Fonctions clés ont :

- un lien direct avec les instances dirigeantes : les Responsables des Fonctions clés ont un accès direct aux Dirigeants Effectifs et au Conseil d'administration. Ils sont par ailleurs auditionnés, a minima, une fois par an par le Conseil d'administration, ou par un comité ou une commission de celui-ci afin de présenter le rapport d'activité lié à la fonction clé occupée;
- un positionnement adapté à leur responsabilité dans l'entreprise : afin qu'ils puissent exercer avec objectivité, impartialité et indépendance, les Responsables des Fonctions clé sont, au titre de la fonction clé, directement rattachés au Directeur Général (Dirigeant opérationnel). Ils disposent d'un accès sans restriction à l'ensemble des informations nécessaire à l'exercice de leurs missions et peuvent communiquer avec tout membre de l'organisme;
- une indépendance vis-à-vis des fonctions opérationnelles;
- les qualités garantissant le respect des principes de compétences et d'honorabilité.

D'un point de vue organisationnel, les Responsables des Fonctions clés de l'UMG ont un rôle de pilotage et de supervision fonctionnelle des Fonctions clés des entités affiliées comme défini dans la politique écrite de gouvernance.

Les Responsables des Fonctions clés de l'UMG fournissent un cadrage annuel des principaux travaux attendus (calendriers, formats, livrables) et mettent en place les dispositifs de contrôle, de maîtrise des risques, de vérification de la conformité en adéquation avec la stratégie et les enjeux du Groupe et de ses entités; c'est pourquoi de nombreux travaux réalisés ou en cours s'appliquent à l'identique pour le Groupe et ses entités.

Chaque Responsable de Fonction clé de l'UMG supervise la fonction clé de son domaine, au niveau de l'entité et, s'assure, de la correcte mise en œuvre des attendus grâce :

- à une information préalable du Conseil d'administration de l'UMG en cas de changement du responsable d'une fonction clé d'une entité;
- à la déclinaison effective des politiques Groupe la concernant;
- à l'examen annuel du plan de contrôle;
- aux échanges réguliers avec le Responsable de la Fonction clé de l'entité;
- au reporting réalisé par chaque Fonction clé de l'entité selon les critères définis par l'UMG (avancement des missions, suivi des tâches);
- au respect du cadre de référence méthodologique défini par l'UMG (procédures, politiques écrites, ...);
- à la communication des rapports et divers livrables produits par les Fonctions clés des entités.

La notification à l'ACPR des Responsables des Fonctions clés de l'ensemble des entités du Groupe Mutualia se fait dans le respect de la réglementation en vigueur.

1.4. Adéquation du système de gouvernance

Au regard des risques portés par le Groupe Mutualia le système de gouvernance mis en place au niveau de l'UMG et de ses entités affiliées est adapté et cohérent avec les caractéristiques de leurs activités.

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia est revu annuellement et fait l'objet d'un suivi régulier au travers de :

- rapports des Fonctions clés;
- dispositif de contrôle interne;
- dispositif de gestion des risques;
- l'élaboration des rapports narratifs;
- la mise à jour et la validation de la documentation et notamment des politiques écrites.

Le Conseil d'administration du Groupe Mutualia dispose ainsi d'une vue d'ensemble pertinente sur l'activité, la gouvernance et le profil de risque de l'organisme.

Le système de gouvernance du Groupe Mutualia est ainsi adapté à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

1.5. Changements et faits marquants survenus sur la période en matière de gouvernance

En 2020, le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia a coopté 7 administrateurs suite à la démission de l'un de ses membres, au dépassement du plafond du tiers des administrateurs ayant plus de 70 ans et à la perte de la qualité de délégué à l'URM et l'UMG. En conséquence, le Conseil d'administration a élu un nouveau Vice-Président, un nouveau membre du Bureau qui est devenu Président du Comité des risques et a procédé à l'intégration des nouveaux administrateurs au sein de ses Comités et ses commissions. Le Conseil d'administration a également nommé ses représentants au sein de l'Assemblée générale de l'UGM Umanens et remplacé l'un de ses membres au sein du Conseil d'administration de l'UGM Umanens.

L'Assemblée Générale de **Mutualia Alliance Santé** a procédé au renouvellement du deuxième tiers de son Conseil d'administration. A la suite de ces élections, le Conseil d'administration a procédé aux élections des membres du Bureau et des commissions.

Le Conseil d'administration de **Mutualia Grand Ouest** a élu un nouveau Président, M. Stéphane Lucereau, et a procédé au renouvellement des membres du Bureau. Suite au renouvellement du tiers-sortant, 4 nouveaux administrateurs ont intégré le Conseil d'administration. Un directeur des opérations a pris ses fonctions en septembre 2020.

Le Conseil d'administration de **Mutualia Territoires Solidaires** a fait face à la démission d'un de ses membres pour raison de santé, des discussions sont en cours pour une cooptation en remplacement en 2021.

Le Conseil d'administration de l'**Union de Réassurance Mutualia** a coopté deux membres en son sein suite à la démission de l'un d'eux et à la perte de qualité de délégué

de l'URM. Il a désigné ses représentants à l'Assemblée générale de l'UMG.

Les Conseils d'administration de MAS, MGO et MTS ont désignés leurs représentants aux assemblées générales de l'UMG et de l'URM.

1.6. Politique et pratiques de rémunération

Les fonctions d'administrateurs au sein du Groupe Mutualia sont gratuites. Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité, les Assemblées Générales ont décidé d'allouer des indemnités au Président et aux administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées. Les administrateurs concernés établissent un compte rendu annuel des activités exercées au service de la mutuelle qui est annexé au rapport de gestion.

L'UMG Mutualia et ses entités affiliées remboursent aux administrateurs les frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfant conformément aux dispositions de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité.

Le Directeur Général est rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail au sein de son entité de rattachement.

La rémunération des salariés est régie par la convention collective de la fédération nationale des employeurs de la mutualité sociale agricole (FNEMSA).

La rémunération fixe est prépondérante dans le statut social global des salariés du Groupe Mutualia. Elle est déterminée dans le respect des dispositions conventionnelles, de la grille de rémunération interne, des pratiques de marché, du poste et des compétences du salarié. Elle évolue dans le cadre des dispositions et revalorisations conventionnelles et des augmentations individuelles.

La part variable de la rémunération, demeure minoritaire et est liée à la réalisation d'objectifs économiques, financiers et/ou managériaux.

Les collaborateurs qui interviennent sur des missions de développement commercial du Groupe, bénéficient eux d'un dispositif de primes sur objectifs, fixé annuellement par la Direction sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ce système de primes sur objectifs est conçu de telle sorte à garantir un équilibre entre recherche de la performance individuelle et respect des intérêts des adhérents.

Ces éléments sont formalisés dans la politique écrite de gouvernance, de compétence, d'honorabilité et de rémunération validée annuellement par le Conseil d'administration.

2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les exigences et les processus mis en œuvre en matière de compétence et d'honorabilité au sein du Groupe Mutualia ont été formalisés dans le cadre d'une politique écrite identique pour l'ensemble de ses entités.

Les dispositions de cette politique s'appliquent aux administrateurs, aux Dirigeants Effectifs ainsi qu'aux Responsables des Fonctions clés.

a) Exigence de compétence

L'analyse de la compétence est principalement réalisée en prenant en compte l'expérience professionnelle, les qualifications acquises et/ou les formations passées et futures.

Le principe de la compétence individuelle s'applique aux dirigeants effectifs et aux responsables de fonctions clés pour leur domaine de responsabilité. La compétence des membres du conseil d'administration est appréciée principalement au niveau collégial, en s'assurant de manière continue et notamment lors de chaque nouvelle nomination et lors de chaque renouvellement que le conseil d'administration continue à disposer collectivement des compétences requises.

Au sein du Groupe Mutualia la compétence des Administrateurs, des Dirigeants Effectifs et des Responsables des Fonctions clés est vérifiée sur différents critères, tels que présentés dans le tableau ci-après.

	Domaines de compétences
Administrateurs (évaluation principalement collective)	Assurance et marchés financiers, aspects stratégiques et modèle économique, système de gouvernance, analyse financière et actuarielle, réglementation du secteur de l'assurance.
Dirigeants effectifs	Assurance et marchés financiers, aspects stratégiques et modèle économique relatifs à l'activité, système de gouvernance et compréhension des risques, analyse actuarielle et financière, réglementation du secteur assurantiel.
Responsable Fonction Clé Audit interne	Compétences en méthodologie d'audit interne, connaissances générales sur les activités importantes du Groupe et de ses entités.
Responsable Fonction Clé Gestion des risques	Vision des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion de risque, vision globale de tous les risques de l'organisme et du Groupe
Responsable Fonction Clé Vérification de la conformité	Connaissances du droit assurantiel, compréhension des impacts de tout changement de réglementation
Responsable Fonction Clé Actuarielle	Connaissance et pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières, expérience pertinente sur les normes professionnelles et autres normes applicables au Groupe.

b) Exigence d'honorabilité

L'honorabilité est analysée au moyen d'extrait du casier judiciaire (production du bulletin n° 3 du casier des personnes concernées), et par une déclaration sur l'honneur de non condamnation.

obligatoire l'ensemble des éléments permettant de vérifier la satisfaction des exigences de compétence et d'honorabilité) puis tout au long de l'exercice de la fonction / du mandat (transmission périodique d'éléments attestant de l'honorabilité, et évaluation périodique de la compétence).

c) Fréquence d'évaluation

L'évaluation des compétences et de l'honorabilité s'effectue d'une part avant la prise (le renouvellement) de fonction / du mandat (au moyen de l'analyse du dossier transmis par chaque candidat, comprenant, de manière

3. Système de gestion des risques (dont EIRS)

Le système centralisé de gestion des risques du Groupe Mutualia est décrit dans le cadre d'une politique écrite. Cette politique vise à définir les objectifs généraux du dispositif global de gestion des risques, ainsi que la gouvernance associée.

Elle répond aux exigences réglementaires, demandant aux compagnies d'assurance et aux mutuelles de se doter d'une politique de gestion globale des risques et de politiques écrites.

Cette politique est ensuite déclinée au sein des entités du Groupe, en fonction des classes de risques qui déterminent le profil de risque du Groupe.

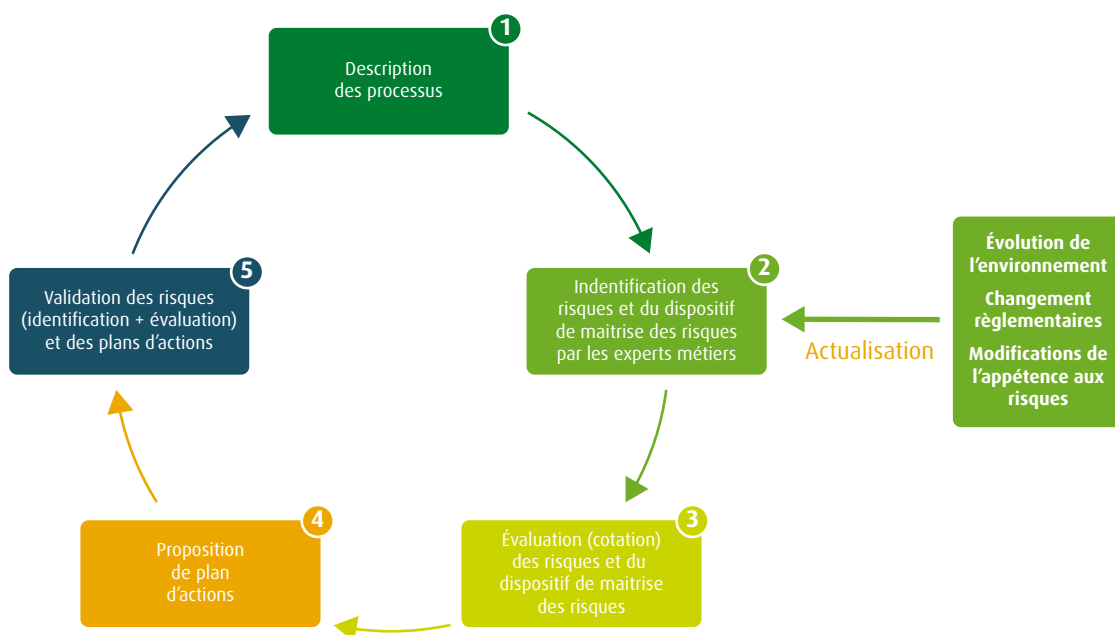
3.1. Présentation de la démarche globale de gestion des risques du Groupe

Les objectifs de la démarche structurée mise en place par le Groupe Mutualia consistent à élaborer les principes, à définir les rôles, responsabilités et les mécanismes principaux des dispositifs de gestion des risques.

S'appuyant sur un modèle organisationnel tourné vers la gestion des risques, une gouvernance dédiée est mise en place afin de s'assurer que les organes de direction du Groupe Mutualia et les Fonctions clés, se chargent d'organiser et d'animer le dispositif de gestion des risques. Le processus de gestion des risques est identique pour toutes les entités du Groupe.

Le schéma ci-après présente les étapes principales du dispositif.

Étapes du processus de gestion des risques



3.2. Organisation de la gouvernance au sein du Groupe en matière de gestion des risques

Les principes d'organisation de la gouvernance relative à la gestion des risques au sein du Groupe Mutualia sont définis dans la politique de gestion des risques. Ils prévoient notamment les processus de remontée d'informations vers la Direction et le Conseil d'administration en cas de franchissement des seuils de limite ou de tolérance aux risques définis et approuvés par les organes de décisions.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques :

a) Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia définit le niveau d'appétence aux risques et s'assure que celui-ci reflète bien les orientations stratégiques décidées et communiquées au Comité Directeur du Groupe Mutualia.

A cet effet, sont soumis au Conseil d'administration du Groupe Mutualia et à ceux des entités affiliées pour validation et suivi :

- l'ensemble des scénarios adverses à prendre en compte dans l'exercice EIRS ;
- les actions de managements identifiées pour chaque scénario adverse ;
- les éléments déclencheurs de l'EIRS ;
- les résultats des exercices EIRS ;
- les reporting sur les indicateurs d'appétence ;
- le profil de risque et la définition des tolérances aux risques ;
- l'ensemble des rapports sur les risques (EIRS, actuariel, ...);

En outre, le Conseil d'administration :

- participe au processus EIRS et approuve les résultats ;
- promeut la diffusion de la culture des risques ;
- en cas de dépassement d'une limite, met en place les actions de management.

b) Le Comité des risques

Le Comité des risques s'assure de la mise en place et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Il établit avec le Responsable de la Fonction Clé Gestion des risques la cartographie des risques majeurs et la propose pour validation au Conseil d'administration.

Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet un avis sur les politiques écrites de gestion des risques, de reporting, de prévention et gestion

des conflits d'intérêts, de gouvernance et de surveillance des produits, de souscription, de provisionnement et de réassurance, et de sous-traitance qu'il a, au préalable, examinées.

c) Le Comité d'audit

Le Comité d'audit contrôle a posteriori l'efficacité de la politique de gestion des risques et de contrôle interne.

Le Comité d'audit organise des missions de contrôle dites de 3^e niveau, décrites dans la partie « B.5 Audit interne ».

d) Le Comité Directeur

Le rôle du Comité Directeur et du Directeur Général, dans le cadre de la gestion des risques consiste à :

- assister les parties prenantes dans la définition de la stratégie de gestion des risques ;
- suivre l'application de la stratégie de gestion des risques ;
- veiller à la prise en compte au sein du Groupe Mutualia des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et par les normes de la profession.

De plus, le Comité Directeur :

- sur son domaine de compétence exclusive, participe à l'identification des scénarios adverses à prendre en compte dans l'EIRS ;
- sur proposition des responsables métiers et des représentants des Fonctions clés, participe également à la définition des actions de management à mettre en œuvre lors de la survenance de ces scénarios ;
- contribue et approuve la détermination des scénarios ou combinaison de scénarios devant déclencher le processus EIRS non régulier ;
- propose pour validation les actions de management à mettre en œuvre ;
- rapporte ensuite les résultats au Conseil d'administration du Groupe.

Le Comité Directeur ainsi que le Conseil d'administration peuvent demander à la Fonction clé Gestion des risques d'autres scénarios propres à l'activité du Groupe Mutualia.

e) La Direction Générale

La Direction Générale veille au respect de la politique définie par le Conseil d'administration en matière de gestion des risques.

Elle s'assure du respect des seuils d'appétence aux risques fixés.

f) La Fonction clé Gestion des risques

La Fonction clé Gestion des risques a en charge la coordination et la centralisation de l'ensemble des tableaux de bord des indicateurs d'appétence, tolérances et limites.

Elle possède une vision transversale sur l'ensemble des seuils attribués à chaque catégorie de risque. Sur la base de l'ensemble de ces informations, elle est à même de proposer un EIRS exceptionnel.

Elle coordonne l'ensemble du processus EIRS en impliquant toutes les parties prenantes jugées opportunes.

Elle participe également à la définition des indicateurs de limites, et alerte le Directeur Général ou le Comité Directeur lorsqu'un indicateur de pilotage a dépassé la limite opérationnelle du risque prédéfinie.

La Fonction clé Gestion des risques a en charge toute la coordination de la rédaction et la mise à jour de toute la documentation liée au processus EIRS (rapport interne et externe) et sa présentation en Conseil d'administration.

g) Les acteurs externes commissaires aux comptes ou auditeurs externes

Certains intervenants externes participent au système de gestion des risques par l'intermédiaire de diligences liées :

- A la production des informations financières : commissaires aux comptes ;
- Au respect des normes ou nomenclatures spécifiques : auditeurs externes. Les interventions des auditeurs externes, non obligatoires d'un point de vue réglementaire, sont effectuées sur commande spécifique du Groupe Mutualia ou des entités affiliées par l'intermédiaire du Conseil d'administration sur proposition du Comité d'Audit.

3.3. Indicateurs d'appétence de limites de risques

L'appétence au risque est le niveau de risque global que le Groupe Mutualia accepte de prendre pour répondre à ses objectifs. C'est l'évaluation quantitative du niveau de risque agrégé que le Groupe Mutualia accepte de prendre sur les risques identifiés sur son profil de risque, en vue de la poursuite de son activité et de son développement.

Elle constitue le point d'équilibre entre les objectifs de développement, de rendement et les risques induits par l'activité des entités du Groupe Mutualia de manière à garantir le maintien de leurs solvabilités respectives.

Le cadre d'appétence du Groupe est défini par le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia.

Le cadre d'appétence des entités affiliées, définis par leurs Conseils d'administration respectifs, s'inscrit dans celui du Groupe.

a) Indicateurs d'appétence

La formalisation de cette appétence se fait au travers de métriques qui reposent sur cinq dimensions d'analyse, présentées ci-dessous.

- **Ratio S2** : le ratio de solvabilité S2 correspond au rapport entre l'actif net éligible et le SCR.
- **Résultat** : il s'agit du résultat de l'exercice comptable. Le suivi du résultat est décliné selon les axes suivants :
 - Résultat technique Non-Vie ;
 - Résultat technique Vie ;
 - Résultat financier non technique ;
 - Résultat de l'exercice avant imposition.
- **Ratio P/C technique et Ratio P/C combiné** : Le ratio P/C technique est le rapport des prestations sur les cotisations. Il est calculé par année de survenance. Le ratio combiné est calculé comme le rapport de la somme des frais de gestion et du coût des sinistres (prestations) sur le total des cotisations encaissées, il mesure l'efficacité de la gestion par années de survenance.
- **Chiffre d'affaires** : ce sont les primes acquises, nettes de réassurance. Il correspond aux primes brutes émises moins les primes cédées aux réassureurs plus ou moins la variation pour primes non acquises, nettes de réassurance.
- **Produits financiers** : produits issus des placements immobiliers et mobiliers de l'entité.

b) Fréquence et mise à jour de l'appétence et des limites des risques

Le cadre d'appétence aux risques est mis à jour systématiquement en même temps que le profil de risque. Il fait l'objet d'une révision lorsque les niveaux préalablement définis ne sont pas en ligne avec les objectifs fixés.

La fréquence de mise à jour est a minima annuelle et doit faire l'objet d'une approbation par les instances dirigeantes.

3.4. Outils supports au suivi et à la gestion des risques

a) Un outil central : la cartographie des risques

Deux approches ont été retenues par le Groupe Mutualia pour l'identification des risques :

- Une approche dite « Top-down » au travers de l'analyse des risques majeurs ;

- Une approche dite « Bottom-up » (approche par processus) par des travaux dits de « mapping ».

Ces deux approches complémentaires permettent à la fois d'avoir une vision du top management et une vision opérationnelle des risques encourus et ainsi de disposer d'une « cartographie tous risques » essentielle à une gestion efficace.

Les travaux de cartographie tous risques ont pour objet d'identifier, d'évaluer, de classer, de comparer et de hiérarchiser les risques susceptibles d'impacter un produit, une ligne de métier et/ou le Groupe Mutualia dans un souci d'amélioration continue.

b) La base incidents

La démarche de collecte des incidents contribue à la cartographie des risques en permettant :

- d'identifier et de comprendre les incidents rencontrés le plus souvent par le Groupe Mutualia dans le but d'améliorer sa capacité à gérer les risques ;
- de servir de support au processus d'évaluation des risques et au dispositif de maîtrise des risques.

c) Les référentiels

Le Groupe Mutualia procède à l'identification des risques en se basant sur deux référentiels :

- le référentiel des processus du Groupe Mutualia ;
- le référentiel des risques de l'IFACI 2013 (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) publié par le Groupe Professionnel Assurance.

d) Reporting des risques

Dans le cadre de la gestion des risques au sein du Groupe Mutualia, un certain nombre de reporting sont mis en place afin de garantir la transparence entre les entités affiliées et un suivi efficace et permanent des risques.

Dans ce cadre, le Groupe Mutualia réalise et partage notamment avec les entités affiliées :

- Des tableaux de suivi des risques (reprenant les différents indicateurs de suivi des risques) ;
- Un rapport EIRS unique ;
- Une cartographie des risques.

3.5. L'EIRS

L'EIRS Groupe est réalisé sur le périmètre de combinaison prudentiel.

a) Présentation du processus EIRS

Le processus EIRS mis en place au sein du Groupe Mutualia, a pour objectif l'évaluation :

- du Besoin Global de Solvabilité pour faire face à tous les risques matériels auxquels le Groupe Mutualia est exposé ou sera amené à être exposé à court/moyen-terme ;
- du respect permanent des exigences de capital et des exigences concernant les provisions techniques ;
- de la significativité de la déviation du profil de risque par rapport aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.

L'évaluation du besoin global de solvabilité est conduite via l'analyse de scénarios et l'exécution de stress tests. Des actions de gestion, en cas de circonstances défavorables, sont identifiées. Leurs impacts sur la solvabilité et les différents indicateurs d'appétence sont déterminés et pris en compte dans la réalisation des scénarios.

Dans le cadre de cet exercice, le Groupe, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels il est soumis et détermine ses besoins de solvabilité.

L'EIRS est un processus de gestion des risques prospectif. Il intègre dans sa démarche, la situation actuelle du Groupe Mutualia, mais aussi toutes évolutions probables de sa situation sur un horizon temporel égal à celui du business plan, soit sur 5 ans.

L'EIRS est un véritable outil de pilotage du Groupe Mutualia qui permet notamment de valider ou amender le plan de réassurance.

b) Documentation et communication autour de l'EIRS

• Le processus EIRS

Chaque processus EIRS doit être documenté et archivé.

Cette documentation comprend :

- les étapes de l'analyse des risques ;
- la justification des méthodes et hypothèses utilisées ;
- la description des stress tests réalisés ;
- les résultats et conclusions découlant du processus, à savoir, le besoin global de solvabilité sur la période du business plan et la couverture de ce besoin, mais aussi, les déviations significatives à la formule standard et les plans d'actions éventuels envisagés.

• Le rapport EIRS

Le rapport EIRS est un outil d'aide à la décision à destination du Conseil d'administration. Il permet d'objectiver un certain nombre de décisions. Il donne la possibilité de mettre en cohérence les politiques et stratégies mises en place au sein du Groupe et ses entités affiliées, mais surtout de renforcer le pilotage de l'activité.

Un rapport EIRS est présenté au minimum annuellement au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Des EIRS exceptionnels peuvent également être réalisés par l'UMG Mutualia et par ses entités affiliées, lorsqu'elles estiment que le profil de risque pourrait être modifié de façon significative à la suite de décisions internes ou de facteurs externes et notamment en cas de :

- revue du plan stratégique;
- lancement d'un nouveau produit;
- modification de l'organisation (fusion, regroupement, partenariats extérieurs, etc.);
- création d'une nouvelle activité;
- évolution réglementaire impactant l'activité d'assurance ou de réassurance.

Conformément à la réglementation applicable, ces rapports EIRS font l'objet d'une remise systématique à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

c) Choix des scénarios et actions de management

Cette méthodologie repose sur la hiérarchisation des scénarios de risques. Ces scénarios de risques sont identifiés selon leur capacité à éloigner le Groupe Mutualia et ses affiliées de ses indicateurs d'appétence cibles. Cette identification repose sur la cartographie des risques. Deux étapes sont réalisées :

- Ordonnement par chaque entité affiliée des scénarios les plus susceptibles de l'impacter;
- Détermination d'un score par scénario via une consolidation basée sur :
 - Les rangs attribués aux scénarios par les différentes entités du Groupe;
 - La contribution du SCR de chaque entité à la somme des SCR de l'ensemble des entités affiliées. Les scénarios obtenant le score le plus élevé sont ainsi retenus.

Pour chaque scénario défini, des actions de management sont identifiées. Ces actions de management doivent permettre de revenir à son appétence préalablement définie.

Des scénarios solo sont également définis reflétant les spécificités de chaque affiliée.

• Le modèle

La démarche décrite précédemment a servi de base au développement du modèle EIRS et à la création d'un outil spécifique à la réalisation des différents calculs et projections.

Un document formalisant le modèle EIRS du Groupe Mutualia, intitulé « Spécifications fonctionnelles », reprend les spécifications fonctionnelles de l'outil liées à la réalisation de l'exercice EIRS régulier ou non.

• Méthode de projection

L'intégration de l'univers risqué dans le modèle est réalisée selon une approche multi-déterministe. Cette approche consiste à intégrer au modèle, au-delà du scénario central, différents scénarios stressés relatifs aux principaux facteurs de risques du Groupe Mutualia.

Le bilan prudentiel est projeté dans le scénario central en fonction des hypothèses du business plan.

• Stress-tests

Dans le cadre de l'EIRS unique qui sera réalisé en 2021 sur la base de la clôture au 31/12/2020, des chocs seront appliqués sur les hypothèses du business plan et le bilan prudentiel sera réévalué.

L'application d'un choc dans le modèle peut se faire :

- soit marginalement;
- soit de manière combinée, si la nature des chocs le permet.

Pour chaque scénario stressé, l'impact des actions de management sera pris en compte.

L'outil EIRS a été développé de sorte à ce que le Groupe Mutualia, puisse tester différentes modulations d'un même type de scénarios et différentes modulations des actions de management correspondantes.

4. Système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe Mutualia est fondé sur la définition proposée par le COSO, dans sa version 2013 : « Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil, le management et les

collaborateurs d'une entité, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

Le dispositif de contrôle interne est le même pour toutes les entités du Groupe.

4.1. Organisation et fonctionnement du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe

Le plan de contrôle interne du Groupe Mutualia a été construit à partir des analyses de risques réalisées par une approche « Bottom-up ». Il s'applique de la même manière, dans toutes les entités du Groupe.

Les résultats des évaluations réalisées dans le cadre du plan de contrôle interne, permettent de s'assurer de la maîtrise des risques et d'identifier des zones de faiblesse et les actions correctives adéquates à mettre en œuvre.

Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de cinq composantes définies par le COSO, détaillées ci-après.

a) Un environnement de contrôle

Il s'agit de l'ensemble des normes, des processus et des structures qui constituent le socle de la mise en œuvre du contrôle interne dans toute l'organisation.

Un référentiel des processus a été formalisé et constitue la base des travaux concernant le contrôle interne.

b) Une évaluation des risques

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement d'occurrence aléatoire survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs de la structure. Pour déterminer la manière dont les risques sont gérés, il est nécessaire de les identifier et de les évaluer.

La cartographie des risques est révisée annuellement.

c) Des activités de contrôle

Il s'agit des actions définies pour apporter l'assurance raisonnable que les instructions pour la gestion des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont mises en œuvre.

Il faut distinguer les contrôles, dits de « premier niveau », réalisés par les équipes opérationnelles, des contrôles de « deuxième niveau », réalisés par le contrôle interne et les contrôles de « troisième niveau » réalisés par l'audit interne.

d) L'information et la communication

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur des informations pertinentes et de qualité.

La qualité et la disponibilité de ces informations repose sur la pertinence des systèmes d'information. Des dispositifs de contrôle ont été mis en œuvre, plus

spécifiquement, sur les informations émanant de sources externes (délégués de gestion, établissements financiers...). Des contrôles sont notamment réalisés sur les données transmises par les prestataires en charge de la gestion des actifs des entités du Groupe Mutualia.

e) Le pilotage du dispositif de contrôle interne

Le pilotage du dispositif se traduit par une animation permanente et par la réalisation d'évaluations continues ou ponctuelles, ou une combinaison des deux, permettant de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de son adéquation aux objectifs du Groupe.

Des outils de reporting s'appuyant notamment sur le logiciel de contrôle interne et de gestion des risques, permettent de restituer les évaluations régulières réalisées et de communiquer sur les forces et faiblesses du dispositif de contrôle interne auprès des parties prenantes.

Dans une approche traditionnelle de contrôle interne, le Groupe Mutualia a instauré trois niveaux de contrôles :

- les contrôles de premier niveau, inhérents à la conduite des activités concernent l'ensemble des acteurs; il s'agit des contrôles réguliers (quotidiens ou hebdomadaires), qu'ils soient manuels ou paramétrés par des logiciels, s'effectuant par ligne de métier;
- les contrôles de deuxième niveau sont réalisés par le contrôle interne qui évalue principalement les contrôles de premier niveau et qui prend des mesures correctives le cas échéant; certains de ces contrôles peuvent être portés par l'encadrement;
- les contrôles de troisième niveau sont du ressort de l'audit interne, fonction qui mène les contrôles périodiques et qui vérifie l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle interne permanent. Il s'agit d'une activité indépendante et objective qui donne une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

4.2. Les acteurs du contrôle interne et leurs rôles

L'organisation du dispositif de contrôle interne repose principalement sur les acteurs suivants :

- Le Conseil d'administration;
- Le Comité d'audit;
- Le Comité des risques;
- La Direction Générale;
- Le Responsable Contrôle interne;
- La Fonction clé Gestion des risques;
- La Fonction clé Vérification de la conformité;

- Les responsables métiers.

Tous les acteurs décrits ci-dessus contribuent au dispositif de contrôle interne.

4.3. Fonction clé Vérification de la conformité

La Fonction clé Vérification de la conformité évalue l'impact des évolutions réglementaires sur les activités du Groupe et de ses affiliées et élabore notamment un plan de conformité qui s'assure que tous les domaines significatifs sont couverts correctement, en prenant en compte leur prédisposition au risque de conformité.

La Fonction clé Vérification de la conformité de l'UMG s'acquitte notamment des missions suivantes :

- assurer la veille juridique ;
- veiller à la bonne application des obligations législatives et réglementaires ;
- établir des analyses évaluant les impacts de l'évolution des normes (produits, gouvernance, pratiques, ...);
- conseiller des organes dirigeants ;
- valider la conformité des produits lors de leur lancement ;
- s'assurer de la conformité des conventions d'externalisation et de sous-traitance nationales et de leur évolution notamment au regard des exigences prudentielles ;
- promouvoir une culture de conformité et d'intégrité ;

- alimenter la cartographie des risques concernant les risques de non-conformité et de réputation ;
- établir le plan de conformité.

Annuellement la Fonction clé Vérification de la conformité propose son plan de contrôle à la Direction Générale pour approbation et réalise un bilan de son activité.

Elle intervient autant que de besoin lors des réunions du Comité des risques et a minima une fois par an pour faire un point d'avancement de ses travaux.

Les Responsables des Fonctions clés Vérification de la conformité des entités se réunissent dans un comité technique opérationnel (CTO), piloté par le Responsable de la Fonction Clé Vérification de la conformité de l'UMG afin de favoriser le partage d'informations, les échanges de bonnes pratiques et la mise en place de méthodologies de travail communes.

Ce CTO Vérification de la conformité assure la cohérence des travaux et définit les lignes directrices du Groupe en matière de conformité. Dans ce cadre, la politique de conformité Groupe a été élaborée au sein du CTO, puis adoptée par le Conseil d'administration de l'UMG et les Conseils d'administration des affiliées.

Cette politique de conformité vise notamment à définir, au niveau du Groupe Mutualia, les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting de la Fonction clé Vérification de la conformité.

5. Fonction clé Audit interne

La Fonction clé Audit interne assure une mission de contrôle de troisième niveau.

Elle exerce notamment une fonction de vérification sur la gouvernance, les systèmes et opérations de l'ensemble du Groupe, afin d'apporter une expertise objective et indépendante sur la conformité aux dispositions réglementaires et aux orientations données par l'Assemblée Générale. Ses objectifs, son rôle, son organisation et ses missions sont décrits et formalisés dans la politique d'audit interne du Groupe adoptée par le Conseil d'administration de l'UMG et les Conseils d'administration des entités affiliées.

La Fonction clé Audit interne de l'UMG s'acquitte notamment des missions suivantes :

- L'élaboration du plan d'audit pluriannuel à partir de la cartographie des risques pouvant impacter l'activité de l'entité concernée et des compétences spécifiques Groupe ;
- La mise en œuvre opérationnelle du plan d'audit en accord avec l'analyse fine des activités significatives et des risques réalisée ;
- La mise en place d'évaluations, de vérifications et de contrôles réguliers au regard des exigences réglementaires et normatives ;
- La réalisation d'audits ponctuels en particulier dans le cadre des mécanismes de prévention prévus dans la convention d'affiliation ;
- L'élaboration, au terme de chaque audit mené, de recommandations à l'attention des instances de gouvernance incluant les actions correctrices à mettre en œuvre ;

- Le suivi de la mise en œuvre effective de ces recommandations;
- La mise en place de tableaux de bord;
- L'élaboration du rapport annuel du Responsable de la Fonction clé Audit interne.

Par ailleurs, le Responsable de la Fonction clé Audit interne de l'UMG est destinataire de tous les rapports d'audit produits par les organismes affiliés ainsi que des documents produits par les autres fonctions clés (cartographie des risques, résultats EIRS, plan de contrôle, méthodes de calcul, etc.).

Les responsables de la Fonction clé Audit interne sont indépendants, ne cumulent aucune autre fonction clé et dispose de la disponibilité suffisante pour se consacrer aux missions dévolues à leurs fonctions. Ils sont rattachés hiérarchiquement au Dirigeant Opérationnel de l'entité et de façon fonctionnelle au Comité d'audit.

Les Dirigeants effectifs tiennent compte de la nécessité d'assurer l'indépendance de l'auditeur interne et de lui attribuer les ressources nécessaires pour lui permettre de remplir efficacement ses missions et d'atteindre les objectifs requis.

Les Responsables des Fonctions clés Audit Interne des entités se réunissent dans un comité technique opérationnel (CTO), piloté par le Responsable de la Fonction Clé de l'UMG afin de favoriser le partage d'informations, les échanges de bonnes pratiques et la mise en place de méthodologies de travail communes.

Ce CTO Audit Interne assure la cohérence des travaux et définit les lignes directrices du Groupe en matière d'Audit Interne.

6. Fonction clé Actuarielle

La Fonction clé Actuarielle est notamment en charge de l'évaluation des provisions techniques, de la supervision des politiques de souscription et de réassurance, de l'appréciation de la suffisance de la qualité des données et du contrôle du caractère approprié des méthodologies utilisées.

La Fonction clé Actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment :

- coordonner le calcul des provisions techniques;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, des hypothèses et approximations utilisées pour le calcul des provisions techniques;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées;
- contribuer à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Le Responsable de la Fonction clé Actuarielle de chaque entité affiliée réalise un bilan annuel de son activité et propose son plan d'amélioration à la Direction Générale et au Conseil d'administration pour approbation. L'ensemble des travaux permet la rédaction d'un rapport de la Fonction clé Actuarielle, transmis et présenté à l'approbation du Conseil d'administration.

Les Responsables de Fonction clé Actuarielle sont exemptes d'influences pouvant compromettre leur capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches leur incombant. Ils ne cumulent aucune autre fonction clé et disposent de la disponibilité suffisante pour se consacrer aux missions dévolues à leurs fonctions.

Le Responsable de la Fonction clé Actuarielle de l'UMG coordonne les travaux des fonctions actuarielles des entités affiliées en émettant des normes d'applications de la réglementation (production d'une trame de rapport actuariel) en contrôlant la conformité des rapports actuariels produits par les entités affiliées, et en pilotant le Comité Technique Opérationnel « Actuariat ».

L'ensemble des travaux permet la rédaction d'un rapport du Responsable de la Fonction clé Actuarielle de l'UMG, transmis et présenté au Conseil d'administration de l'UMG.

Dans le cadre de leurs missions, les Responsables de la Fonction clé Actuarielle disposent de moyens suffisants, en particulier, des ressources, de l'autorité et de l'expertise nécessaires pour leur permettre de pouvoir communiquer, dans le cadre des travaux sous la responsabilité, avec tout membre du personnel, à leur initiative.

7. Politique de sous-traitance

En accord avec les exigences de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009, le Conseil d'administration de l'UMG Mutualia a adopté une politique écrite relative à l'externalisation d'activités (sous-traitance). Cette politique est répliquée au sein de chacune des entités affiliées à l'UMG.

Conformément à la réglementation en vigueur, la sous-traitance se définit comme un accord conclu entre l'une des entités constituant le Groupe Mutualia, et un prestataire de services, soumis ou non à un contrôle, et en vertu duquel le prestataire exécute, soit directement, soit en recourant lui-même à la sous-traitance, une procédure, un service ou une activité qui serait autrement exécuté par l'entité.

Dans le cadre de son activité, le Groupe Mutualia, a recours à la sous-traitance.

Depuis plusieurs années, le Groupe Mutualia a instauré une stratégie de mutualisation des moyens entre les différentes entités du Groupe afin de permettre la délégation de certaines activités au sein du Groupe. Dans certains cas, et de façon ciblée et justifiée, certaines activités sont déléguées en externe.

La sous-traitance d'une partie de son activité résulte de choix internes propres au modèle de gouvernance du Groupe Mutualia. Les raisons en sont les suivantes :

- **Modèle d'entreprise** : de par son modèle d'entreprise, le Groupe Mutualia sous-traite une partie de ses activités. En effet, la structure n'a pas la possibilité de gérer en propre l'ensemble de ses activités « cœur de métier ». La sous-traitance est donc un choix permettant de déléguer certaines parties d'activités pour des raisons stratégiques.
- **Rentabilité** : le Groupe Mutualia peut choisir de sous-traiter certaines activités pour des raisons économiques : sous-traiter certaines activités permet de réduire les coûts et donc d'améliorer la rentabilité (ex : actes de gestion « simples »).
- **Ressources** : le Groupe Mutualia peut avoir recours à la sous-traitance car le Groupe ne dispose pas des ressources en interne (outils et personnel), ou pour assurer une flexibilité (notamment en cas de suractivité).
- **Savoir-faire** : le Groupe Mutualia peut sous-traiter des activités pour lesquelles il ne possède pas le

savoir-faire, tout en veillant à gérer les risques liés à cette absence de maîtrise.

- **Réduction des risques** : la sous-traitance peut être une opportunité pour réduire les risques.

Parmi les activités sous-traitées, certaines sont considérées, conformément aux dispositions de l'article R. 354-7 du Code des assurances comme étant des activités critiques. La sous-traitance de ces activités doit, en application des dispositions de la politique écrite de sous-traitance, être autorisée par le Conseil d'administration de l'entité concernée.

Les activités sous-traitées considérées comme critiques pour le Groupe Mutualia sont les suivantes :

- **Les calculs réglementaires Solvabilité II**

Le Groupe Mutualia et ses affiliées mènent les travaux de calculs réglementaires avec le Cabinet Actuelia, qui fournit les outils de calculs pour le pilier 1 et pour l'EIRS.

- **Gestion de portefeuille et investissement des actifs**

Une partie de la gestion des portefeuilles et des investissements des actifs est déléguée à un prestataire, ECOFI Investissements. Celui-ci fournit un reporting trimestriel des positions du portefeuille de manière à pouvoir suivre l'évolution du portefeuille qu'il gère.

- **La gestion des contrats, des cotisations et des prestations**

L'activité de gestion des prestations et des cotisations est principalement déléguée aux caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA) des départements couverts par les mutuelles du Groupe Mutualia. Cela concerne la majeure partie des adhérents des Mutualia.

- **La maintenance des Systèmes d'information et le stockage des données**

Cette compétence est déléguée par les entités affiliées, au Service Informatique de l'UMG Mutualia laquelle en subdélègue la réalisation à l'hébergeur SIGMAP.

- **L'Audit Interne**

Le Responsable de la Fonction clé Audit interne de l'UMG délègue la réalisation opérationnelle des missions à des auditeurs indépendants et compétents.

Comme toutes les dispositions prévues par la politique de sous-traitance du Groupe Mutualia, l'examen des prestataires avant contractualisation ainsi, que le suivi régulier des sous-traitants font l'objet d'un contrôle à plusieurs niveaux dans le cadre du dispositif global de contrôle interne :

- Contrôle permanent et pilotage du délégataire par les directions opérationnelles en charge des fonctions sous-traitées,

- Contrôle par les fonctions conformité, actuariat, gestion des risques,
- Contrôle périodique par les fonctions audits interne du Groupe.

Le Conseil d'administration reçoit annuellement un reporting de performance des activités et fonctions sous-traitées.

8. Autres informations

Aucune autre information significative susceptible d'impacter le système de gouvernance du Groupe Mutualia n'est à relever.



Profil de risc



que



C

PROFIL DE RISQUE

51	RISQUE DE SOUSCRIPTION
52	RISQUE DE MARCHÉ
55	RISQUE DE CRÉDIT
55	RISQUE DE LIQUIDITÉ
56	RISQUE OPÉRATIONNEL
57	AUTRES RISQUES IMPORTANTS
57	AUTRES INFORMATIONS



En tant qu'entreprise d'assurance, le métier du Groupe Mutualia consiste, par nature, à créer de la valeur en gérant des risques, inhérents pour l'essentiel à son activité.

Les risques auxquels le Groupe Mutualia est exposé sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est proposé par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'administration.

Le portefeuille d'engagements d'assurance et le portefeuille d'actifs financiers, l'organisation et l'environnement économique, réglementaire et financier du Groupe Mutualia sont autant de sources de risques, analysés et suivis de manière permanente dans le cadre des dispositifs de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre au sein du Groupe.

Il est à noter que ces risques sont portés par les entités affiliées et que les éléments de maîtrise, de réduction ainsi que tout autre sujet de pilotage (dispositifs de contrôle et de maîtrises des risques, politiques écrites

Groupe...) sont ceux approuvés au niveau de l'UMG Mutualia, déclinés au sein de chaque entité.

Les risques du Groupe Mutualia sont quantifiés à partir des calculs de capital de solvabilité requis réalisés sur la base de la formule standard, selon une méthodologie et des paramètres encadrés par la réglementation pour refléter le profil de risques de la plupart des entreprises d'assurance et de réassurance du marché européen. Les analyses menées à travers les exercices d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS) des entités affiliées démontrent que la formule standard est globalement adaptée au profil de risques du Groupe Mutualia.

Le profil de risque du Groupe Mutualia inclut par ailleurs des risques non évalués par la formule standard, suivis et gérés dans le cadre du dispositif global de gestion des risques.

Le profil de risque du Groupe Mutualia, est construit sur la base des modules et sous-modules de risques suivants, en regard de la formule standard définie par la Directive Solvabilité 2 et précisée par l'ACPR :

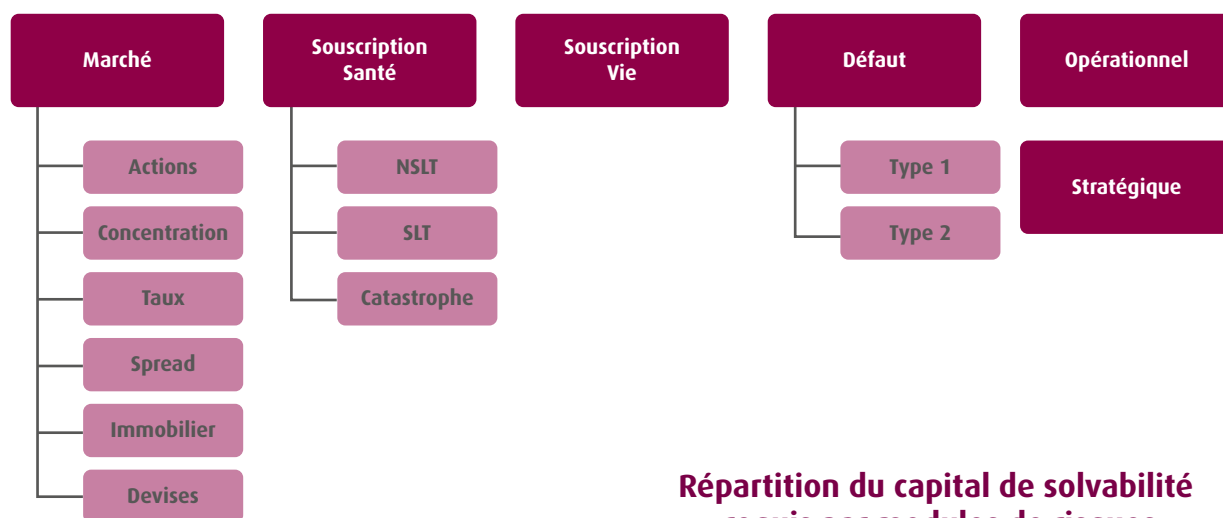
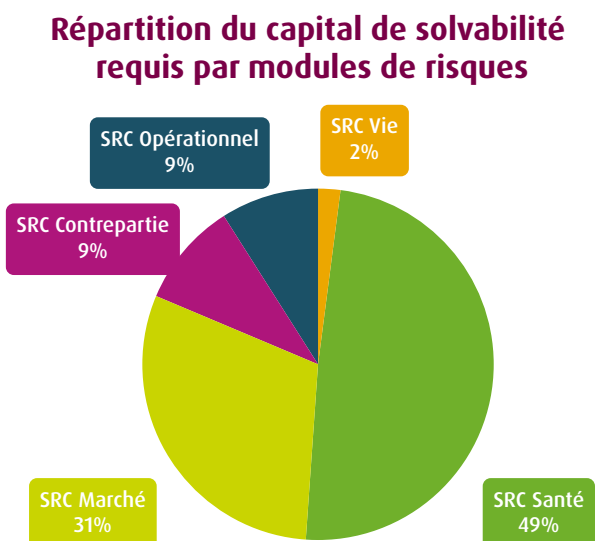


Figure : Profil de risque du Groupe Mutualia

Le Groupe Mutualia est exposé en premier lieu au risque de souscription non vie puis au risque de marché, ces deux risques représentant près de 80 % du capital requis de solvabilité de base (BSCR) avant effet de diversification.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du capital de solvabilité requis avant diversification par module de risques :



1. Risque de souscription

1.1. Identification du risque de souscription au sein du Groupe Mutualia

Les activités exercées par le Groupe Mutualia l'exposent à des risques d'assurance liés à :

- une tarification inadaptée aux garanties assurées : les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ;
- un provisionnement inadapté : les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes ;
- ou dans une moindre mesure, d'un risque de catastrophe : incertitude liée à la survenance d'évènements extrêmes et exceptionnels.

Le risque de souscription du Groupe Mutualia provient principalement de l'activité santé des entités affiliées mais également des autres risques non-vie (incapacité et invalidité) et vie (vie entière et maintien de la garantie décès dans le cadre des contrats prévoyance).

Au 31 décembre 2020, le SCR de souscription santé du Groupe Mutualia s'élève à 55 772 K€, le SCR Vie s'élève à 2 207 K€.

Le SCR souscription santé non-vie (NSLT) a diminué de 3,2 M€ par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte notamment de la mise en place d'une couverture de réassurance plus protectrice pour les périodes futures faisant diminuer le volume de cotisations nettes du Groupe.

En parallèle, le SCR souscription santé similaire à la vie (SLT) augmente sur l'exercice du fait essentiellement des affaires nouvelles apportées par Mutualia Alliance Santé sur ce segment. En effet, le SCR Santé similaire à la vie passe de 2,5 K€ au 31 décembre 2019 à 5,3 K€ au 31 décembre 2020.

Le SCR souscription vie est en revanche demeuré relativement stable sur l'exercice passant de 2 366 K€ au 31 décembre 2019 à 2 207 K€ au 31 décembre 2020.

1.2. Mesure du risque de souscription

L'exposition du Groupe Mutualia aux risques de souscription est évaluée annuellement, en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire en

agrégant les sous modules qui composent le risque vie et non vie.

Le **risque de souscription en santé non-vie** est obtenu en agrégant les deux sous-modules de risques qui le composent :

• Primes et Réserves

Le risque de primes, c'est-à-dire de sous-tarification des contrats, résulte de l'incertitude liée à la modélisation des sinistres non encore survenus. Il se manifeste par une insuffisance des provisions de primes (définies au chapitre D. du présent rapport).

Le risque de réserves résulte de l'incertitude liée à la modélisation des sinistres déjà survenus. Il se manifeste par une insuffisance des provisions de sinistres (définies au chapitre D. du présent rapport).

• Cessation

Le risque de cessation, ou risque de rachat, résulte de l'incertitude liée à la modélisation du comportement des assurés et des cédantes le cas échéant. Une mauvaise anticipation des comportements d'exercice de telles options se manifeste par une insuffisance des provisions de primes.

Le **risque catastrophe en santé** est obtenu en agrégant les 3 sous-modules de risque qui le composent :

• Risque d'accident de masse

Le risque d'accident de masse correspond au risque de concentration d'un grand nombre de personnes en un même lieu et au même moment, entraînant de nombreux décès accidentels, incapacité/invalidité et traumatismes, avec un impact important sur le coût des traitements médicaux.

• Risque de concentration d'accidents

Le risque de concentration correspond à une concentration des expositions dans des lieux densément peuplés entraînant une concentration de décès accidentels, de cas d'incapacité/invalidité et de traitements médicaux en cas de traumatisme.

• Risque de pandémie

Le risque de pandémie modélise le risque résultant d'une pandémie affectant la population.

Le risque de souscription en santé vie est calculé pour les garanties invalidité. Il est obtenu en agrégeant les sous-modules de risque qui le composent :

- **Longévité**

Le risque de longévité est le risque financier associé au fait que les individus vivent en moyenne significativement plus longtemps que prévu.

- **Frais**

Le risque de frais est le risque financier associé à une dérive des frais.

Le **risque de souscription vie** est obtenu en agrégeant les quatre sous-modules de risque qui le composent :

- **Mortalité**

Le risque de mortalité est le risque financier associé au fait que les individus vivent en moyenne significativement moins longtemps que prévu.

- **Frais**

Le risque de frais est le risque financier associé à une dérive des frais.

- **Catastrophe**

Le risque de catastrophe résulte de l'incertitude liée à la survenance d'événements extrêmes et exceptionnels, après prise en compte du programme de réassurance.

- **Rachat**

Le risque de rachat est le risque financier résultant de la fluctuation affectant le niveau ou la volatilité des taux de cessations, de renouvellement ou de rachat des contrats.

1.3. Maîtrise et atténuation du risque de souscription

L'activité du Groupe Mutualia est encadrée par une politique de souscription, réassurance et provisionnement

2. Risque de marché

2.1. Identification du risque de marché au sein du Groupe Mutualia

Les cotisations perçues par le Groupe Mutualia en contrepartie de son activité de souscription sont placées sur les marchés financiers dans le respect de la politique d'investissement du Groupe Mutualia. Il en résulte un

Groupe, déclinée au niveau de chaque entité, qui permet de maîtriser et d'atténuer le risque de souscription.

L'analyse de la rentabilité des produits, la sélection des risques et leur suivi sont les principales techniques de réduction des risques de souscription, mises en œuvre par le Groupe. L'élaboration d'un programme de réassurance adapté à l'activité et aux risques du Groupe Mutualia permet également d'atténuer l'exposition aux risques de souscription.

Certains engagements sont ainsi réassurés par le biais de cessions internes au Groupe (pour Mutualia Alliance Santé, Mutualia Territoires Solidaires et Mutualia Grand Ouest) et / ou externes (pour l'Union de Réassurance Mutualia principalement), dans le respect de la politique de réassurance Groupe et des dispositions de la convention d'affiliation au Groupe Mutualia. Celle-ci vise à définir les besoins de protection des portefeuilles des entités du Groupe et à en organiser la mise en œuvre.

Les fonds propres du Groupe Mutualia sont suffisants pour couvrir le capital de solvabilité requis pour les activités santé et vie. Dans ce contexte, le Groupe n'envisage pas la mise en place d'autres méthodes de transfert de risque.

Le SCR souscription santé représente 49 % du capital de solvabilité requis de base, avant diversification.

Le SCR souscription vie représente 2 % du capital de solvabilité requis de base, avant diversification.

1.4. Evaluation prospective du risque de souscription

Le risque de souscription est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS.

risque de marché qui se définit comme le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de réalisation des actifs et des passifs financiers.

La composition du portefeuille d'investissements par classe d'actif, présentée dans la section A2. du présent rapport, ainsi que la composition de l'actif du bilan en valeur économique, présentée en annexe du présent document, donnent la mesure des expositions au risque de marché du Groupe Mutualia.

Conformément à ses principes de gouvernance et de fonctionnement, le Groupe Mutualia investit l'ensemble de ses actifs dans le respect du principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive solvabilité II, en tenant compte de la nature de ses activités et de son exposition au risque à long terme.

Ainsi les placements du Groupe Mutualia sont principalement concentrés sur des placements à faible risque, et des placements à maturité courte (3 à 5 ans) avec possibilité de vente ou de reprise à tout moment.

La politique d'investissement du Groupe, déclinée au niveau de chaque entité affiliée, contribue à la maîtrise des risques et au respect du principe de la personne prudente (limites fixées par classe d'actifs / émetteur / ...). De plus des mesures ont été mises en place pour prévenir tout conflit d'intérêt et sécuriser le processus en cas de nouveau type d'investissement.

L'essentiel du portefeuille de placement du Groupe Mutualia est ainsi principalement constitué d'obligations, d'actions et d'organismes de placements collectifs.

Compte tenu de ses placements, le Groupe Mutualia est exposé aux risques de marché suivants :

- risque immobilier;
- risque de taux;
- risque de spread;
- risque action;
- risque de change;
- risque de concentration.

2.2. Mesure du risque de marché

Le Groupe Mutualia mesure le risque de marché en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire agrégeant différents sous-modules de risques identifiés ci-dessous :

• Taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte de la sensibilité des actifs et des passifs en valeur de marché au bilan, aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt sans risque.

Il correspond au montant maximal des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par des chocs, à la baisse et à la hausse, affectant le niveau de passif et d'actif.

Le risque de taux d'intérêt représente 13% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché, et avant diversification. Il est en augmentation de 9% sur l'exercice du fait de l'accroissement de l'assiette des actifs soumis à ce risque.

• Action

Le risque action résulte de la sensibilité des actifs au bilan, à une baisse de la valeur de marché des actions et participations en portefeuille. Il correspond au montant des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par une combinaison de chocs à la baisse affectant la valeur des actifs concernés.

Le risque action représente 25% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il est en hausse de 23% par rapport à l'exercice précédent. Ceci est dû à une augmentation de l'assiette des participations soumises à ce risque.

• Marge de crédit ou « Spread »

Le risque de « spread » résulte de la sensibilité des actifs au bilan aux changements affectant la marge de crédit ajoutée à la courbe des taux sans risque lors de la valorisation des obligations et prêts en portefeuille. Il correspond au montant maximal des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par des chocs instantanés, à la baisse et à la hausse, affectant le niveau de la marge de crédit.

Le risque de spread représente 30% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il est en diminution de 8%, par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment de mouvements sur le portefeuille obligataire entraînant une réduction de la durée des actifs en portefeuille.

• Immobilier

Le risque immobilier résulte de la sensibilité des actifs au bilan à une baisse de la valeur de marché des actifs immobiliers en portefeuille. Il correspond au montant des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par une chute instantanée de la valeur des actifs concernés.

Le risque immobilier représente 22% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant

diversification. Il connaît une hausse de 3% par rapport à l'exercice précédent.

• **Change**

Le risque de change résulte de la sensibilité des actifs et des passifs en valeur de marché au bilan aux changements affectant les cours de change. Il correspond au montant maximal des fonds propres de base nécessaire pour absorber les pertes occasionnées par des chocs instantanés, à la baisse et à la hausse, affectant les taux de change des devises relatives aux actifs concernés.

Le risque de change représente 1% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché, et avant diversification.

• **Concentration**

Une diversification insuffisante du portefeuille d'actifs et des émetteurs de ces actifs génère, pour l'entité, un risque complémentaire aux risques de marché (action, taux, spread et immobilier), mesuré par le sous-module concentration de la formule standard.

Le risque de concentration représente 9% du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché et avant diversification. Il augmente de 13% par rapport à l'exercice 2019 du fait d'une hausse de l'assiette de certains groupes émetteurs.

Au 31 décembre 2020, le **SCR marché** pour le Groupe Mutualia s'élève à 34,7 M€. Il représente 31% du capital de solvabilité de base, requis avant diversification.

Le SCR marché est en hausse de 4% par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment de l'augmentation de l'assiette des participations du Groupe, mais également par une progression du degré d'exposition aux risques de taux et de concentration, conséquence de la stratégie de placement obligataire et prudente, mise en œuvre par le Groupe Mutualia.

2.3. Maîtrise et atténuation du risque de marché

La politique d'investissement du Groupe Mutualia encadre la stratégie d'investissement des entités affiliées.

La stratégie d'investissement définie par le Conseil d'administration de l'UMG Groupe Mutualia a pour objectif de dégager la meilleure performance économique à long terme tout en respectant les exigences tenant à :

- la préservation du capital,
- la maîtrise des risques financiers,
- et, à la transparence des investissements réalisés.

Les Commissions Finances, Réassurance et Placement créées par les Conseils d'administration des entités affiliées du Groupe Mutualia procèdent la sélection des placements dans le respect des dispositions de la politique de placement validée en Conseil d'administration de l'UMG (qui introduit notamment des limites d'exposition en matière de supports et d'émetteurs à risque) et au cadre général d'appétence aux risques.

Afin de s'assurer notamment que le profil de risque reste compris dans une fourchette acceptable pour le Groupe Mutualia, tout en respectant le principe de la personne prudente, le responsable de la gestion d'actifs est tenu de respecter à tout moment les limites de risques « investissement » définis dans la politique écrite de placement du Groupe.

Dans le cadre du dispositif de contrôle interne, un suivi des placements et indicateurs du risque de marché est régulièrement réalisé.

Enfin, dans le cadre du processus EIRS des entités affiliées du Groupe Mutualia, des scénarios alternatifs au scénario central sont appliqués afin de contrôler, sur l'horizon de projection, la solvabilité de l'entité.

Les résultats de ces différents exercices ont permis de démontrer la résilience du ratio de couverture du capital de solvabilité requis des entités dans des circonstances très défavorables affectant les marchés financiers. Le même exercice sera réalisé dans le cadre de du processus EIRS Groupe 2021.

Au 31 décembre 2020, le Groupe ne possédait aucune position hors bilan soumise au risque de marché ni contrat de sûreté.

2.4. Evaluation prospective du risque de marché

Le risque de marché est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS.

3. Risque de crédit

3.1. Identification du risque de défaut de contrepartie au sein du Groupe Mutualia

Dans le cadre de ses activités de souscription, toute entité affiliée peut décider de céder à des réassureurs tout ou partie des risques qu'elle a souscrits, dans une logique d'atténuation des risques. Toute défaillance des réassureurs expose donc l'entité affiliée (cédante) à la perte possible de la créance que constitue la part des réassureurs dans la charge des prestations.

D'autres créances naissent des opérations courantes de gestion de l'entité affiliée ou de sa trésorerie (créances auprès d'adhérents, avoirs bancaires, paiements à recevoir d'intermédiaires, etc.). Toute défaillance des contreparties et débiteurs expose donc l'entité affiliée à des pertes possibles.

Au 31 décembre 2020, le risque de défaut de contrepartie du Groupe Mutualia s'élève à 10,49 M€ contre 10,13 M€ lors de la précédente clôture.

3.2. Mesure et maîtrise du risque de défaut de contrepartie

Le risque de crédit est mesuré en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire agrégeant deux types d'expositions :

- **Expositions de type 1**

Le risque de défaut de type 1 résulte des pertes possibles en cas de défaut ou de détérioration de la qualité de crédit des contreparties du Groupe Mutualia, durant les douze mois à venir, concernant principalement ses contrats d'assurance, ses avoirs bancaires ainsi que ses dépôts auprès de cédantes.

Les montants inscrits dans les postes « Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance », « créances nées d'opérations de réassurance » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » au bilan prudentiel, en annexe du présent document, fournissent une mesure des expositions au risque de défaut des entités affiliées du Groupe et des contreparties bancaires.

- **Expositions de type 2**

Le risque de défaut de type 2 résulte des pertes possibles en cas de défaut ou de détérioration de la qualité de crédit des contreparties du Groupe Mutualia, durant les douze mois à venir, concernant principalement ses paiements à recevoir d'intermédiaires, ses créances sur les preneurs d'assurance, ses prêts hypothécaires et toute autre créance.

Afin de maîtriser le risque de défaut de ses partenaires, le Groupe Mutualia apporte une attention particulière à leur qualité et fiabilité lors de la sélection puis suit leur solidité financière, tout au long de la relation contractuelle. Par ailleurs conformément aux principes de fonctionnement du Groupe Mutualia, la mise en œuvre de traités de réassurance est encadrée au niveau du Groupe et permet l'application de mesures d'atténuation du risque.

Au 31 décembre 2020, les principales contreparties du Groupe Mutualia présentent un caractère suffisamment diversifié pour que la perte en cas de défaut, estimée pour chaque placement, ne constitue pas, au regard du niveau des fonds propres du Groupe, un montant de nature à menacer sa solvabilité.

4. Risque de liquidité

4.1. Identification du risque de liquidité au sein du Groupe Mutualia

La liquidité des placements d'une entreprise d'assurance doit permettre une disponibilité permanente des dits

placements sans risque de perte financière dans un contexte défavorable.

L'article R. 352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser

leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ». Ainsi, le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements du Groupe.

Dans le cadre de l'activité du Groupe Mutualia, il s'agit essentiellement pour les Mutuelles du Groupe, de la capacité à liquider les prestations dues à leurs adhérents et, pour l'Union de Réassurance Mutualia, à régler les soldes de réassurance aux cédantes.

4.2. Mesure et maîtrise du risque de liquidité

La gestion de trésorerie au sein du Groupe Mutualia est basée sur le profil de trésorerie prévisionnelle construit en fin d'année par les services financiers des entités affiliées.

D'une manière générale, la plus grande part de la trésorerie est encaissée au mois de janvier, et décroît tout au long de l'année en fonction des prestations remboursées aux adhérents.

En fonction des niveaux de taux d'intérêt court terme proposés, le placement de la trésorerie est arbitré entre :

- les dépôts sur les comptes à vue bancaires rémunérés;
- la souscription de dépôts à terme étagés par échéance en fonction de l'écoulement de la trésorerie prévisionnelle;
- le placement sur des OPCVM de trésorerie.

Le niveau minimal de trésorerie disponible est jugé suffisant pour faire face à toute exigence de remboursement compte tenu des engagements portés par le Groupe Mutualia. Il n'est donc pas nécessaire, en l'état actuel des engagements, d'augmenter le portefeuille court terme par réallocation d'une part du portefeuille long terme.

4.3. Evaluation prospective du risque de liquidité

Le risque de liquidité est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS. Il est non significatif et bien encadré.

4.4. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le Groupe Mutualia ne calcule actuellement pas le bénéfice attendu inclus dans les primes futures.

5. Risque opérationnel

5.1. Identification du risque opérationnel

L'article R. 352-1 du Code des assurances définit le risque opérationnel comme : « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. » Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition couvrent ceux d'origine humaine ou naturelle. En complément, l'article R. 352-2 du même code précise que le risque opérationnel comprend « les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques, ni les risques de réputation ».

Le risque opérationnel est appréhendé de manière qualitative, et mesuré en exploitant la formule standard selon une approche forfaitaire en fonction du niveau d'activité du Groupe Mutualia.

5.2. Maîtrise du risque opérationnel

Le dispositif de contrôle interne, le dispositif de vérification de la conformité ainsi que le dispositif d'audit interne, détaillés au chapitre B. « Système de gouvernance » du présent rapport, sont les outils privilégiés d'atténuation des risques opérationnels.

Ils contribuent à la maîtrise et à l'évaluation des processus internes, de leur implémentation et de leur contrôle.

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles et, est matérialisé au sein d'une cartographie des risques. Les incidents présentant un impact financier, règlementaire ou de réputation sont remontés dans un outil dédié. L'identification de risques opérationnels majeurs fait systématiquement l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

Au 31 décembre 2020, le SCR opérationnel du Groupe Mutualia s'élève à 10,11 M€ en légère hausse par rapport à l'exercice précédent du fait du développement des activités du Groupe.

5.3. Evaluation prospective du risque opérationnel

Le risque opérationnel est suivi de manière prospective au sein du Groupe Mutualia dans le cadre des travaux inhérents à l'exercice EIRS.

Les impacts des risques opérationnels sont mesurés en termes d'image ou d'impacts financiers, à travers la cartographie des risques opérationnels. Celle-ci permet d'identifier les processus critiques, porteurs de risques importants, et les plans d'actions nécessaires pour en améliorer la maîtrise.

6. Autres risques importants

Le Groupe Mutualia est également exposé à des risques stratégiques non appréhendés dans la formule standard :

- **Les risques stratégiques** résultent de décisions prises dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'entreprise et qui présentent un caractère inapproprié au regard de son environnement économique et concurrentiel. Ces risques, par nature non quantifiables, font l'objet

d'un suivi particulier par les Directeurs Généraux du Groupe ;

- **Les risques législatifs, réglementaires et judiciaires** résultent d'évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles pouvant impacter la situation financière, la situation prudentielle ou l'activité de l'entreprise. Le dispositif de vérification de la conformité et de veille réglementaire contribue à anticiper et à atténuer ces risques.

7. Autres informations

Aucune autre information significative, ou qualifiée comme telle par le Groupe, susceptible d'impacter le profil de risque du Groupe Mutualia n'est à mentionner.



Valorisation
des fins de
solvabilité



D
VALORISATION
À DES FINS DE SOLVABILITÉ

- 60 ACTIFS
 - 62 PROVISIONS TECHNIQUES
 - 64 AUTRES PASSIFS
 - 64 MÉTHODES DE VALORISATIONS
ALTERNATIVES
 - 65 AUTRES INFORMATIONS
-



Pour l'arrêté de ses comptes au 31 décembre 2020, le Groupe Mutualia est soumis à deux réglementations :

- les normes comptables françaises, telles qu'établies par l'Autorité des Normes Comptables, utilisées pour produire les états financiers ;
- les normes prudentielles, définies par la directive Solvabilité 2, qui concourent à l'évaluation de la solvabilité du groupe.

La présente partie du rapport décrivant la valorisation solvabilité II vise à présenter les modalités de transposition du bilan du Groupe Mutualia, établi selon les normes comptables françaises, en bilan économique, également appelé bilan prudentiel, conformément à la réglementation Solvabilité II et à présenter les principales différences méthodologiques entre normes françaises et normes prudentielles.

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan prudentiel du Groupe Mutualia ont été valorisées conformément aux normes prudentielles,

à des montants pour lesquels chacun des éléments composant ces catégories pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales entre parties informées et consentantes.

Le bilan prudentiel diffère donc du bilan comptable en norme sociale, qui inclut des éléments de valorisation avec un certain degré de prudence. De plus, les normes sociales comptabilisent des valeurs historiques alors que la norme Solvabilité II est fondée sur des valeurs de marché incluant notamment une estimation des profits futurs.

La méthode de consolidation retenue est la première méthode, citée à l'article 230 de la directive 2009/138, et correspondant à la méthode fondée sur la consolidation comptable.

Les valorisations obtenues en application de ce principe figurent en annexe de cette partie du rapport.

1. Actifs

Dans les comptes sociaux, la valorisation des titres est réalisée, conformément aux principes comptables français.

La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel Solvabilité II a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable d'assurance et le bilan prudentiel publié par l'ACPR le 28 octobre 2016.

L'actif est constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs.

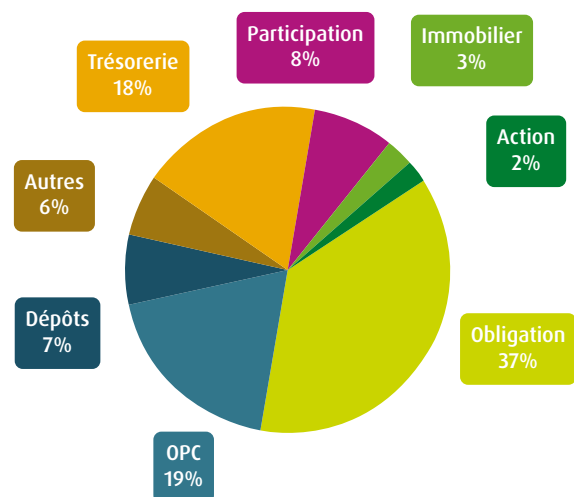
Conformément à la méthodologie de combinaison retenue, la liste des actifs détenus par le Groupe Mutualia correspond à la concaténation des actifs de toutes les entités du Groupe, de laquelle les relations intra-groupes sont éliminées. Les actifs des entreprises du Groupe présentant un lien avec une autre entreprise du Groupe sont donc retraités. L'ensemble des actifs apparaissant au bilan des entreprises non-assurantielles est également intégré.

La méthode de valorisation des provisions techniques cédées est similaire à celle des provisions techniques présentée en section D.2.

1.1. Les placements

Les placements du Groupe Mutualia représentent, au 31 décembre 2020, 331,9 M€ en valeur prudentielle et sont répartis comme suit :

Répartition des placements par types d'actifs



- **Les actions**

La valorisation des actions en norme Solvabilité II correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêt. La détention d'actions non cotées est limitée et encadrée par la politique d'investissement de du Groupe Mutualia.

Au total, les actions sont valorisées, en norme prudentielle, à 6,4 M€ au 31 décembre 2020, soit 2 % de la valeur totale des placements.

- **Les obligations**

En norme Solvabilité II, les titres obligataires sont évalués en valeur de marché, incluant les coupons courus et surcotes/décotes.

Les obligations sont valorisées en norme prudentielle à 124 M€ au 31 décembre 2020, soit 37 % de la valeur totale des placements.

- **L'immobilier de placement et actifs corporels d'exploitation**

En norme Solvabilité II, les placements immobiliers sont évalués à la juste valeur des immeubles, sur la base de dires d'experts.

Les placements immobiliers sont valorisés en norme prudentielle à 8,3 M€ au 31 décembre 2020, soit 2,5 % de la valeur totale des placements.

- **Organismes de placement collectif**

Les organismes de placement collectif sont valorisés à leur valeur économique, à partir de la mise en transparence fournie par les gestionnaires d'actifs.

Ils sont valorisés en norme prudentielle à 63,3 M€ au 31 décembre 2020, soit 19 % de la valeur totale des placements.

- **Dépôts autres que ceux assimilables à la trésorerie**

En norme Solvabilité II, les dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie sont évalués à leur valeur en norme sociale.

Ils sont valorisés en norme prudentielle à 21,7 M€ soit 7% de la valeur totale des placements.

- **Trésorerie**

En norme Solvabilité II, la trésorerie est évaluée à leur valeur en norme sociale.

Elle est valorisée en norme prudentielle à 60,3 M€, au 31 décembre 2020, soit 18 % de la valeur totale des placements.

- **Autres Actifs Financiers**

En norme Solvabilité II, les autres actifs financiers comptabilisés sont évalués en valeur de marché lorsqu'ils font référence à des actifs cotés. Dans le cas contraire, ils sont évalués à leur valeur comptable.

Ces actifs font notamment référence aux immobilisations corporelles, aux placements détenus par les entreprises non assurantielles et aux titres mis en équivalence.

Ils sont valorisés en norme prudentielle à 47,9 M€ au 31 décembre 2020, soit 14 % de la valeur totale des placements.

1.2. Les autres actifs

Les actifs incorporels, les frais d'acquisition reportés ainsi que les goodwill ne sont pas comptabilisés en norme Solvabilité II. Ils sont donc nuls dans le bilan Solvabilité II.

Les actifs corporels sont les actifs corporels d'exploitation. L'immobilier d'exploitation est valorisé à la valeur d'expertise à la date d'arrêt.

Les créances sont valorisées dans le bilan prudentiel à leur valeur en norme sociale. De plus, en vision prudentielle, les charges constatées d'avance sont intégrées au poste de créances. En vision comptable, elles apparaissent au niveau des comptes de régularisation.

Au total, les créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance s'élèvent à 41,1 M€ au 31 décembre 2020.

Le bilan comptable affiche une cession de provision de 6 656 K€ contre 7 013 K€ dans le bilan prudentiel. Les montants cédés correspondent notamment à la cession à des réassureurs externes d'une partie des activités en santé frais de soins et prévoyance du Groupe.

La valorisation des provisions est présentée dans la partie D.2.

1.3. Impôts différés

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Les entités du Groupe Mutualia comptabilisent des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque entité.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale et en fonction des échéances de reversement similaires. Le montant d'impôt différé net est obtenu en faisant la différence entre les impôts différés actifs (IDA) et les impôts différés passif (IDP).

Les actifs d'impôts différés par entité ne sont pris en compte que :

- Si leur recouvrabilité ne dépend pas des résultats futurs,

- A défaut si leur recouvrabilité est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Dans la mesure où le Groupe Mutualia n'a pas opté pour le régime de l'intégration fiscale, le Groupe considère comme seuil maximal du montant d'IDA net, la somme des IDA nets des quatre entités affiliées à l'UMG Groupe Mutualia.

Au 31 décembre 2020, le calcul théorique des impôts différés fait apparaître un impôt différé actif net de 10,2 M€, le Groupe Mutualia retient un montant d'impôt différé actif net d'une valeur de 6,3 M€.

Il se décompose d'un montant d'un IDA à hauteur de 9,2 M€ et d'un IDP à hauteur de 2,9 M€.

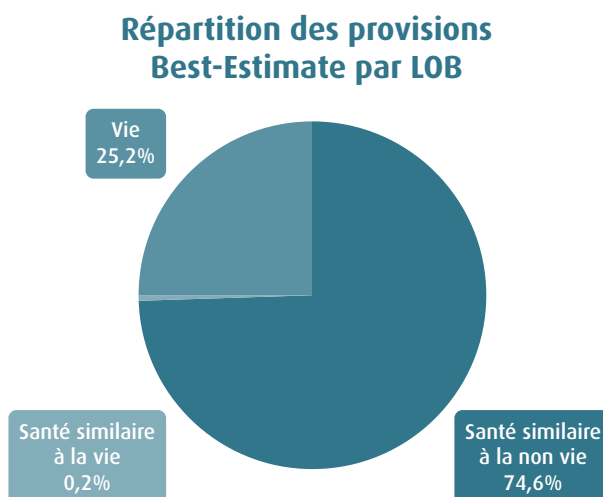
2. Provisions techniques

Les garanties sont classées dans les lignes d'activité suivantes :

Garanties	Classement en norme comptable	Classement en norme Solvabilité II
Frais de santé	Non vie	Santé similaire à la non vie
Invalidité	Vie	Santé similaire à la non vie
Incapacité	Vie	Santé similaire à la vie
Décès	Vie	Vie
Obsèques	Vie	Vie

Comme pour l'actif du bilan, le rattachement des postes Solvabilité II aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité II publié le 20 mai 2016 par l'ACPR.

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques en vision prudentielle sont réparties comme suit :



2.1. Evaluation des provisions techniques

• Méthode de calcul des provisions techniques dans les comptes sociaux et en norme Solvabilité II

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par le Groupe Mutualia pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés au titre des garanties souscrites.

Leur montant représente la somme de la meilleure estimation des engagements et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements est la valeur actuelle probable des flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'assurance à la date d'inventaire selon une courbe des taux sans risques fournie par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP ou EIOPA en anglais : European Insurance and Occupational Pensions Authority).

Sur les risques santé et prévoyance portés par les entités affiliées, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur ne dispose plus du délai pour résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire.

Les flux entrants correspondent aux primes futures, incluses dans les frontières des contrats. Elles concernent en pratique les cotisations périodiques et les primes des contrats de prévoyance pour lesquelles l'assureur est engagé.

Les flux sortants correspondent :

- Aux prestations représentant les garanties des contrats, nettes de chargements de gestion mais intégrant les revalorisations ;
- Aux frais de gestion des contrats y compris inflation (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques et frais de gestion des placements) ;
- Aux commissions envers les tiers.

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

Sur les risques vie portés par les entités du Groupe,

- Les engagements obsèques sont projetés et actualisés jusqu'à extinction du portefeuille ;
- Les engagements sur les temporaires décès sont projetés sur 1 an.

Au niveau de chaque entité affiliée, la marge de risque est calculée selon la méthode 2, correspondant à la projection des SCR.

• Écarts de valorisation entre les comptes sociaux et en norme Solvabilité II

Les écarts de valorisation par rapport à l'approche sociale s'expliquent notamment par :

- l'utilisation de la courbe de taux, fournie par l'EIOPA, comme taux d'actualisation ;
- la prise en compte dans l'évaluation des provisions techniques de la date d'engagement et non plus la date de comptabilisation
- et, par une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

La Marge de risque permet de garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance. Elle est calculée selon la deuxième méthode proposée par l'EIOPA, qui consiste à estimer tous les capitaux de solvabilité requis futurs.

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

• Combinaison Groupe

La meilleure estimation des engagements du Groupe Mutualia est déterminée à partir des meilleures estimations des entités affiliées nettes des opérations intra-groupe.

La marge de risque du Groupe Mutualia est la somme des marges de risque des entités affiliées.

2.2. Frontières de contrat

Les données utilisées reposent sur les contrats sur lesquels l'assureur est engagé à la date d'évaluation. Dans ce cadre, les engagements relatifs à une couverture d'assurance qui sont considérés comme entrant dans la frontière des contrats sont limités aux seules dates suivantes :

- la date future à laquelle l'organisme dispose d'un droit unilatéral de résilier le contrat ou de rejeter les cotisations à recevoir au titre du contrat,
- la date future à laquelle l'organisme a un droit unilatéral de modifier les cotisations ou les prestations

à payer au titre du contrat sous la condition que les primes puissent alors refléter pleinement le risque.

Ainsi, ont été considérés dans la frontière des contrats, tous les contrats d'assurance qui, au 31 décembre 2020, étaient soit :

- en cours,
- renouvelés tacitement au 1^{er} janvier 2021,
- souscrits au cours de l'année 2020, pour une date de prise effet au cours de l'année 2021.

2.3. Provisions techniques calculées comme un tout

Le Groupe Mutualia ne calcule actuellement pas ses provisions techniques comme un tout.

2.4. Taux de cessation

Le Groupe Mutualia n'est pas concerné.

2.5. Groupes de risques homogènes

Les groupes de risques homogènes sont définis au niveau des entités affiliées.

2.6. Décomposition des engagements

La décomposition des engagements est définie au niveau des entités affiliées.

2.7. Générateur de scénario économique

Le Groupe Mutualia n'utilise actuellement pas de générateur de scénario économique mais utilise les courbes de taux d'intérêt mis à disposition par l'EIOPA.

3. Autres passifs

Le tableau figurant en annexe du présent rapport, présente la valeur des autres passifs pour chaque ligne d'activité réglementaire.

Les autres passifs du Groupe Mutualia sont principalement composés :

- **De Provisions autres que les provisions techniques**

Ces provisions sont inscrites au bilan prudentiel dans leur valeur en norme sociale et correspondent aux provisions pour risques et charges.

- **D'une Provision pour retraite et autres avantages**

Ces provisions sont inscrites au bilan prudentiel dans leur valeur en norme sociale.

- **De dettes subordonnées :**

Ces provisions sont inscrites au bilan prudentiel dans leur valeur en norme sociale.

- **D'autres dettes :**

Les dettes sont valorisées à leur valeur de bilan en norme sociale et sont composées des :

- Dettes envers les établissements de crédit ;
- Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit ;
- Dettes nées d'opérations d'assurance ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance ;
- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance).

4. Méthodes de valorisations alternatives

Le Groupe Mutualia n'utilise pas de méthode de valorisation alternative.

5. Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein du Groupe Mutualia.

Groupe Mutualia

- Valorisation de l'actif

Au 31 décembre 2020, l'actif du Groupe Mutualia se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Actifs d'impôts différés	-	9 246	9 246	8 066
Investissements	261 113	271 657	10 544	263 590
Provisions Techniques Cédées	6 656	7 013	357	1 111
Créances	49 542	50 155	614	46 759
Trésorerie et équivalents de trésorerie	58 129	60 292	2 163	58 972
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	37 313	192	- 37 121	775
Total de l'actif	412 753	398 554	- 14 198	379 321

Au 31 décembre 2020, l'actif du Groupe Mutualia en valeur prudentielle est inférieur de 14,2 M€ à sa valorisation comptable. Cet écart s'explique notamment par l'annulation des goodwill et des frais d'acquisition reportés en vision prudentielle, partiellement compensée par la prise en compte de plus-values latentes et de l'actif d'impôt différé.

L'actif en valeur prudentielle est en augmentation par rapport à l'exercice précédent. En effet, il passe de 379,3 M€ au 31 décembre 2019 à 398,6 M€ au 31 décembre 2020. Cette progression s'explique principalement par l'intégration du résultat de l'exercice 2020 et la hausse des plus-values latentes suite à l'évolution favorable observée sur les marchés financiers au 31 décembre 2020.

• **Valorisation des placements**

Les placements financiers du Groupe Mutualia se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Participation	25 905	27 051	1 146	-
Immobilier	8 470	8 320	-150	32 392
Action	6 261	6 362	102	2 520
Obligations	119 406	124 046	4 640	115 153
Dont obligations d'Etat	6 753	7 040	287	8 907
Dont obligations d'entreprise	112 653	117 006	4 352	106 245
Organismes de placement collectif	59 193	63 312	4 119	63 598
Dépôts	20 275	21 684	1 409	29 231
Autres placements	21 604	20 881	- 722	20 696
Autres actifs	5 977	-	- 5 977	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	58 129	60 292	2 163	58 972
Total de l'investissement	325 219	331 948	6 730	322 562

Les actifs financiers du Groupe Mutualia sont principalement concentrés sur des obligations et de la trésorerie, limitant ainsi son exposition au risque de marché.

La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond aux plus ou moins-values latentes observées par le Groupe au 31 décembre 2020 et à l'annulation de certains actifs lors du passage du bilan comptable au bilan économique.

L'ensemble des actifs financiers du Groupe (hors trésorerie) est valorisé à hauteur de 267,1 M€ en valeur

comptable, et à hauteur de 271,7 M€ en valeur de marché, soit une plus-value latente de 4,6 M€ au titre de l'exercice 2020.

La valorisation prudentielle des obligations s'élève à 124 M€ et représentant donc 46 % des actifs. Cette catégorie de placements intègre notamment les obligations d'Etat, les obligations d'entreprises et les titres structurés.

Comme lors de l'exercice précédent, la combinaison des comptes intègre la totalité des entités (assurantielles et non-assurantielles).

Au 31 décembre 2020, le passif du Groupe Mutualia se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Provisions techniques Non-Vie	44 865	55 109	10 244	40 493
Dont Best Estimate		46 576	46 576	32 003
Dont Marge de risque		8 533	8 533	8 490
Provisions techniques Vie	16 197	18 920	2 723	18 281
Dont Best Estimate		15 828	15 828	15 011
Dont Marge de risque		3 092	3 092	3 270
Provisions autres que les provisions techniques	2 798	2 798	-	3 177
Passifs d'impôts différés	-	2 944	2 944	2 161
Dettes	75 080	75 080	-	82 091
Passifs subordonnés	58 940	58 940	-	58 942
Autres Passif	1 134	-	-1 134	-
Total du passif	199 013	213 791	14 777	205 146

Par rapport à l'exercice précédent, le passif prudentiel du Groupe Mutualia a augmenté de 8,6 M€ passant de 205,1 M€ au 31 décembre 2019 à 213,8 M€ au 31 décembre 2020. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des marges de risque et des provisions techniques liée à la contribution COVID compensée en partie par une diminution des dettes.

Le détail des provisions techniques est le suivant :

En K€	Au 31/12/2020		Au 31/12/2019
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé - NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	44 572	46 576	32 003
Santé - NSLT Cédé en réassurance	6 444	6 726	959
Santé - NSLT Net de réassurance	38 128	39 850	31 043
Marge pour Risque Santé - NSLT	-	8 533	8 490
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	44 572	55 109	40 493
Best-Estimate Santé - SLT			
SLT Brut de réassurance	293	111	201
SLT Cédé en réassurance	48	123	107
SLT Net de réassurance	245	- 12	95
Marge de Risque Santé SLT	-	82	82
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	293	193	283
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	16 197	15 716	14 810
Vie Cédé en réassurance	164	164	45
Vie Net de réassurance	16 033	15 552	14 765
Marge pour Risque Vie	-	3 010	3 188
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	16 197	18 727	17 998

Les provisions Best-Estimate Santé brutes de réassurance sont en hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est notamment due à l'augmentation du volume de provisions brutes de Mutualia Territoires Solidaires générée par les opérations dites de Fronting mais, également à l'augmentation du volume de Best-Estimate de Mutualia Grand Ouest lié à la revue d'hypothèses de projections impactant à la hausse

le montant. De manière générale, l'augmentation du volume de provisions est également à la conséquence de la comptabilisation de la contribution COVID par les entités affiliées.

Les provisions Best-Estimate Vie ont augmenté par rapport à l'exercice précédent du fait de la progression de l'activité vie des différentes entités affiliées.

• **Valorisation des impôts différés**

Sur la base de l'actif et du passif prudentiels, les impôts différés suivants sont calculés :

	En K€	Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Investissements	331 948	352 340	29 544	9 153
	Provisions techniques cédées	7 013	6 656	-	357
	Autres actifs	50 347	57 419	7 072	-
	Sous-total Actif	389 308	416 415	36 616	9 510
PASSIF	Provisions Techniques	62 403	61 060	1 343	-
	Marge de risque	11 626	-	11 626	-
	Autres Passifs	136 817	138 419	-	1 601
	Sous-total Passif	210 846	199 479	12 969	1 601

	Actif	Passif
Impôts différés potentiel	13 140	2 944
Impôts différés potentiel après seuil	9 246	2 944

Les impôts différés actifs générés sont principalement dus aux moins-values sur les investissements. Après mise en place du seuil permettant de démontrer la recouvrabilité des IDA, les impôts différés actifs nets s'élèvent à 6,3 M€.

Détail par entité

1. Mutualia Alliance Santé

• Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de Mutualia Alliance Santé se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Actifs incorporels	99	-	-	-
Impôts Différés Actifs	-	1 245	-	1 663
Actifs corporels d'exploitation	401	485	84	464
Placements	68 240	71 405	3 165	70 996
Provisions techniques cédées	891	677	-214	582
Créances nées d'opérations d'assurance	10 148	10 300	152	10 340
Créances nées d'opérations de réassurance	19	4	-15	0
Autres créances	3 387	3 387	0	3 601
Trésorerie	12 008	12 008	0	9 958
Autres actifs	2 946	0	-2 946	0
Total Actif	98 138	99 511	226	97 603

L'actif s'élève à 98,1 M€ en vision comptable contre 99,5 M€ en vision prudentielle. Il a augmenté de 2,2 M€ en vision comptable et de 1,9 M€ en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation de 2 M€ du poste trésorerie de 2 M€ aussi bien en vision comptable et prudentielle.

• Valorisation des placements

Les investissements de la mutuelle se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Immobilier	13 586	13 033	-553	11 761
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	498	498	0	525
Actions	793 k€	997	204	939
Obligations	14 481	15 112	631	15 417
Organismes de placement collectif	10 467	11 060	593	11 883
Contrat de capitalisation	17 703	19 789	2 085	19 572
Prêts	73	73	0	78
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	11 039	11 327	288	11 285
Trésorerie	12 008	12 008	0	9 958
Total de l'investissement	80 649	83 898	3 249	81 418

L'ensemble des actifs financiers (intégrant placement et trésorerie) de la mutuelle est valorisé à 80,6 M€ en valeur comptable contre 78,3 M€ au 31 décembre 2019, et 83,9 M€ en valeur de marché contre 81,4 M€ au 31 décembre 2019.

Les placements de la mutuelle présentent donc une plus-value latente de 3,2 M€ au titre de l'exercice 2020.

• **Valorisation du passif**

Au 31 décembre 2020, le passif de Mutualia Alliance Santé se présente comme suit :

En K €	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Provisions techniques Non-Vie	11 336	13 146	1 810	9 959
Dont Best Estimate		11 211	11 211	7 856
Dont Marge de risque		1 936	1 936	2 103
Provisions techniques Vie	659	732	73	614
Dont Best Estimate		674	674	556
Dont Marge de risque		58	58	58
Provisions autres que les provisions techniques	506	506	0	442
Passifs d'impôts différés		0	0	714
Dettes	11 810	11 810	0	14 524
Passifs subordonnés	3 301	3 301	0	3 304
Autres Passifs	1 221	1 089	-131	1 002
Total du passif	28 833	30 585	1 752	30 559

Le total du passif demeure stable en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent.

Dans le détail, le passif en vision Solvabilité 2 au 31 décembre 2020 est caractérisé par une augmentation de 3,2 M€ des provisions techniques Non-Vie notamment liée à la contribution COVID-19, compensée par une diminution des dettes à hauteur de 2,7 M€ et des passifs d'impôts différés pour 0,7 M€.

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2020		Au 31/12/2019
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé - NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	11 336	11 211	7 856
Santé - NSLT Cédé en réassurance	728	522	479
Santé - NSLT Net de réassurance	10 608	10 689	7 377
Marge pour Risque Santé - NSLT	0	1 936	2 103
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	11 336	13 146	9 959
Best-Estimate Santé - SLT			
SLT Brut de réassurance	239	254	151
SLT Cédé en réassurance	123	115	70
SLT Net de réassurance	117	139	82
Marge de Risque Santé SLT	0	44	41
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	239	298	192
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	420	420	404
Vie Cédé en réassurance	40	40	33
Vie Net de réassurance	379	379	372
Marge pour Risque Vie		14	18
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	420	433	422

Les provisions Santé NSLT intègrent les montants des provisions rattachées aux garanties frais de soins et incapacité assurées par la mutuelle. Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme du Best-Estimate de Sinistres et du Best-Estimate de Primes.

Les provisions Santé SLT correspondent aux provisions au titre du risque Invalidité. En vision économique, l'intégration de frais complémentaires est partiellement compensée par l'actualisation des flux avec la courbe des taux sans risque.

Les provisions Vie sont les provisions relatives à la garantie Maintien des Garanties Décès et au produit Temporaire Décès. Elles sont valorisées à leur valeur comptable au sein du bilan prudentiel.

- **Valorisation des impôts différés**

La détermination du bilan prudentiel intègre la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Actifs incorporels	0	99	99	0
	Investissements et autres actifs	83 898	84 189	291	0
	Provisions techniques cédées	677	891	214	0
	Autres actifs	13 691	14 169	478	0
	Sous-total Actif	98 266	99 348	1 082	0
PASSIF	Provisions techniques	11 885	10 577	1 308	0
	Marge de risque	1 993	0	1 993	0
	Autres passif	16 707	16 392	315	0
	Sous-total Passif	30 585	26 969	3 616	0

	Actif	Passif
Impôts différés	1 245	0

Au global, la valeur fiscale des fonds propres (actif-passif) étant plus élevée que leur valeur économique, Mutualia Alliance Santé dispose, au 31 décembre 2020, d'un montant d'impôts différés actif net.

L'assiette des impôts différés actifs nets est constituée à 23% de l'écart de valorisation à l'actif, et à hauteur de 77% de l'écart de valorisation au passif. Le montant des impôts différés est obtenu en appliquant un taux d'imposition de 26,5% à cette assiette. Les résultats futurs anticipés (notamment présentés dans l'EIRS) par la mutuelle permettent de justifier de la recouvrabilité de ce montant.

2. Mutualia Grand Ouest

• Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de Mutualia Grand Ouest se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Actifs incorporels	13	0	-13	-
Impôts Différés Actifs	0	855	855	3 935
Actifs corporels d'exploitation	98	98	0	74
Placements	70 460	73 988	3 528	70 699
Provisions techniques cédées	1 413	1 093	-320	993
Créances nées d'opérations d'assurance	3 078	3 172	94	3 232
Créances nées d'opérations de réassurance	14	0	-14	0
Autres créances	5 911	5 911	0	5 985
Trésorerie	9 655	9 655	0	11 736
Autres actifs	110	0	-110	0
Total de l'actif	90 751	94 772	4 021	96 654

Entre 2019 et 2020, l'actif a diminué de 2% en vision prudentielle Cette évolution est principalement liée à la baisse des postes trésorerie et impôts différés actifs en partie compensée par une augmentation des placements.

• Valorisation des placements

Les investissements de la mutuelle se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Immobilier	9 071 k€	9 943 k€	872 k€	9 745 k€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	534 k€	1 107 k€	573 k€	1 419 k€
Actions	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Obligations	18 234 k€	18 572 k€	338 k€	8 339 k€
Organismes de placement collectif	28 631 k€	30 558 k€	1 927 k€	32 940 k€
Contrat de capitalisation	3 000 k€	3 064 k€	64 k€	3 031 k€
Prêts	3 000 k€	3 064 k€	64 k€	3 119 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	429 k€	429 k€	0 k€	12 180 k€
Trésorerie	17 314 k€	17 004 k€	-310 k€	11 736 k€
Total de l'investissement	80 213 k€	83 741 k€	3 528 k€	82 509 k€

Les placements de la mutuelle présentent un volume de plus-values latentes global de 3,5 M€ principalement observées sur les organismes de placements collectifs, l'immobilier et les détentions dans des entreprises liées y compris participations.

- **Valorisation du passif**

Le passif de la mutuelle réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Provisions techniques Non-Vie	9 450 k€	10 694 k€	1 244 k€	7 488 k€
Dont Best Estimate		8 206 k€	8 206 k€	5 262 k€
Dont Marge de risque		2 488 k€	2 488 k€	2 226 k€
Provisions techniques Vie	1 623 k€	1 844 k€	221 k€	1 385 k€
Dont Best Estimate		1 471 k€	1 471 k€	1 018 k€
Dont Marge de risque		373 k€	373 k€	367 k€
Provisions autres que les provisions techniques	281 k€	281 k€	0 k€	424 k€
Passifs d'impôts différés		1 554 k€	1 554 k€	4 294 k€
Dettes	8 149 k€	8 149 k€	0 k€	12 470 k€
Passifs subordonnés	15 074 k€	15 074 k€	0 k€	15 074 k€
Autres Passif	459 k€	361 k€	-99 k€	0 k€
Total du passif	35 035 k€	37 956 k€	2 921 k€	41 133 k€

Le passif baisse de 15% en vision prudentielle par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution résulte principalement de la forte réduction des postes dettes et passif d'impôts différés, en partie minorée par l'augmentation des provisions techniques Non-Vie suite à la constitution de la contribution COVID-19.

- **Valorisation des provisions techniques**

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2020		Au 31/12/2019
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé - NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	9 450 k€	8 206 k€	5 262 k€
Santé - NSLT Cédé en réassurance	1 246 k€	928 k€	944 k€
Santé - NSLT Net de réassurance	8 204 k€	7 278 k€	4 318 k€
Marge pour Risque Santé - NSLT	0 k€	2 488 k€	2 226 k€
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	9 450 k€	10 694 k€	7 488 k€
Best-Estimate Santé - SLT			
SLT Brut de réassurance	54 k€	53 k€	50 k€
SLT Cédé en réassurance	43 k€	41 k€	37 k€
SLT Net de réassurance	11 k€	13 k€	13 k€
Marge de Risque Santé SLT	0 k€	16 k€	21 k€
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	54 k€	70 k€	71 k€
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	1 569 k€	1 417 k€	968 k€
Vie Cédé en réassurance	124 k€	124 k€	13 k€
Vie Net de réassurance	1 445 k€	1 294 k€	955 k€
Marge pour Risque Vie		357 k€	346 k€
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	1 569 k€	1 775 k€	1 314 k€

Les provisions Santé intègrent les garanties frais de soins et incapacité. Pour ces deux risques, les provisions en vision prudentielle sont calculées comme la somme du Best-Estimate de Sinistres et du Best-Estimate de Primes.

Les provisions Vie sont les provisions relatives aux garanties Maintien des Garanties Décès, garanties vie entière, garanties Décès, Obsèques.

• **Valorisation des impôts différés**

La détermination du bilan prudentiel intègre la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Actifs incorporels	0	13	13	0
	Investissements et autres actifs	83 741	80 465	33	3 309
	Provisions techniques cédées	1 093	1 413	320	0
	Autres actifs	9 083	8 935	0	148
	Sous-total Actif	93 916	90 825	366	3 457
PASSIF	Provisions techniques	9 677	11 071	0	1 394
	Marge de risque	2 862	0	2 862	0
	Autres passif	23 864	24 876	0	1 012
	Sous-total Passif	36 402	35 947	2 862	2 406

	Actif	Passif
Impôts différés	855	1 554

Au global, la valeur fiscale des fonds propres (actif-passif) étant moins élevée que leur valeur économique, Mutualia Grand Ouest enregistre, au 31 décembre 2020, un impôt différé passif net.

L'assiette des impôts différé passif est principalement constituée de l'écart de valorisation observé sur les placements et les provisions techniques.

Le taux d'imposition applicable à cette assiette est de 26,5%.

3. Mutualia Territoires Solidaires

- Valorisation de l'actif

L'actif du bilan de Mutualia Territoires Solidaires se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Actifs incorporels	606	0	-606	0
Impôts Différés Actifs	0	5 056	5 056	5 004
Actifs corporels d'exploitation	654	654	0	1 567
Placements	96 818	97 547	729	96 514
Provisions techniques cédées	6 837	8 126	1 289	2 583
Créances nées d'opérations d'assurance	23 204	24 503	1 299	26 492
Créances nées d'opérations de réassurance	1 966	1 847	-119	317
Autres créances	12 783	5 608	-7 175	4 428
Trésorerie	22 726	23 139	413	18 542
Autres actifs	3 820	0	-3 820	0
Total de l'actif	169 414	166 480	-2 934	155 446

La valeur prudentielle de l'actif, au 31 décembre 2020, augmente de 12 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression résulte notamment de l'augmentation de la trésorerie et des provisions techniques cédées, ainsi que des conséquences du traitement par transparence de la foncière.

- Valorisation des placements

Les investissements de la mutuelle se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Immobilier	4 893	19 818	14 926	19 122
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	25 370	7 802	-17 568	6 149
Actions	82	106	25	92
Obligations	55 545	58 074	2 529	59 712
Organismes de placement collectif	9 582	10 398	816	11 004
Contrat de capitalisation	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	2 000	2 002	2	2 002
Trésorerie	22 726	23 139	413	18 542
Total de l'investissement	120 198	121 340	1 142	116 623

Mutualia Territoires Solidaires investit principalement dans des actifs obligataires, des organismes de placements collectifs et de l'immobilier.

Les principales sources d'écart entre valeur comptable et prudentielle sont dues à :

- La non-comptabilisation d'un Goodwill lié à une participation stratégique, créant un important écart de valorisation ;
- La transposition de la foncière MTS Développement Immobilier dans le bilan de Mutualia Territoires Solidaires, augmentant la valeur de l'immobilier et des créances en contrepartie d'une augmentation de la dette.

• **Valorisation du passif**

Le passif de la mutuelle réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Provisions techniques Non-Vie	23 977	29 422	5 445	22 457
Dont Best Estimate		25 959	25 959	18 966
Dont Marge de risque		3 464	3 464	3 491
Provisions techniques Vie	14 017	16 512	2 494	16 253
Dont Best Estimate		13 879	13 879	13 438
Dont Marge de risque		2 632	2 632	2 816
Provisions autres que les provisions techniques	233	233	0	412
Passifs d'impôts différés		526	526	65
Dettes	42 583	49 041	6 457	54 491
Passifs subordonnés	16 915	16 915	0	16 915
Autres Passif	671	0	-671	0
Total du passif	98 396	112 648	14 252	110 593

Le passif du bilan est valorisé à 112,6 M€ en norme prudentielle contre 98,4 M€ en norme comptable. Cet écart résulte principalement :

- de la revalorisation des provisions techniques à hauteur de 8,9 M€ ;
- de l'augmentation des dettes suite à la mise en transparence d'une SCI dans le bilan de Mutualia Territoires Solidaires, augmentant la valeur de marché des investissements en contrepartie d'une augmentation de la dette ;

Le passif prudentiel a augmenté de 2,1 M€ par rapport à la précédente clôture, du fait de la prise en compte de la contribution COVID-19 dans les provisions techniques partiellement compensée par la diminution des dettes envers des intermédiaires d'assurance.

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2020		Au 31/12/2019
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé - NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	23 977	25 959	18 966
Santé - NSLT Cédé en réassurance	6 837	8 126	2 583
Santé - NSLT Net de réassurance	17 140	17 832	16 383
Marge pour Risque Santé - NSLT	0	3 464	3 491
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	23 977	29 422	22 457
Best-Estimate Santé - SLT			
SLT Brut de réassurance	0	0	0
SLT Cédé en réassurance	0	0	0
SLT Net de réassurance	0	0	0
Marge de Risque Santé SLT	0	0	0
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	0	0	0
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	14 017	13 879	13 438
Vie Cédé en réassurance	0		
Vie Net de réassurance	14 017	13 879	13 438
Marge pour Risque Vie	0	2 632	2 816
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	14 017	16 512	16 253

Les provisions techniques Santé NSLT brutes de réassurance sont évaluées à 26 M€ en vision prudentielle, soit une valeur supérieure au montant du bilan comptable, notamment en raison du Best-Estimate de primes.

Les provisions techniques Vie sont évaluées à 13,8 M€ en vision prudentielle, soit une valeur légèrement inférieure au montant du bilan comptable.

- **Valorisation des impôts différés**

La détermination du bilan prudentiel intègre la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l'IDP
ACTIF	Actifs incorporels	0	52	52	0
	Investissements et autres actifs	98 201	98 832	631	0
	Provisions techniques cédées	8 126	6 142	0	1 984
	Autres actifs	55 096	66 171	11 075	0
	Sous-total Actif	161 423	171 198	11 758	1 984
PASSIF	Provisions techniques	39 838	35 639	4 199	0
	Marge de risque	6 096	0	6 096	0
	Autres passif	49 274	40 643	8 631	0
	Sous-total Passif	95 208	76 282	18 926	0

	Actif	Passif
Impôts différés	8 131	526

L'impôt différé potentiel est principalement issu de la non-comptabilisation du Goodwill sur une participation stratégique.

En étudiant les prévisions de résultat futur, Mutualia Territoires Solidaires justifie la recouvrabilité des 4,5 M€ de créance d'impôt différé, qui apparaissent dans son bilan prudentiel.

4. Union de Réassurance Mutualia

- **Valorisation de l'actif**

L'actif du bilan de l'Union de Réassurance Mutualia se décompose comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Actifs d'impôts différés	0	236	236	322
Investissements	31 205	32 712	1 507	31 963
Provisions Techniques Cédées	4 975	5 135	160	994
Créances	8 658	8 658	0	5 047
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 885	4 873	-12	5 938
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	318	0	-318	0
Total de l'actif	50 042	51 614	1 572	44 265

L'Union de Réassurance Mutualia est agréée pour pratiquer, à titre exclusif, une activité de réassurance vie et non vie. Ainsi, elle ne commercialise pas directement de contrats. L'actif du bilan est donc majoritairement composé de placements financiers, de trésorerie et de créances de réassurance.

Les provisions techniques cédées correspondent principalement à la rétrocession des contrats apportés par le courtier REPAM à Mutualia Territoires Solidaires et réassurés en quote-part par l'Union (78 % des provisions cédées), le solde étant constitué des provisions rétrocédées de portefeuilles Prévoyance mais aussi des contrats santé « Aide à la Complémentaire Santé » (dispositif ACS en extinction).

Les actifs d'impôts différés sont issus de la différence de valorisation entre le bilan comptable et le bilan économique, lorsque celle-ci est en défaveur de l'URM. Cette créance potentielle d'impôts provient principalement :

- De la revalorisation des provisions techniques brutes et cédées ;
- De l'annulation des comptes de régularisation (surcote/décote) lors de l'évaluation des actifs en valeur de marché. Les investissements financiers de l'Union de Réassurance Mutualia se décomposent comme suit :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Participation	32	32	0	32
Action	0	0	0	0
Obligations	27 343	28 839	1 495	28 476
Dont obligations d'Etat	4 894	5 162	268	4 867
Dont obligations d'entreprise	22 449	23 677	1 227	23 608
Organismes de placement collectif	3 829	3 841	12	3 456
Autres investissements	0	0	0	0
Total de l'investissement	31 205	32 712	1 507	31 963

Les actifs financiers de l'Union de Réassurance Mutualia sont principalement concentrés sur des obligations, ce qui limite son exposition au risque de marché.

La différence entre les valorisations comptable et prudentielle des actifs financiers induit une plus-value latente de 1,5 M€.

- **Valorisation du passif**

Le passif de l'Union de Réassurance Mutualia réunit l'ensemble de ses engagements :

En K€	Valeur Comptable au 31/12/2020	Valeur Prudentielle au 31/12/2020	Ecart S2 -S1	Valeur Prudentielle au 31/12/2019
Provisions techniques Non-Vie	7 110	8 956	1 846	4 607
Dont Best Estimate		8 310		3 937
Dont Marge de risque		646		670
Provisions techniques Vie	352	184	-168	131
Dont Best Estimate		155		102
Dont Marge de risque		29		9
Passifs d'impôts différés		159	159	518
Dettes	7 349	7 349	0	3 097
Passifs subordonnés	23 650	23 650	0	23 650
Autres Passif	203	0	-203	0
Total du passif	38 665	40 299	1 634	32 003

Le passif de l'union est principalement composé des dettes subordonnées, dont une partie est éligible à la couverture du SCR, ainsi que des provisions techniques et de dettes.

La principale source des Impôts différés passifs résulte de la différence en vision fiscale et prudentielle des provisions techniques cédées. La vision fiscale n'intègre notamment pas la seconde tranche de contribution COVID-19 cédée. Cela implique que la valeur économique des provisions techniques cédées (à l'actif bilan) est supérieure à la valeur fiscale, générant un impôt différé passif.

Les provisions techniques non-vie prudentielles affichent une valeur supérieure à leur valorisation comptable, suite notamment à la prise en compte de la marge de risque.

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques brutes et cédées se décomposent comme suit :

En K€	Au 31/12/2020		Au 31/12/2019
	Vision comptable	Vision prudentielle	Vision prudentielle
Best-Estimate Santé – NSLT			
Santé - NSLT Brut de réassurance	7 110	8 310	3 937
Santé - NSLT Cédé en réassurance	4 930	5 005	892
Santé - NSLT Net de réassurance	2 180	3 305	3 045
Marge pour Risque Santé – NSLT		646	670
Provisions techniques NSLT brutes de réassurance	7 110	8 956	4 607
Best-Estimate Santé – SLT			
SLT Brut de réassurance	312	115	70
SLT Cédé en réassurance	5	90	70
SLT Net de réassurance	307	25	0
Marge pour Risque Santé SLT		22	20
Provisions techniques SLT brutes de réassurance	312	137	90
Best-Estimate Vie			
Vie Brut de réassurance	40	40	33
Vie Cédé en réassurance	40	40	33
Vie Net de réassurance	0	0	0
Marge pour Risque Vie		7	9
Provisions techniques Vie brutes de réassurance	40	47	41

- **Valorisation des impôts différés**

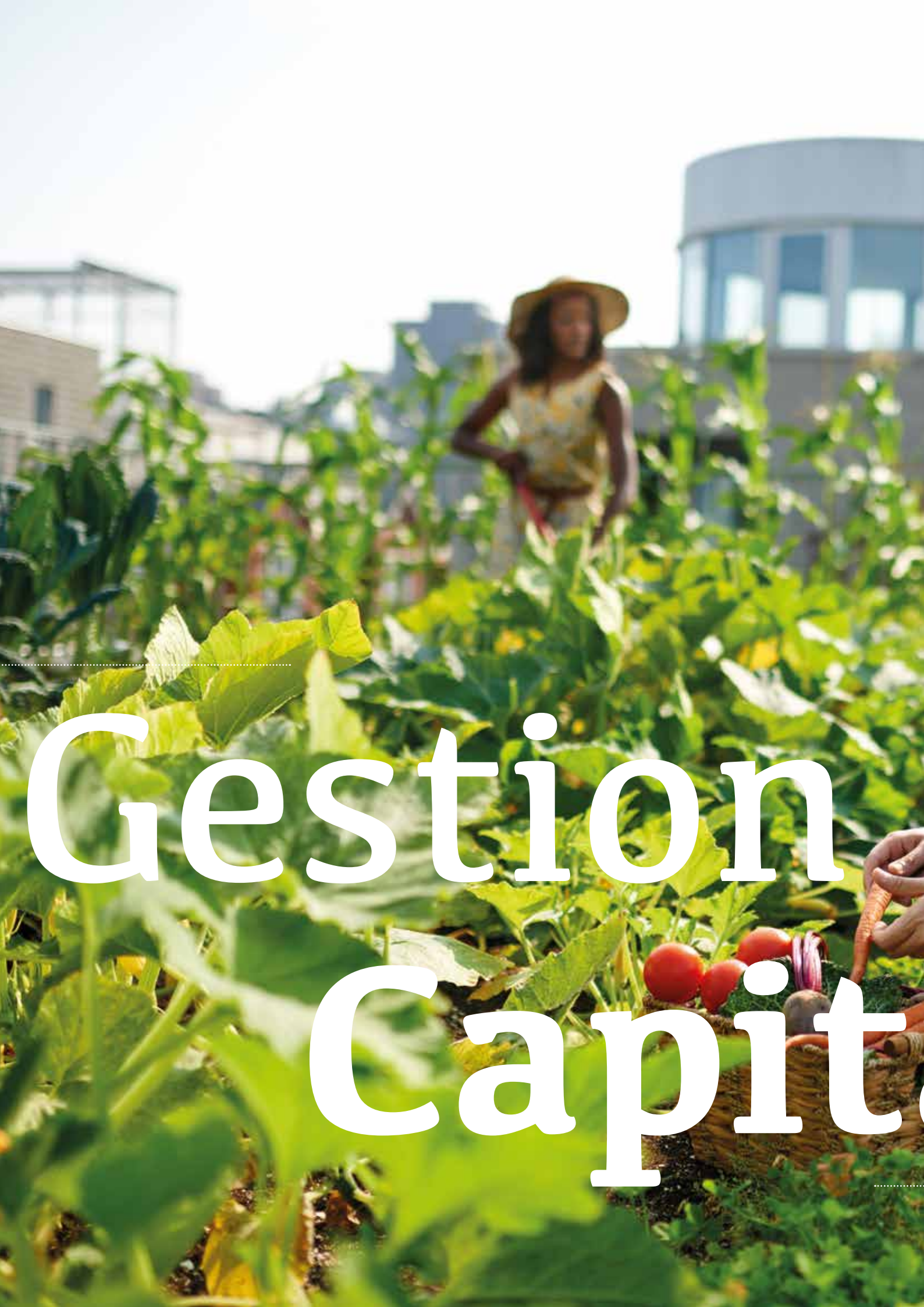
La détermination du bilan prudentiel intègre la comptabilisation d'un actif et d'un passif d'impôt différé, dont le calcul est détaillé dans le tableau ci-dessous :

		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l'IDP
ACTIF	Investissements	0	52	52	0
	Provisions techniques cédées	5 135	4 535	0	600
	Autres actifs	5 788	5 788	0	0
	Sous-total Actif	51 378	50 778	0	600
PASSIF	Provisions Techniques	8 465	6 754	1 712	0
	Marge de risque	675	0	675	0
	Autres Passifs	30 999	30 999	0	0
	Sous-total Passif	40 140	37 753	2 387	0

	Actif	Passif
Impôts différés	632	159

L'impôt différé potentiel est généré par le retraitement des provisions techniques et la revalorisation des passifs (qui inclut l'annulation des comptes de régularisation actif et passif).

En étudiant les prévisions de résultat futur, l'Union de Réassurance Mutualia justifie la recouvrabilité des 77 k€ de créance d'impôt différé qui apparaissent dans son bilan prudentiel.



Gestion Capit



du
al



E
GESTION DU CAPITAL

- 84 FONDS PROPRES
 - 85 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL
 - 87 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS
 - 87 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ
 - 87 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS
 - 88 AUTRES INFORMATIONS
-



1. Fonds propres

1.1. Gestion du Capital

A la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires, le Groupe Mutualia est constitué de personnes morales de droit privé à but non lucratif gérées par les adhérents dans l'intérêt des adhérents via un fonctionnement démocratique. A ce titre, les résultats générés viennent directement alimenter les fonds propres et participer au développement de son activité, au service de ses adhérents.

Le capital est donc géré sur une optique de long terme responsable en adéquation avec le besoin des adhérents et selon les dispositions de la politique d'investissement et de gestion du capital définie par le Conseil d'administration de l'UMG et déclinées au sein de chacune des entités affiliées.

Les besoins en fonds propres sont revus au moins annuellement lors de l'exercice EIRS qui permet d'anticiper la situation du Groupe Mutualia sur 5 années conformément à sa stratégie.

Le principe majeur de la politique de gestion des fonds propres du Groupe est d'optimiser les ratios de couverture du Groupe et de chacune des entités affiliées, en suivant les objectifs suivants :

- Vérifier l'adéquation entre le niveau des fonds propres et le développement de l'activité ;
- Développer la flexibilité financière du Groupe ;
- S'assurer du déploiement optimal des fonds propres au sein du Groupe.

1.2. Composition des fonds propres

Dans l'environnement Solvabilité II, les exigences de solvabilité (SCR et MCR) doivent être, à tout moment, intégralement couvertes par des fonds propres.

Le régime prudentiel établit une distinction entre, d'une part les fonds propres au bilan et d'autre part, des éléments qui, compte tenu de leurs caractéristiques, pourraient faire partie des fonds propres mais qui sont classés hors bilan. Ainsi, les fonds propres au bilan prennent la dénomination de fonds propres de base et ceux hors bilan, de fonds propres auxiliaires.

La différence de montant entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres prudentiels, résulte principalement des écarts d'évaluation des passifs - et en particulier sur les provisions techniques - ainsi que des différences éventuelles de valorisation des actifs.

Les éléments de fonds propres sont classés en fonction de leurs caractéristiques, en particulier en termes de disponibilité permanente et de rang de subordination, en trois niveaux (« Tier ») de fonds propres prudentiels dont dépend leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR). La classification par Tier (1, 2 ou 3) s'effectue en fonction des caractéristiques des fonds propres, de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination en cas de liquidation, de leur maturité et des conditions de remboursement.

Les différentes entités affiliées du Groupe Mutualia présentent toutes à leur passif des dettes subordonnées.

Pour les dettes subordonnées émises avant l'adoption du règlement délégué, c'est-à-dire avant le 18 janvier 2015, la réglementation prévoit une phase transitoire de 10 ans, décomptée à partir du 1^{er} janvier 2016. Cette phase permet d'éviter que le passage à Solvabilité II ne se traduise par une exclusion de la couverture du SCR de la majorité des instruments de fonds propres existants.

En application de la réglementation, il est donc possible, pendant cette phase transitoire, d'inclure les passifs subordonnés dans la catégorie des fonds propres de base. Ceux-ci peuvent donc être admis dans l'une des trois catégories de fonds propres en fonction des critères posés par la réglementation et être ainsi comptabilisés en couverture du SCR et du MCR dans les limites applicables.

Ainsi, pour le Groupe Mutualia et ses entités affiliées, les dettes subordonnées bénéficiant de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter de la Directive sont classées en niveau 1 restreint et les autres dettes subordonnées sont classées en niveau 2.

Les autres éléments de fonds propres sont tous classés en niveau 1 non restreint, à l'exception des impôts différés actifs classés, conformément à la réglementation, en niveau 3.

Aux fins du respect du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis, les montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 sont soumis à l'ensemble des limites quantitatives décrites à l'article 82 du Règlement Délégué 2015/35.

Une présentation des fonds propres par Tier pour le Groupe et pour chaque entité est présentée dans la suite du document.

Les fonds propres prudentiels du Groupe Mutualia sont obtenus par différence entre l'actif et le passif prudentiel. Puis les retraitements règlementaires sont effectués afin d'obtenir les fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR) (ou SCR minimum pour le Groupe).

Au 31 décembre 2020, le Groupe Mutualia observe une augmentation de ses fonds propres prudentiels à hauteur de 4,5 %, ceux-ci s'élevant à 243,7 M€ contre 233,1 M€ à au 31 décembre 2019. Cette augmentation résulte principalement de l'intégration du résultat global de l'exercice 2020, excédentaire à hauteur de 9,8 M€, et

de l'augmentation du montant des plus-values latentes à hauteur de 3,3 M€.

Les impôts différés actifs ne sont pas éligibles à la couverture du SCR et du MCR (ou SCR minimum pour le Groupe), et sont donc déduits des fonds propres prudentiels afin d'obtenir les fonds propres éligibles.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour la couverture du SCR sont de 237,4 M€ contre 227,2 M€ au 31 décembre 2019, présentant ainsi une hausse de 4,5 %.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR minimum sont de 227,4 M€ contre 214,7 M€ à l'exercice précédent.

Le ratio de couverture du SCR est de 273 %. Il est en hausse de 16 points, en raison de la diminution du SCR et de la hausse des fonds propres.

Le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres en norme Solvabilité II pour le Groupe et les entités est présenté dans la suite du document.

2. Exigences réglementaires en capital

Le Groupe Mutualia s'est doté d'un outil du marché, destiné à la réalisation des calculs relatifs au pilier 1 et à la réalisation de projections des besoins de fonds propres dans le cadre de l'EIRS.

Cet outil a été réalisé sur des bases communes pour l'ensemble des entités du Groupe.

Le SCR et le MCR (ou SCR minimum pour le Groupe) sont respectivement calculés à partir de la formule standard selon les paramètres prévus par la réglementation Solvabilité II.

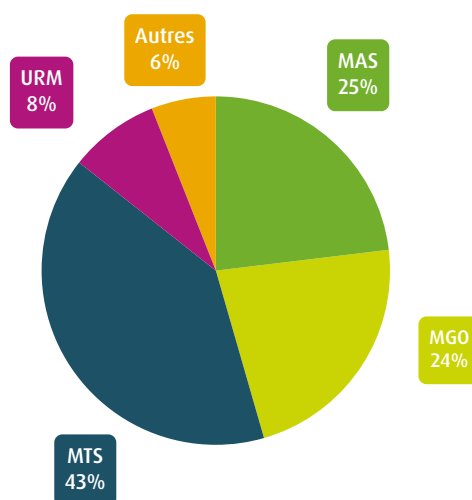
Le SCR global du Groupe Mutualia s'élève à 86,9 M€ au 31 décembre 2020. Il est en baisse de 1,5 M€ par rapport à l'exercice 2019, soit une baisse de 1,7 %. Cette évolution est principalement due à la diminution du SCR Santé de 3,1 M€ conséquence du nouveau dispositif de réassurance mis en place. Cette réduction est toutefois, en partie, compensée par l'augmentation du du SCR Marché.

Les SCR par module et sous-module de risques sont présentés ci-après.

Le ratio de couverture du SCR du Groupe Mutualia s'élève à 273 % au 31 décembre 2020. La contribution de chaque entité au SCR est la suivante :

	MAS	MGO	MTS	URM	Autres	Diversification
SCR	25 %	24 %	44 %	9 %	6 %	-8 %
BSCR	25 %	25 %	43 %	7 %	7 %	-8 %
SCR Vie	0 %	22 %	84 %	0 %	0 %	-6 %
SCR Non Vie	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
SCR Santé	27 %	22 %	44 %	7 %	0 %	0 %
SCR Marché	22 %	34 %	39 %	9 %	15 %	-19 %
SCR Contrepartie	30 %	25 %	56 %	6 %	7 %	-23 %
Opérationnel	25 %	20 %	55 %	17 %	0 %	-17 %
Ajustement	0 %	111 %	105 %	0 %	0 %	-116 %
Dont Aj. provisions techniques	0 %	0 %	105 %	0 %	0 %	-5 %
Dont Aj. impôts différés	0 %	111 %	0 %	0 %	0 %	-111 %

Contribution de chaque entité au SRC Groupe



Le SCR minimum pour le Groupe Mutualia est évalué 21,7 M€, il est égal au 31 décembre 2020 au plancher du SCR minimum correspondant à 25 % du SCR.

Le ratio de couverture du SCR minimum du Groupe Mutualia s'élève à 1 047 % au 31 décembre 2020.

3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Le Groupe Mutualia n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe Mutualia utilise la formule standard et n'a pas développé de modèle interne.

5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le Groupe Mutualia respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Aucun risque raisonnablement prévisible de manquement n'est anticipé.

6. Autres informations

Aucune information complémentaire n'est à mentionner concernant la gestion du Groupe Mutualia.

Groupe Mutualia

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour le Groupe Mutualia :

Type de fonds propres en K€	31/12/2020	31/12/2019
Tier 1	223 077	210 279
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	213 739	203 897
Dette subordonnée	44 615	42 056
Réserve de réconciliation	- 35 277	- 35 674
Tier 2	14 324	16 886
dont dette subordonnée	14 324	16 886
Tier 3	6 301	5 952
Dont impôts différés actifs nets	6 301	5 952
Total des fonds propres	243 703	233 117
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	237 402	227 165
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	227 420	214 697

Au 31 décembre 2020, les fonds propres sont composés des fonds propres comptables, des dettes subordonnées et de la réserve de réconciliation (modélisation de la différence entre les fonds propres comptables et prudentiels).

Par rapport à l'année 2019, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR augmentent de 10,2 M€,

passant de 227,2 M€ au 31 décembre 2019 à 237,4 M€ au 31 décembre 2020. Cette évolution s'explique principalement par l'intégration du résultat global de l'exercice 2020 excédentaire à hauteur de 9,8 M€ et de l'augmentation du montant des plus-values latentes à hauteur de 3,3 M€.

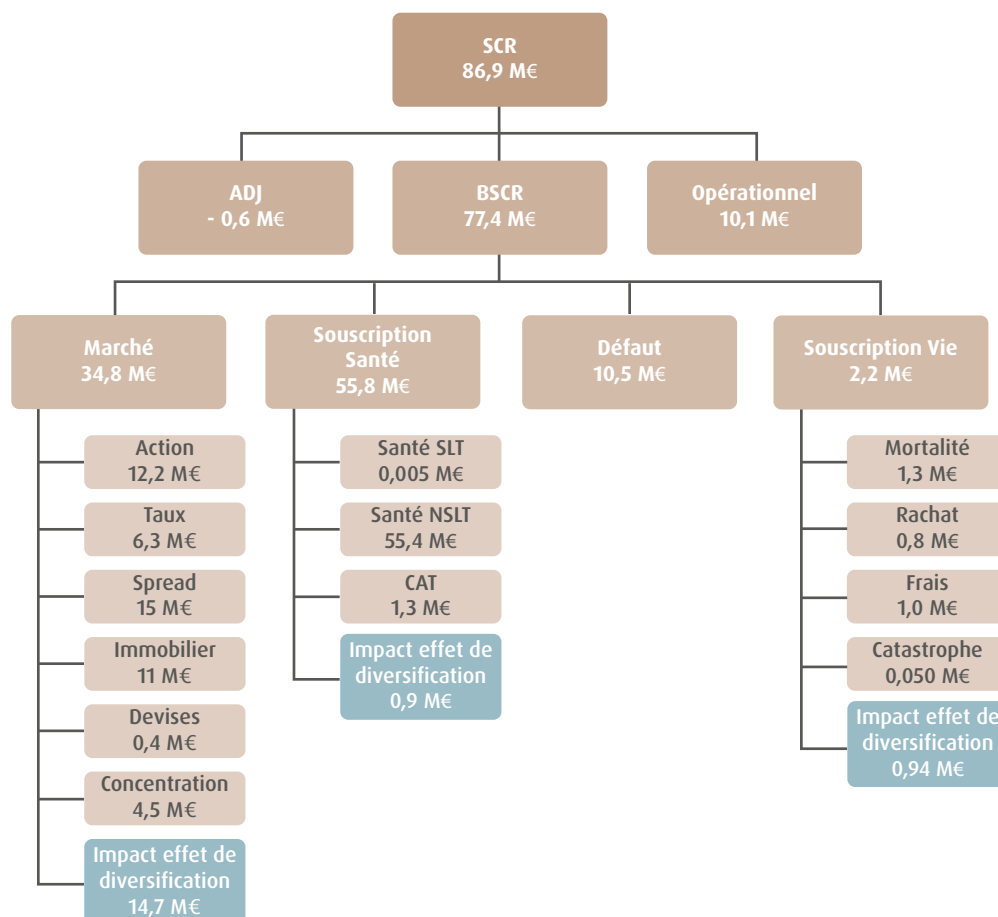
Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres en norme sociale	213 739	203 897
Écarts d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	- 28 976	- 29 721
dont passage des investissements en valeur de marché	- 23 801	- 24 256
Dont Provisions Techniques	- 12 610	- 11 823
Dont impôts différés	6 301	5 952
Dont autres	1 134	967
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	184 763	174 175

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 213,8 M€ contre 203,9 M€ au 31 décembre 2019. Cette évolution s'explique par le résultat excédentaire de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020, le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par l'intégration de moins-values latentes, la comptabilisation d'impôts différés à l'actif et des écarts entre les provisions comptables et la vision Best Estimate.

Le schéma suivant présente le SCR du Groupe Mutualia par module de risque :



Le SCR a baissé de 1,7% par rapport à l'exercice précédent.

Comme pour l'exercice précédent, le risque santé constitue la principale composante du SCR, le niveau de risque de ce dernier diminuant toutefois (-3,1 M€) en raison de la prise en compte de l'évolution du programme de réassurance.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres de base	178 462	168 223
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR Minimum	227 420	214 697
SCR Minimum	21 713	22 093
Ratio de couverture du SCR Minimum	1047%	972%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	237 402	227 165
SCR	86 853	88 372
Ratio de couverture du SCR	273%	257%

Au 31 décembre 2020, le ratio de couverture du SCR du Groupe est de 273%, contre 257% lors de l'exercice 2019 soit une augmentation de 16 points.

Cette progression du taux de couverture s'explique par :

- L'évolution des fonds propres à la hausse principalement due à :
 - L'intégration d'un résultat global d'exercice 2020 excédentaire
 - L'augmentation du montant des plus-values latentes suite à l'évolution favorable observée sur les marchés financiers au 31/12/2020 en comparaison à la situation au 31/12/2019 ;

- la baisse du SCR principalement expliquée par la baisse du SCR Santé suite à la prise en compte de l'évolution de la couverture de réassurance, partiellement compensée par la hausse du SCR Marché et du SCR Vie.

A la vue de ses ratios, le Groupe Mutualia respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

Détail par entité

1. Mutualia Alliance Santé

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour Mutualia Alliance Santé :

Type de fonds propres en K€	31/12/2020	31/12/2019
Tier 1	70 982	69 399
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	1 067	1 067
Dette subordonnée	3 301	3 304
Réserve de réconciliation	66 614	65 028
Tier 2	0	0
dont dette subordonnée	0	0
Tier 3	1 245	949
Dont impôts différés actifs nets	0	0
Total des fonds propres	72 227	70 348
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	72 227	70 348
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	70 982	69 399

Au 31 décembre 2020, Mutualia Alliance Santé observe une hausse de ses fonds propres prudentiels de 3 % ceux-ci s'élevant à 72,2 M€ contre 70,3 M€ au 31 décembre 2019. Cette augmentation s'explique principalement par le résultat excédentaire de l'exercice 2020.

Les impôts différés actifs nets sont éligibles à la couverture du SCR en Tier 3 mais ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont de 72,2 M€ contre 70,3 M€ en 2019, soit une augmentation de 3 %.

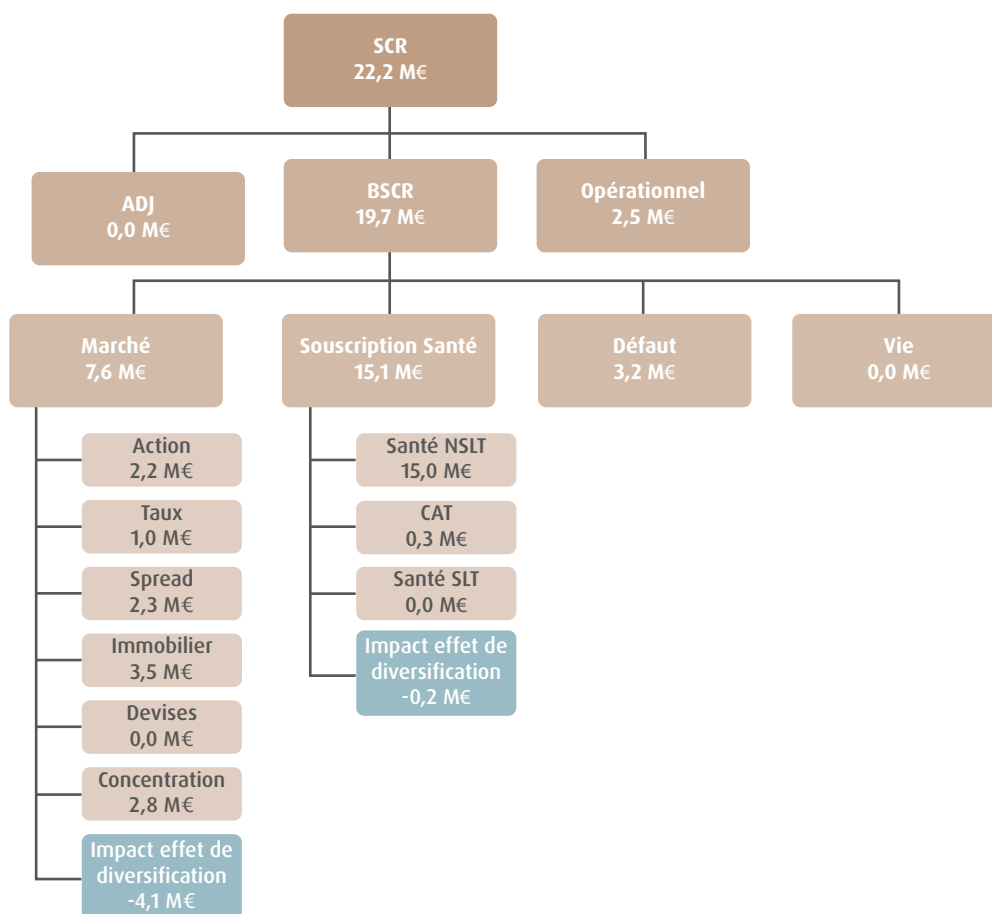
Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 71 M€ contre 69,4 M€ au titre de l'exercice 2019.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres (hors dettes subordonnées) en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres en norme sociale	69 305	67 709
Écarts d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-380	-665
dont passage des investissements en valeur de marché	663	469
Dont Provisions Techniques	-2 097	-1 716
Dont retraitements des autres postes d'actifs	-322	-476
Dont retraitements des autres postes du passif	131	109
Dont impôts différés	1 245	949
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	68 926	67 044

Les fonds propres passent de 69,3 M€ en valeur sociale à 68,9 M€ en vision prudentielle. Cette différence résulte des écarts d'évaluation, entre les deux normes, sur l'ensemble des postes du bilan.

Le schéma suivant présente le SCR du Mutualia Alliance Santé par module de risque :



Mutualia Alliance Santé porte principalement des risques de marché et de souscription santé, ce qui correspond à son profil d'organisme mutualiste assurant principalement des garanties frais de soins.

Le SCR diminue de 3% par rapport à l'exercice précédent : il s'élève à 22,2 M€ au 31 décembre 2020 contre 22,9 M€ lors l'exercice 2019. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du SCR Santé à la suite de la non réalisation du projet de rachat de parts du couurier REPAM.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres de base	67 681	66 096
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	70 982	69 399
MCR	5 562	5 737
Ratio de couverture du MCR	1276%	1210%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	72 227	70 348
SCR	22 246	22 948
Ratio de couverture du SCR	325%	307%

Au 31 décembre 2020, le ratio de couverture du SCR de Mutualia Alliance Santé, s'établit à 325 % en augmentation de 18 points par rapport à l'exercice précédent. Cette progression découle de la conjonction des éléments suivants :

- Une hausse des fonds propres liée principalement à la réalisation d'un résultat exceptionnel en raison de la crise sanitaire du COVID-19,
- Une diminution du SCR liée principalement à la non réalisation du projet de rachat de parts du courtier REPAM.

Le MCR de Mutualia Alliance Santé est évalué 5,6 M€ au 31 décembre 2020. Ainsi, il correspond au plancher du MCR, soit 25 % du SCR.

Le ratio de couverture du MCR de la Mutuelle s'élève à 1276 % au 31 décembre 2020.

A la vue de ses ratios, Mutualia Alliance Santé respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

2. Mutualia Grand Ouest

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour Mutualia Grand Ouest :

Type de fonds propres en K€	31/12/2020	31/12/2019
Tier 1	71 019	69 401
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	8 890	8 890
Dette subordonnée	14 204	13 880
Réserve de réconciliation	47 926	46 631
Tier 2	870	1 194
dont dette subordonnée	870	1 194
Tier 3	0	0
Dont impôts différés actifs nets	0	0
Total des fonds propres	71 889	70 594
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	71 889	70 594
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	71 889	70 452

Les fonds propres prudentiels sont obtenus par différence entre l'actif et le passif prudentiel. Puis les retraitements règlementaires sont effectués afin d'obtenir les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et le MCR. Les dettes subordonnées ont été intégrées aux fonds propres prudentiels et sont considérées, conformément

à la réglementation applicable, comme éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont de 71,9 M€ contre 70,6 M€ au titre de l'exercice 2019, présentant une hausse de 1,8 %.

Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont de 71,9 M€ contre 70,5 M€ au titre de l'exercice 2019.

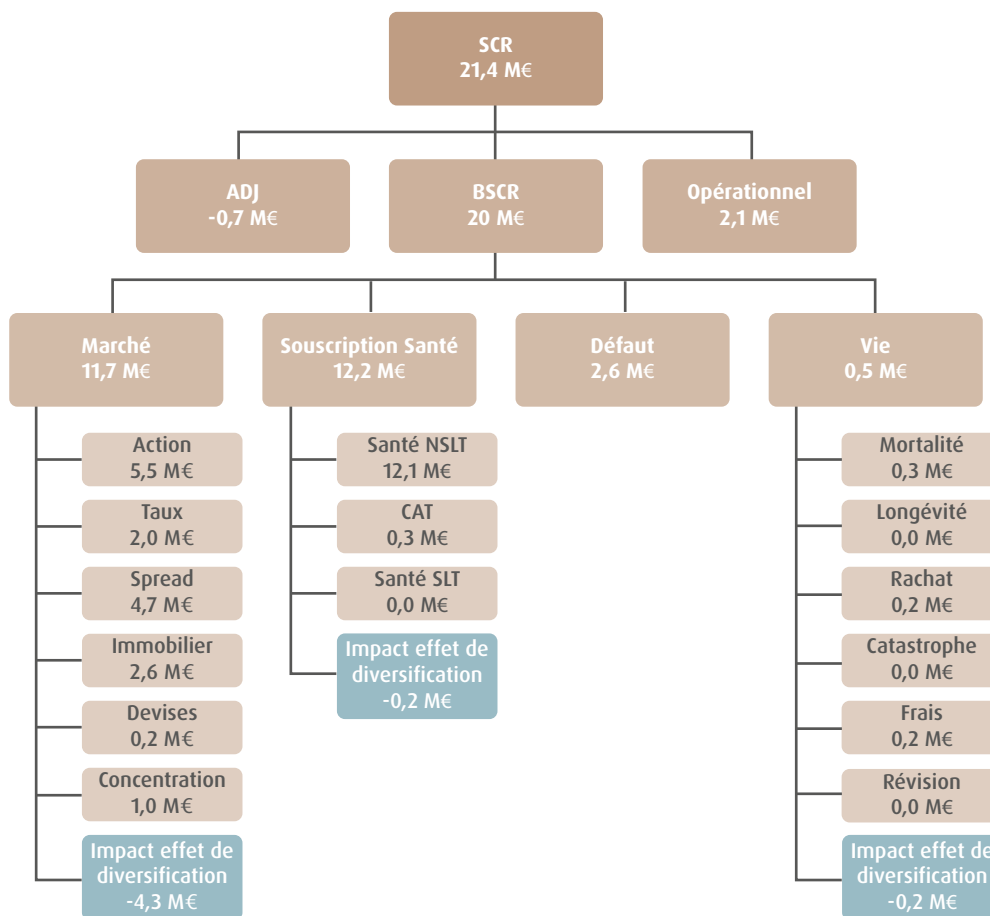
Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres en norme sociale	55 716	53 903
Ecarts d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	1 100	1 618
dont passage des investissements en valeur de marché	3 528	2 544
Dont Provisions Techniques	-1 786	-615
Dont retraitements des autres postes d'actifs	-42	-20
Dont retraitements des autres postes du passif	99	68
Dont impôts différés	-698	-358
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	56 816	55 521

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 55,7 M€ au 31 décembre 2020 contre 53,9 M€ au 31 décembre 2019. Cette progression s'explique par le résultat excédentaire de 1,8 M€ de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020, le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres prudeniels se caractérise principalement par l'intégration de plus-values latentes et par l'écart entre la valorisation des provisions techniques en vision comptable et Best Estimate.

Le schéma suivant présente le SCR du Mutualia Grand Ouest par module de risque :



Comme pour l'exercice précédent, le risque santé constitue la principale composante du SCR.

Le risque de marché constitue la seconde composante du SCR, son montant est en hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent en raison de l'acquisition de nouveaux actifs et de la transposition des SCPI.

Mutualia Grand Ouest est en situation d'impôts différés passifs net, un ajustement est donc retenu dans le calcul du SCR.

Les évolutions des ratios de couverture des exigences de solvabilité sont les suivantes :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres de base	56 816	55 521
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	71 889	70 452
MCR	5 345	5 256
Ratio de couverture du MCR	1345%	1340%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	71 889	70 594
SCR	21 380	21 023
Ratio de couverture du SCR	336%	336%

Au 31/12/2020, Mutualia Grand Ouest observe une augmentation de ses fonds propres de base de 2,3% ceux-ci passant de 55,5 M€ au 31 décembre 2019 à 56,8 M€ au 31 décembre 2020. Cette évolution résulte de la l'augmentation des fonds propres comptables due au résultat excédentaire de l'exercice 2020 et de l'écart d'évaluation des provisions techniques entre les normes prudentielles et les normes sociales.

Le SCR global de Mutualia Grand Ouest s'élève à 21,38 M€ au 31 décembre 2020. Il est en augmentation de 1,7% par rapport à l'exercice 2019. Cette évolution est principalement due à l'augmentation du SCR Marché de 0,7 M€ suite à l'acquisition de nouveaux actifs et

la transposition des SCPI. Cette augmentation est en partie compensée par la prise en compte de l'ajustement dû à la réalisation d'un impôt différé passif net.

Le MCR de Mutualia Grand Ouest est évalué à 5,35 M€. Le ratio de couverture du MCR de Mutualia Grand Ouest s'élève à 1345% au 31 décembre 2020.

A la vue de ses ratios, Mutualia Grand Ouest respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

3. Mutualia Territoires Solidaires

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour Mutualia Territoires Solidaires :

Type de fonds propres en K€	31/12/2020	31/12/2019
Tier 1	61 626	49 893
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	14 267	14 267
Dette subordonnée	12 325	9 979
Réserve de réconciliation	35 034	25 647
Tier 2	4 589	6 936
dont dette subordonnée	4 589	6 936
Tier 3	4 531	4 939
Dont impôts différés actifs nets	4 531	4 939
Total des fonds propres	70 746	61 768
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	70 746	61 768
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	63 566	51 944

Le montant important des dettes subordonnées conduit la mutuelle à les répartir entre le Tier 1 et le Tier 2. Les fonds propres classés en Tier 2 et 3 sont éligibles à la couverture du SCR dans une limite de 50 % du montant de celui-ci, soit 19,4 M€. Ainsi, l'ensemble des fonds propres de Mutualia Territoires Solidaires sont éligibles à la couverture du SCR.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont en augmentation par rapport au 31 décembre 2019, suite notamment à l'augmentation des fonds propres comptables, l'augmentation de la valeur prudentielle de

la société REPAM et l'augmentation des provisions Best Estimate cédées.

Les fonds propres classés en Tier 2 sont éligibles à la couverture du MCR dans une limite de 20 % du montant de celui-ci, soit 2 M€. Ainsi, Mutualia Territoires Solidaires dispose de 64 M€ en couverture de son MCR.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres en norme Solvabilité II :

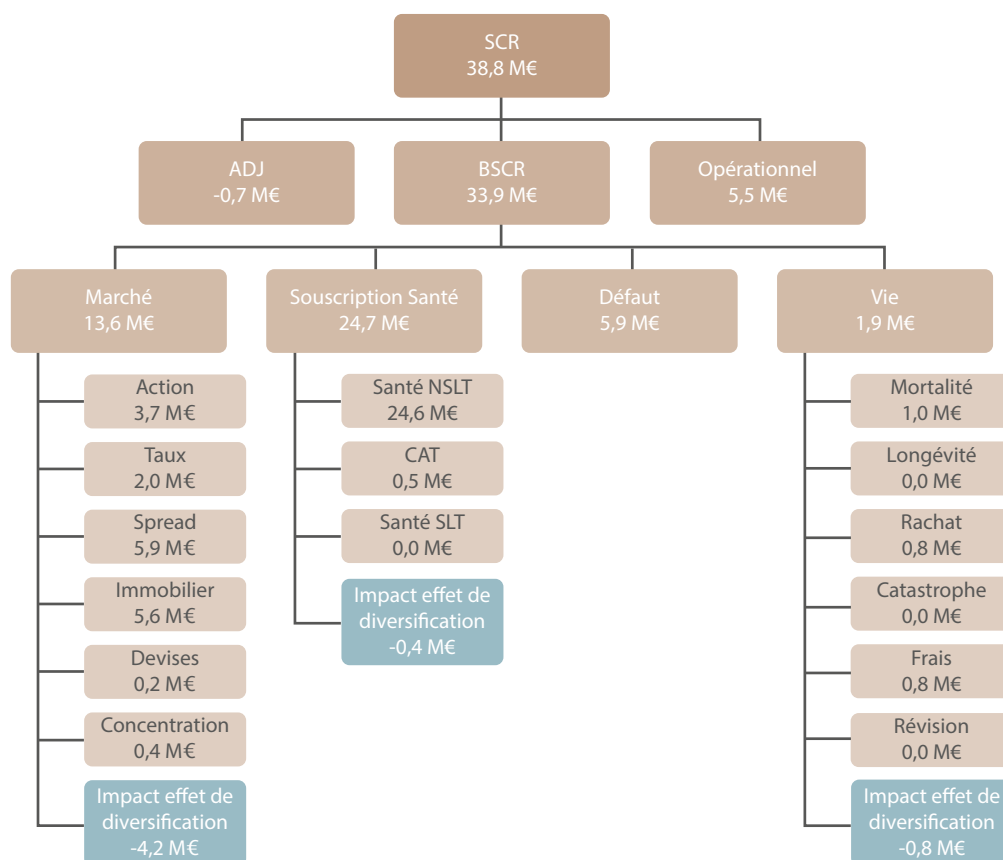
En K€	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres en norme sociale	71 018	65 026
Ecart d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-17 186	-20 173
Dont passage des investissements en valeur de marché	-12 860	-14 590
Dont Provisions Techniques	-6 650	-8 548
Dont retraitements des autres postes d'actifs	-2 206	-1 973
Dont retraitements des autres postes du passif	0	0
Dont impôts différés	4 531	4 939
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	53 831	44 853

L'écart d'évaluation entre fonds propres en norme sociale et fonds propres prudentiels est de 17 M€, il est notamment dû :

- À l'annulation du Goodwill sur le courtier REPAM (-16,2 M€);
- Au calcul d'une marge de risque de 6,1 M€;
- A la réévaluation des provisions prudentielles à hauteur de 0,6 M€ par rapport à leur valorisation comptable;
- À l'annulation d'autres postes d'actifs (Frais Acquisitions Reportés, Actifs incorporels). Ces sources d'écart négatives sont toutefois en partie compensées par :
 - La valorisation d'un impôt différé actif net de 4,5 M€;

- L'intégration des plus-values, à haute de 3,4 M€.

Le schéma suivant présente le SCR du Mutualia Territoires Solidaires par module de risque :



Mutualia Territoires Solidaires porte principalement des risques de marché et de souscription santé, ce qui correspond à son profil de risque de mutuelle santé.

Le risque de marché constitue la seconde composante du SCR, son montant diminue par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau suivant détaille la couverture du MCR et du SCR de la mutuelle par les fonds propres prudentiels éligibles :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres de base	49 301	39 914
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	63 566	51 944
MCR	9 700	10 255
Ratio de couverture du MCR	655%	507%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	70 746	61 768
SCR	38 801	41 018
Ratio de couverture du SCR	182%	151%

Les progressions des ratios de couverture, au 31 décembre 2020, du SCR (+ 31 points) et du MCR (+ 148 points), par rapport à l'exercice 2019, sont principalement liées au résultat excédentaire de l'exercice 2020 ainsi qu'au

déploiement progressif du programme de réassurance de la Mutuelle.

Le MCR de Mutualia Territoires Solidaires est, au 31 décembre 2020, de 9,7 M€, il est égal au plancher du MCR correspondant à 25 % du SCR.

À la vue de ses ratios, Mutualia Territoires Solidaires respecte les exigences de couverture définies par la Directive Solvabilité II.

4. Union de Réassurance Mutualia

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour l'Union de Réassurance Mutualia :

Type de fonds propres en K€	31/12/2020	31/12/2019
Tier 1	14 048	15 327
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	381	11 899
Dette subordonnée	2 810	3 065
Réserve de réconciliation	10 857	363
Tier 2	20 840	20 585
dont dette subordonnée	20 840	20 585
Tier 3	77	0
Dont impôts différés actifs nets	0	0
Total des fonds propres	34 965	35 912
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	17 834	19 672
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	14 788	16 067

Le montant important des dettes subordonnées contraint l'Union de Réassurance Mutualia à les répartir entre le Tier 1 et le Tier 2, ce qui ne les rend pas entièrement éligibles à la couverture du SCR ou du MCR. Concernant le Tier 2 et 3, conformément à l'article 82 du règlement délégué, le montant des sommes éligibles ne peut dépasser 50 % de la valeur du SCR.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres prudentiels de l'Union de Réassurance Mutualia diminuent de 0,9 M€ passant à 35,0 M€ contre 35,9 M€ au 31 décembre 2019. Cette diminution s'explique principalement par le résultat comptable déficitaire de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR s'établissent à 17,8 M€ contre 19,7 M€ au titre de l'exercice 2019, soit une diminution de 9%. Cette évolution s'explique par la baisse du SCR,

diminuant de ce fait le montant des fonds propres de Tier2 éligibles à sa couverture.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont de 14,8 M€ contre 16,1 M€ au titre de l'exercice précédent.

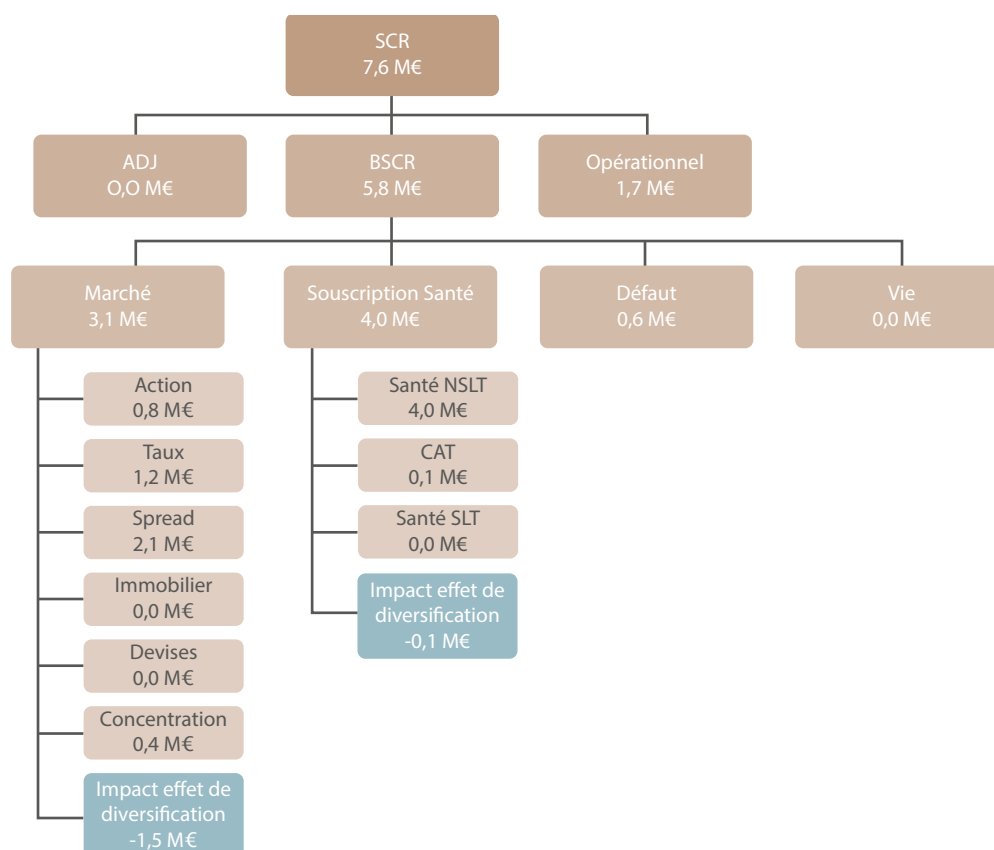
Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en norme sociale aux fonds propres en norme Solvabilité II :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres en norme sociale	11 377	11 899
Ecart d'évaluation entre norme sociale et Solvabilité II	-61	363
dont passage des investissements en valeur de marché	1 380	1 406
Dont Provisions Techniques	-1 518	-846
Dont impôts différés	77	-196
Fonds propres Solvabilité II (hors dettes subordonnées)	11 315	12 262

La diminution de l'excédent d'actif sur passif en vision prudentielle est principalement expliquée par la baisse du niveau de fonds propres en norme sociale. Cependant, elle est accentuée par la réévaluation en

norme Solvabilité II et la réévaluation à la hausse des provisions techniques. Cette réévaluation comprend notamment la prise en compte des plus-values réalisées sur les marchés financiers, stable sur l'exercice 2020.

Le schéma suivant présente le SCR de l'Union de Réassurance Mutualia par module de risque :



L'URM porte principalement des risques de marché et de souscription santé, ce qui correspond à son profil de réassureur acceptant principalement des garanties frais de soins.

Le risque porté par l'URM est en diminution, ce qui s'explique principalement par la baisse du SCR Santé (rétrocession d'une partie du portefeuille frais de soins de MTS).

Le SCR total de l'URM s'établit à 7,6 M€ au 31 décembre 2020 contre 8,7 M€ au 31 décembre 2019.

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres de base	11 238	12 262
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	14 788	16 067
MCR	3 700	3 700
Ratio de couverture du MCR	400%	434%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	17 834	19 672
SCR	7 572	8 690
Ratio de couverture du SCR	236%	226%

Une hausse de 9 points du ratio de couverture du SCR est constatée par rapport à 2019 et atteint 236% au 31 décembre 2020. Cette évolution s'explique par une

diminution du SCR plus rapide que celle des fonds propres éligibles.

Plus précisément, l'évolution de l'activité Non-vie (progression de la réassurance) permet une forte progression du ratio de couverture. Dans le même temps, plusieurs effets viennent atténuer sa hausse :

- La réalisation d'un résultat déficitaire lors de l'exercice 2020 ;
- L'évolution des placements, notamment la hausse du SCR marché ;
- L'évolution des impôts différés : le passage en IDA net augmente les fonds propres mais également le SCR de l'URM, ce qui produit un effet défavorable sur le ratio de couverture ;
- L'évolution de l'éligibilité des fonds propres : la diminution du SCR, entraîne une réduction mathématique du montant de dettes subordonnées éligibles, diminuant d'autant les fonds propres éligibles à la couverture du SCR.

Au 31 décembre 2020, le MCR pour l'Union de Réassurance Mutualia est de 3,7 M€. Ainsi, il correspond au plancher absolu réglementaire du MCR (AMCR). Le ratio de couverture du MCR Minimum de l'Union de Réassurance Mutualia s'élève à 400 % au 31 décembre 2020.

A la vue de ses ratios, l'Union de Réassurance Mutualia respecte les exigences de couverture définies par la directive Solvabilité II.

ANNEXES

Annexe 1 – Groupe Mutualia

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	
Frais d'acquisition reportés	R0020	
Actifs incorporels	R0030	-
Impôts différés actifs	R0040	9 246
Excédent de régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	3 708
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	264 500
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	4 611
Participations	R0090	27 051
Actions	R0100	6 362
Actions cotées	R0110	-
Actions non cotées	R0120	6 362
Obligations	R0130	120 597
Obligations souveraines	R0140	7 040
Obligation d'entreprises	R0150	91 620
Obligations structurées	R0160	6 739
Titres garantis	R0170	15 198
Fonds d'investissement	R0180	63 312
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	21 684
Autres placements	R0210	20 881
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 449
Avances sur polices	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	3 449
Provisions techniques cédées	R0270	7 013
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	6 726
Non vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non vie	R0300	6 726
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	287
Santé similaire à la vie	R0320	123
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	164
UC ou indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	192
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	38 538
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 380
Autres créances (hors assurance)	R0380	8 623
Actions auto-détenues	R0390	-
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	60 292
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	614
Total de l'actif	R0500	398 554

Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	55 109
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	55 109
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	46 576
Marge de risque	R0590	8 533
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	18 920
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	193
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	111
Marge de risque	R0640	82
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	18 727
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	15 716
Marge de risque	R0680	3 010
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 100
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	698
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	5 127
Impôts différés passifs	R0780	2 944
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	17 191
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	12 276
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	916
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	39 569
Dettes subordonnées	R0850	58 940
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	58 940
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	213 791
Actif Net	R1000	184 763

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	331 935	1 772	333 707
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	40 166	995	41 162
Total Net	R0200	291 768	777	292 545
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	331 935	1 772	333 707
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	40 166	995	41 162
Total Net	R0300	291 768	777	292 545
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	262 055	917	262 972
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340	-	34 181	34 181
Total Net	R0400	262 055	33 264	228 791
Variation des provisions techniques				
Brut - Affaires directes	R0410	12 874	210	13 084
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440	-	5 148	5 148
Total Net	R0500	12 874	4 939	7 935
Dépenses engagées	R0550	42 868	172	43 040
Autres frais	R1200	-	-	-
Total Frais	R1300	-	-	43 040

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Ligne d'activité: Assurance vie			Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
		C0220	C0240	C0250	
Primes / Cotisations émises					C0300
Brut	R1410	1 486	583	138	2 207
Part des réassureurs	R1420	144	152	69	365
Net	R1500	1 342	431	69	1 842
Primes / Cotisations acquises					
Brut	R1510	1 486	583	138	2 207
Part des réassureurs	R1520	144	152	69	365
Net	R1600	1 342	431	69	1 842
Sinistres / Prestations					
Brut	R1610	823	435	63	1 321
Part des réassureurs	R1620	9	147	48	204
Net	R1700	814	288	15	1 117
Variation des autres provisions techniques					
Brut	R1710	196	-	-	99
Part des réassureurs	R1720	-	22	-	68
Net	R1800	218	-	-	168
Dépenses engagées	R1900	225	50	9	284
Autres dépenses	R2500	-	-	-	-
Total dépenses	R2600	-	-	-	284
Montant total des rachats	R2700	-	-	-	-

Fonds propres: S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) non disponible au niveau groupe	R0020	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	25 681	25 681		-	
Réserve de réconciliation	R0130	152 781	152 781			
Passifs subordonnés	R0140	58 940		44 615	14 324	-
Passifs subordonnés non disponibles au niveau groupe	R0150	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	6 301				6 301
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponible au niveau groupe	R0170	6 301				6 301
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Total des fonds propres non éligibles	R0270	6 301	-	-	-	6 301
Total déductions	R0280	6 301	-	-	-	6 301
Total fonds propres de base après déductions	R0290	237 402	178 462	44 615	14 324	-
Fonds propres auxiliaires						
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres des autres secteurs financiers						
Total fonds propres des autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de Déduction et Agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode						
Fonds propres agrégés en cas de recours à la méthode de Déduction et Agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	-	-	-	-	
Fonds propres agrégés en cas de recours à la méthode de Déduction et Agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets de transactions intra groupe	R0460	-	-	-	-	
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (excluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0520	237 402	178 462	44 615	14 324	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	227 420	178 462	44 615	4 343	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (excluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0560					
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	227 420	178 462	44 615	4 343	-
Capital de solvabilité requis groupe sur base consolidée	R0590	86 853				
Minimum de capital de solvabilité requis groupe sur base consolidée	R0610	21 713				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis groupe sur base consolidée (excluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0630	273%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis sur base consolidée	R0650	1047%				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (incluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0660	237 402	178 462	44 615	14 324	-
Capital de solvabilité requis pour les entreprises incluses par la méthode de Déduction et Agrégation	R0670	-				
Capital de Solvabilité requis groupe	R0680	86 853				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis groupe (incluant les fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par Déduction et Agrégation)	R0690	273%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	184 763
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	31 982
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	152 781
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non vie	R0780	-
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard:
S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut
		C0030	C0040
Risque de marché	R0010	34 743	34 743
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	10 488	10 488
Risque de souscription en vie	R0030	2 207	2 207
Risque de souscription en santé	R0040	55 772	55 772
Risque de souscription en non-vie	R0050	-	-
Diversification	R0060	- 25 831	- 25 831
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	77 378	77 378

Capital de solvabilité requis		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	10 105
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 630
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	86 853
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220	86 853
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	-
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	21 713
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	-
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	-
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	-
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	-
Capital de solvabilité requis	R0570	86 853

Entreprises dans le périmètre du groupe : S32.01.04

Nom juridique de l'entreprise	Référentiel comptable	Critères d'influence		Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0040	C0170	C0180	C0190	C0240	C0250	C0260
Union de Réassurance Mutualia	Normes locales	100,00%	100,00%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
Mutualia Territoires Solidaires	Normes locales	100,00%	100,00%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
Mutualia Grand Ouest	Normes locales	100,00%	100,00%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
Mutualia Alliance Santé	Normes locales	100,00%	100,00%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
Association des assurés de REPAM	Normes locales	100,00%	100,00%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
Agence Nationale de prévoyance Collective	Normes locales	100,00%	100,00%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
SCI MMP	Normes locales	20,00%	20,00%	Non		Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
Groupe MSA UES	Normes locales	26,43%	26,43%	Non		Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
SCI Lafayette	Normes locales	100,00%	100,00%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
REPAM SA	Normes locales	100,00%	100,00%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
DAMI holding	Normes locales	100,00%	100,00%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
LM PRO-SANTE	Normes locales	100,00%	100,00%	Non		Première méthode: consolidation intégrale
RVB INVEST	Normes locales	49,00%	49,00%	Non		Première méthode: consolidation proportionnelle
SCIFM	Normes locales	39,00%	39,00%	Non		Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
SCI VERCORS	Normes locales	30,00%	30,00%	Non		Première méthode: consolidation proportionnelle

Annexe 2 – Mutualia Alliance Santé

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	-
Frais d'acquisition reportés	R0020	-
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	1 245
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	5 909
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	65 819
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	7 124
Participations	R0090	498
Actions	R0100	997
Actions cotées	R0110	0
Actions non cotées	R0120	997
Obligations	R0130	15 112
Obligations souveraines	R0140	0
Obligation d'entreprises	R0150	9 574
Obligations structurées	R0160	5 538
Titres garantis	R0170	0
Fonds d'investissement	R0180	11 060
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	11 238
Autres placements	R0210	19 789
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	73
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	73
Provisions techniques cédées	R0270	677
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	522
Non vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non vie	R0300	522
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	155
Santé similaire à la vie	R0320	115
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	40
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	89
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	10 300
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 387
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	12 008
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	99 511

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	13 146
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	13 146
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	11 211
Marge de risque	R0590	1 936
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	732
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	298
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	254
Marge de risque	R0640	44
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	433
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	420
Marge de risque	R0680	14
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	60
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	446
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	1 089
Impôts différés passifs	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	4 880
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	222
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	6 708
Dettes subordonnées	R0850	3 301
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	3 301
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	30 585
Excédent d'actif sur passif	R1000	68 926

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	81 705	609	82 315
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 032	0	1 032
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	4 060	235	4 295
Total Net	R0200	78 677	375	79 052
Primes / Cotisations acquises		0	0	0
Brut - Affaires directes	R0210	81 705	609	82 315
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 032	0	1 032
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	4 060	235	4 295
Total Net	R0300	78 677	375	79 052
Sinistres / Prestations		0	0	0
Brut - Affaires directes	R0310	60 509	190	60 700
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	1 222	0	1 222
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	3 078	72	3 150
Total Net	R0400	58 654	118	58 772
Variation des provisions techniques		0	0	0
Brut - Affaires directes	R0410	-3 642	323	-3 319
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	296	0	296
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0430	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	187	-106	80
Total Net	R0500	-3 533	429	-3 103
Frais de gestion	R0550	16 234	-62	16 172
Autres frais	R1200	0	0	0
Total Frais	R1300	0	0	16 172

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie		Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
		C0220	C0250	
Primes / Cotisations émises				
Brut	R1410	270	138	408
Part des réassureurs	R1420	131	69	200
Net	R1500	139	69	208
Primes / Cotisations acquises		0	0	0
Brut	R1510	270	138	408
Part des réassureurs	R1520	131	69	200
Net	R1600	139	69	208
Sinistres / Prestations		0	0	0
Brut	R1610	243	63	306
Part des réassureurs	R1620	121	48	169
Net	R1700	121	15	137
Variation des autres provisions techniques		0	0	0
Brut	R1710	-15	-99	-114
Part des réassureurs	R1720	8	68	76
Net	R1800	-23	-168	-190
Frais de gestion	R1900	13	-2	11
Autres dépenses	R2500	0	0	0
Total dépenses	R2600	0	0	11

Provisions techniques vie et santé SLT: S12.01.01

		Assurance avec participation aux bénéficiaires	Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0150	C0190	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		0	0	0	0
Meilleure estimation		0	0	0	0
Meilleure estimation brute	R0030	420	420	254	254
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	40	40	115	115
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	379	379	139	139
Marge de risque	R0100	14	14	44	44
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	433	433	298	298

Provisions techniques non vie: S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		0	0	0
Meilleure estimation		0	0	0
Provisions pour primes		0	0	0
Brut – total	R0060	-89	-306	-395
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-103	-104	-207
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	14	-202	-188
Provisions pour sinistres		0	0	0
Brut – total	R0160	11140	466	11606
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	526	202	728
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	10613	264	10878
Total meilleure estimation – brut	R0260	11051	160	11211
Total meilleure estimation – net	R0270	10627	62	10689
Marge de risque	R0280	1924	11	1936
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0
Provisions techniques – Total		0	0	0
Provisions techniques – Total	R0320	12975	171	13146
et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	424	98	522
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	12551	73	12625

Sinistres en non-vie: S19.01.21

Année d'accident /
année de
souscription

Z0010	2020
-------	------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
N-9	R0160	-	46 325	26 473	12 358	3 046	0	88
N-8	R0170	62 842	62 563	2 703	896	1 181	0	130
N-7	R0180	100	89	10	0	0	0	199
N-6	R0190	57	64	3	0	0	0	124
N-5	R0200	82	132	19	0	0	0	233
N-4	R0210	79	73	11	0	0	0	164
N-3	R0220	87	99	17	16	0	16	219
N-2	R0230	100	97	23	0	0	23	220
N-1	R0240	66	69	0	0	0	69	135
N	R0250	82	0	0	0	0	82	82
Total	R0260						190	1435

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisés

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées) C0360
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
N-4	R0210	355	39	0	0		0
N-3	R0220	388	136	207	18		18
N-2	R0230	369	367	203	0		209
N-1	R0240	284	75	0	0		76
N	R0250	156	0	0	0		159
Total	R0260						462

Fonds propres: S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35							
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0	0	0	0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	0	0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1067	1067	0	0	0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0	0	
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0	0	
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0	0	
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0	0	
Réserve de réconciliation	R0130	66614	66614	0	0	0	
Passifs subordonnés	R0140	3301	0	3301	0	0	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	1245	0	0	0	1245	
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180	0	0	0	0	0	
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II		0	0	0	0	0	
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0	0	0	0	0	
Déductions		0	0	0	0	0	
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions		R0290	72227	67681	3301	0	1245
Fonds propres auxiliaires		0	0	0	0	0	
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0	0	0	0	0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande,	R0310	0	0	0	0	0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0	0	0	0	0	
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0330	0	0	0	0	0	
	R0340	0	0	0	0	0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0	0	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0	0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0	0	
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0	0	
Total fonds propres auxiliaires		R0400	0	0	0	0	
Fonds propres éligibles et disponibles		0	0	0	0	0	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	72227	67681	3301	0	1245	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	70982	67681	3301	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	72227	67681	3301	0	1245	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	70982	67681	3301	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	22246	0	0	0	0	
Minimum de capital requis	R0600	5562	0	0	0	0	
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	325%	0	0	0	0	
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1276%	0	0	0	0	

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	68926
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2312
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	66614
Bénéfices attendus		0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard:
S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	7595
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3198
Risque de souscription en vie	R0030	0
Risque de souscription en santé	R0040	15093
Risque de souscription en non-vie	R0050	0
Diversification	R0060	-6156
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	19731

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	2515
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	22246
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	22246
Autres informations sur le SCR		0
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie: S28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL, NL)	Résultat MCR _(NL, L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0010	C0020				
		4243	0				
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			10627	78677	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			62	444	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L, NL)	Résultat MCR _(L, L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0070	C0080				
		0	51				
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			0	0	518	0
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			10689	0	139	0
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			0	0	0	56724

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4294
Capital de solvabilité requis	R0310	22246
Plafond du MCR	R0320	10011
Plancher du MCR	R0330	5562
MCR combiné	R0340	5562
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3700
Minimum de Capital Requis	R0400	5562

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4243	51
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	21984	262
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	9893	118
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	5496	66
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	5496	66
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2500	3700
Montant notionnel du MCR	R0560	5496	3700

Annexe 3 – Mutualia Grand Ouest

Bilan: S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	-
Frais d'acquisition reportés	R0020	-
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	855
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	1 390
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	61 854
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	8 553
Participations	R0090	1 107
Actions	R0100	0
Actions cotées	R0110	0
Actions non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	18 572
Obligations souveraines	R0140	0
Obligation d'entreprises	R0150	3 374
Obligations structurées	R0160	0
Titres garantis	R0170	15 198
Fonds d'investissement	R0180	30 558
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	3 064
Autres placements	R0210	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 064
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	3 064
Provisions techniques cédées	R0270	1 093
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	928
Non vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non vie	R0300	928
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	165
Santé similaire à la vie	R0320	41
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	124
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	3 172
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 911
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	17 433
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	94 772

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	10 694
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	10 694
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	8 206
Marge de risque	R0590	2 488
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	1 844
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	70
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	53
Marge de risque	R0640	16
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	1 775
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 417
Marge de risque	R0680	357
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	29
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	252
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	361
Impôts différés passifs	R0780	1 554
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	705
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	2
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	382
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	7 061
Dettes subordonnées	R0850	15 074
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	15 074
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	37 956
Excédent d'actif sur passif	R1000	56 816

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	66 225	1 163	67 388
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	551	0	551
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140	3 295	761	4 055
Total Net	R0200	63 481	402	63 883
Primes / Cotisations acquises				
Brut - Affaires directes	R0210	66 225	1 163	67 388
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	551	0	551
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240	3 295	761	4 055
Total Net	R0300	63 481	402	63 883
Sinistres / Prestations				
Brut - Affaires directes	R0310	48 619	726	49 345
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	720	0	720
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340	2 404	557	2 961
Total Net	R0400	46 935	170	47 105
Variation des provisions techniques				
Brut - Affaires directes	R0410	2 414	-113	2 301
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-123	0	-123
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440	120	-97	23
Total Net	R0500	2 172	-16	2 155
Frais de gestion	R0550	11 947	221	12 167
Autres frais	R1200	0	0	0
Total Frais	R1300	0	0	12 167

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie	Total
		Autres assurances vie	
		C0240	C0300
Primes / Cotisations émises			
Brut	R1410	583	583
Part des réassureurs	R1420	152	152
Net	R1500	431	431
Primes / Cotisations acquises		0	0
Brut	R1510	583	583
Part des réassureurs	R1520	152	152
Net	R1600	431	431
Sinistres / Prestations		0	0
Brut	R1610	435	435
Part des réassureurs	R1620	147	147
Net	R1700	288	288
Variation des autres provisions techniques		0	0
Brut	R1710	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0
Net	R1800	0	0
Frais de gestion	R1900	113	113
Autres dépenses	R2500	0	0
Total dépenses	R2600	0	113

Provisions techniques vie et santé SLT: S12.01.01

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie	Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0060	C0150	C0190	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	1 120		1 227	53	53
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	39		124	41	41
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	1 081		1 103	13	13
Marge de risque	R0100	350	7	357	16	16
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	1 470	114	1 584	70	70

Provisions techniques non vie: S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		0	0	0
Meilleure estimation		0	0	0
Provisions pour primes		0	0	0
Brut – total	R0060	-1139	-81	-1220
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-85	-171	-256
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1054	90	-964
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	8286	1140	9426
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	401	783	1184
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	7885	357	8242
Total meilleure estimation – brut	R0260	7147	1059	8206
Total meilleure estimation – net	R0270	6831	447	7278
Marge de risque	R0280	2335	153	2488
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	9482	1212	10694
et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	316	612	928
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	9166	600	9766

Sinistres en non-vie: S19.01.21

Année d'accident /
année de
souscription

Z0010	2020
--------------	------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)			Année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2		
		C0010	C0020	C0030	C0170	C0180
N-7	R0180	49958	5645	86	0	55689
N-6	R0190	49356	5353	82	0	54792
N-5	R0200	48521	5251	135	0	53906
N-4	R0210	45990	4564	85	0	50639
N-3	R0220	45255	4535	86	0	49875
N-2	R0230	43405	4499	87	87	47991
N-1	R0240	44777	3988	0	3988	48765
N	R0250	43554	0	0	43554	43554
Total	R0260				47629	460985

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)			Année en cours (données actualisées)
		0	1	2	
		C0200	C0210	C0220	C0360
Précédentes	R0100				
N-1	R0240	0	136		137
N	R0250	8100	0		8160
Total	R0260				8297

Fonds propres: \$23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	8890	8890	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	47926	47926	0	0	0
Passifs subordonnés	R0140	15074	0	15074	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	0	0	0	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0	0	0	0	0
Déductions		0	0	0	0	0
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	71889	56816	15074	0	0
Fonds propres auxiliaires		0	0	0	0	0
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande,	R0310	0	0	0	0	0
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0	0	0	0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0330	0	0	0	0	0
	R0340	0	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0	0	0	0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	71889	56816	15074	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	71889	56816	15074	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	71889	56816	14204	870	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	71889	56816	14204	870	0
Capital de solvabilité requis	R0580	21380	0	0	0	0
Minimum de capital requis	R0600	5345	0	0	0	0
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	336%	0	0	0	0
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1345%	0	0	0	0

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		-
Excédent d'actif sur passif	R0700	56816
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	8890
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	47926
Bénéfices attendus		0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	1043
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	964
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2007

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard:
S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	11698
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2596
Risque de souscription en vie	R0030	476
Risque de souscription en santé	R0040	12173
Risque de souscription en non-vie	R0050	0
Diversification	R0060	-6931
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	20012

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	2066
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-698
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	21380
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	21380
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie: 528.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
		3398	0				
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	6831	63476	0	0	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	447	407	0	0	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
		0	33				
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	0	1306	0	0	0
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	7278	0	13	0	0	0
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	0	0	0	0	0	46159

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	3431
Capital de solvabilité requis	R0310	21380
Plafond du MCR	R0320	9621
Plancher du MCR	R0330	5345
MCR combiné	R0340	5345
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3700
Minimum de Capital Requis	R0400	5345

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	3398	33
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	21173	207
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	9528	93
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	5293	52
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	5293	52
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2500	3700
Montant notionnel du MCR	R0560	5293	3700

Annexe 4 – Mutualia Territoires Solidaires

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	-
Frais d'acquisition reportés	R0020	-
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	5 056
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	1 094
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	97 107
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	18 724
Participations	R0090	7 802
Actions	R0100	106
Actions cotées	R0110	0
Actions non cotées	R0120	106
Obligations	R0130	58 074
Obligations souveraines	R0140	1 878
Obligation d'entreprises	R0150	54 994
Obligations structurées	R0160	1 201
Titres garantis	R0170	0
Fonds d'investissement	R0180	10 398
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	2 002
Autres placements	R0210	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Provisions techniques cédées	R0270	8 126
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	8 126
Non vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non vie	R0300	8 126
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	0
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	179
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	24 323
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 847
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 608
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	23 139
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	166 480

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	29 422
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	29 422
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	25 959
Marge de risque	R0590	3 464
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	16 512
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	16 512
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	13 879
Marge de risque	R0680	2 632
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	233
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	0
Impôts différés passifs	R0780	526
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	17 905
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	12 350
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	6 153
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	12 633
Dettes subordonnées	R0850	16 915
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	16 915
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	112 648
Excédent d'actif sur passif	R1000	53 831

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	Total
		Assurance des frais médicaux	
		C0010	C0200
Primes / Cotisations émises			
Brut - Affaires directes	R0110	181 651	181 651
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	812	812
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130	0	0
Part des réassureurs	R0140	52 767	52 767
Total Net	R0200	129 697	129 697
Primes / Cotisations acquises		0	0
Brut - Affaires directes	R0210	180 913	180 913
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	812	812
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230	0	0
Part des réassureurs	R0240	52 767	52 767
Total Net	R0300	128 959	128 959
Sinistres / Prestations		0	0
Brut - Affaires directes	R0310	126 185	126 185
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	762	762
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330	0	0
Part des réassureurs	R0340	33 938	33 938
Total Net	R0400	93 008	93 008
Variation des provisions techniques		0	0
Brut - Affaires directes	R0410	7 626	7 626
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	176	176
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0430	0	0
Part des réassureurs	R0440	4 488	4 488
Total Net	R0500	3 315	3 315
Frais de gestion	R0550	27 625	27 625
Autres frais	R1200	0	0
Total Frais	R1300	0	27 625

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements d'assurance vie		Total
		Assurance avec participation aux bénéfices	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
		C0220	C0250	
Primes / Cotisations émises				
Brut	R1410	1354	0	1354
Part des réassureurs	R1420	82	0	82
Net	R1500	1272	0	1272
Primes / Cotisations acquises		0	0	0
Brut	R1510	1354	0	1354
Part des réassureurs	R1520	82	0	82
Net	R1600	1272	0	1272
Sinistres / Prestations		0	0	0
Brut	R1610	816	0	816
Part des réassureurs	R1620	0	0	0
Net	R1700	816	0	816
Variation des autres provisions techniques		0	0	0
Brut	R1710	-25	0	-25
Part des réassureurs	R1720	0	0	0
Net	R1800	-25	0	-25
Frais de gestion	R1900	426	0	426
Autres dépenses	R2500			0
Total dépenses	R2600			426

Provisions techniques vie et santé SLT: S12.01.01

		Assurance avec participation aux bénéfices	Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0020	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
Meilleure estimation brute	R0030	13 879	13 879
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	13 879	13 879
Marge de risque	R0100	2 632	2 632
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110		
Meilleure estimation	R0120		
Marge de risque	R0130		
Provisions techniques – Total	R0200	16 512	16 512

Provisions techniques non vie: S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut – total	R0060	1525		1525
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	1103		1103
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	422		422
Provisions pour sinistres				
Brut – total	R0160	24434		24434
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	7024		7024
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	17410		17410
Total meilleure estimation – brut	R0260	25959		25959
Total meilleure estimation – net	R0270	17832		17832
Marge de risque	R0280	3464		3464
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290			
Meilleure estimation	R0300			
Marge de risque	R0310			
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	29422		29422
et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	8126		8126
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	21296		21296

Sinistres en non-vie: \$19.01.21

Année d'accident / année de souscription	Z0010	2020

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
N-5	R0200	99798	10943	259	0	0	0	111000
N-4	R0210	101335	11851	217	14	0	0	113417
N-3	R0220	104031	12255	199	0		0	116485
N-2	R0230	110562	14295	304			304	125162
N-1	R0240	116984	13570				13570	130554
N	R0250	111663						111663
Total	R0260						125537	708280

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées) C0360
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
N-2	R0230	13600	246	0			0
N-1	R0240	16619	390				392
N	R0250	23874					24042
Total	R0260						24434

Fonds propres: S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	14267	14267			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	35034	35034			
Passifs subordonnés	R0140	16915		12325	4589	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	4531				4531
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	70746	49301	12325	4589	4531
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande,	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0330					
	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	70746	49301	12325	4589	4531
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	66215	49301	12325	4589	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	70746	49301	12325	4589	4531
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	63566	49301	12325	1940	
Capital de solvabilité requis	R0580	38801				
Minimum de capital requis	R0600	9700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	182%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	655%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	53831
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	18798
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	35034
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-422
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-422

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard:
S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	13554
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5870
Risque de souscription en vie	R0030	0
Risque de souscription en santé	R0040	24687
Risque de souscription en non-vie	R0050	0
Diversification	R0060	-10837
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	33274
Capital de solvabilité requis		
		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	5527
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-662
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	38801
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	38801
Autres informations sur le SCR		38801
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie: S28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,L)				
		C0010	C0020				
		6932	0				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			17832	129656	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			0	0	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)				
		C0070	C0080				
		0	533				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			0	0	13879	0
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			0	0	0	0
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			0	0	0	28365

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	7465
Capital de solvabilité requis	R0310	38801
Plafond du MCR	R0320	17460
Plancher du MCR	R0330	9700
MCR combiné	R0340	9700
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3700
Minimum de Capital Requis	R0400	9700

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	6932	533
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	36028	2772
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	16213	1248
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	9007	693
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	9007	693
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2500	3700
Montant notionnel du MCR	R0560	9007	3700

Annexe 5 – Union de Réassurance Mutualia

Bilan : S02.01.01

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Écarts d'acquisitions	R0010	-
Frais d'acquisition reportés	R0020	-
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	236
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	0
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	32 712
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	0
Participations	R0090	32
Actions	R0100	0
Actions cotées	R0110	0
Actions non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	28 839
Obligations souveraines	R0140	5 162
Obligation d'entreprises	R0150	23 677
Obligations structurées	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Fonds d'investissement	R0180	3 841
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	0
Autres placements	R0210	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Provisions techniques cédées	R0270	5 135
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	5 005
Non vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non vie	R0300	5 005
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	130
Santé similaire à la vie	R0320	90
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	40
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	0
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	8 577
Autres créances (hors assurance)	R0380	81
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	4 873
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	51 614

Passif		Valorisation
		Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	8 956
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	8 956
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	8 310
Marge de risque	R0590	646
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	184
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	137
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	115
Marge de risque	R0640	22
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	47
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	40
Marge de risque	R0680	7
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	0
Impôts différés passifs	R0780	159
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	6 027
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	1 322
Dettes subordonnées	R0850	23 650
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	23 650
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	40 299
Excédent d'actif sur passif	R1000	11 315

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Non Vie : S05.01.01.01

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes / Cotisations émises				
Brut - Affaires directes	R0110	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	54 735	1 042	55 777
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	34 780	1 042	35 822
Total Net	R0200	19 955	0	19 955
Primes / Cotisations acquises		0	0	0
Brut - Affaires directes	R0210	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	54 735	1 042	55 777
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	34 780	1 042	35 822
Total Net	R0300	19 955	0	19 955
Sinistres / Prestations		0	0	0
Brut - Affaires directes	R0310	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	55 679	221	55 901
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	35 899	211	36 111
Total Net	R0400	19 780	10	19 790
Variation des provisions techniques		0	0	0
Brut - Affaires directes	R0410	-34	0	-34
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0430	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	-92	0	-92
Total Net	R0500	58	0	58
Frais de gestion	R0550	1 051	0	1 051
Autres frais	R1200	0	0	0
Total Frais	R1300	0	0	1 051

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – Vie : S05.01.01.02

		Engagements de réassurance vie		Total
		Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0270	C0280	
Primes / Cotisations émises				
Brut	R1410	213	0	213
Part des réassureurs	R1420	213	0	213
Net	R1500	0	0	0
Primes / Cotisations acquises		0	0	0
Brut	R1510	213	0	213
Part des réassureurs	R1520	213	0	213
Net	R1600	0	0	0
Sinistres / Prestations		0	0	0
Brut	R1610	168	8	176
Part des réassureurs	R1620	168	8	176
Net	R1700	0	0	0
Variation des autres provisions techniques		0	0	0
Brut	R1710	0	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0	0
Net	R1800	0	0	0
Frais de gestion	R1900	4	0	4
Autres dépenses	R2500	0	0	0
Total dépenses	R2600	0	0	4

Provisions techniques vie et santé SLT: S12.01.01

		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0100	C0150	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		0	0	0	0
Meilleure estimation		0	0	0	0
Meilleure estimation brute	R0030	40	40	115	115
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	40	40	90	90
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	0	0	25	25
Marge de risque	R0100	7	7	22	22
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	47	47	137	137

Provisions techniques non vie: S17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		0	0	0
Meilleure estimation		0	0	0
Provisions pour primes		0	0	0
Brut – total	R0060	985	-111	874
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	178	-109	69
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	807	-2	805
Provisions pour sinistres		0	0	0
Brut – total	R0160	7113	323	7436
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	4613	323	4936
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2500	0	2500
Total meilleure estimation – brut	R0260	8098	212	8310
Total meilleure estimation – net	R0270	3307	-2	3305
Marge de risque	R0280	618	28	646
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0
Provisions techniques – Total		0	0	0
Provisions techniques – Total	R0320	8716	240	8956
et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	4791	214	5005
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	3925	26	3951

Sinistres en non-vie: S19.01.21

Année d'accident /
année de
souscription

Z0010	2020
-------	------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	
N-3	R0220	0	0	7	0		7	
N-2	R0230	0	46	0	0		46	
N-1	R0240	20	31	0	0		51	
N	R0250	22	0	0	0		22	
Total	R0260						126	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées) C0360
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
N-2	R0230	0	159	0			0
N-1	R0240	121	32	0			33
N	R0250	63	0	0			290
Total	R0260						323

Fonds propres: S23.01.01

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	10857	10857	0	0	0
Passifs subordonnés	R0140	23650	0	2810	20840	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	77	0	0	0	77
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II		0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0	0	0	0	0
Déductions		0	0	0	0	0
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	34965	11238	2810	20840	77
Fonds propres auxiliaires		0	0	0	0	0
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande,	R0310	0	0	0	0	0
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0	0	0	0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0330	0	0	0	0	0
	R0340	0	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0	0	0	0	0
Fonds propres éligibles et disponibles		0	0	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	34965	11238	2810	20840	77
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	34888	11238	2810	20840	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	17834	11238	2810	3786	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	14788	11238	2810	740	0
Capital de solvabilité requis	R0580	7572	0	0	0	0
Minimum de capital requis	R0600	3700	0	0	0	0
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	236%	0	0	0	0
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	400%	0	0	0	0

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	11315
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	458
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	10857
Bénéfices attendus		0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-805
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-805

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard: S25.01.21

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	3066
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	583
Risque de souscription en vie	R0030	0
Risque de souscription en santé	R0040	4000
Risque de souscription en non-vie	R0050	0
Diversification	R0060	-1824
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	5825

Capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	1747
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	7572
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	7572
Autres informations sur le SCR		0
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie: S28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL)	Résultat MCR _(NL)				
		C0010	C0020				
		1093	0				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			3307	19955	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			-2	0	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L, NL)	Résultat MCR _(L, L)				
		C0070	C0080				
		0	1				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			0	0	25	0
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			0	0	25	0
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			0	0	0	0

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1094
Capital de solvabilité requis	R0310	7572
Plafond du MCR	R0320	3408
Plancher du MCR	R0330	1893
MCR combiné	R0340	1893
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3700
Minimum de Capital Requis	R0400	3700

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités non vie	Activités vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1093	1
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	7569	4
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	3406	2
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1892	1
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1892	1
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2500	3700
Montant notionnel du MCR	R0560	2500	3700



Entre nous, c'est humain



www.mutualia.fr

MUTUALIA - 19 Rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex

Union Mutualiste de Groupe Mutualia, union de mutuelles du livre II du code de la Mutualité,
immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 823 416 359. Document non contractuel - 2006-INS-RAP-SFCR

Photos : Adobe Stock. Conception : OLPAN.